

Bulletin du Conseil communal

N° 11



Lausanne

Séance du 4 mars 2014 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 4 mars 2014

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 mars 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Sommaire

Ordre du jour 461

Première partie..... 468

Prestation de serment de M. Alix-Olivier Briod (PLR)..... 468

Communications

Démission de M^{me} Solange Peters du Conseil communal..... 468

Décès de M. Claude Dépraz, ancien conseiller communal 470

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/59 470

Communication du Secrétariat du Conseil concernant l'organisation de la Commission permanente de gestion du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014..... 470

Communication du Secrétariat du Conseil concernant l'organisation de la Commission permanente des finances du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 471

Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 19 de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Participations, délégations et absentéismes de la Municipalité »..... 471

Signature du bail pour les locaux du chemin des Bossons 23 (article 20, let. J du Règlement du Conseil communal) 473

Boucllement et les prolongations des crédits d'investissements 473

Communications – Dépôts

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? » 485

Interpellation de MM. Vincent Rossi et Hadrien Buclin : « Quatre piliers. Quatre »..... 485

Interpellation de MM. Fabrice Moscheni et Philipp Stauber et consorts : « Les logements sociaux aident-ils vraiment ceux qui en ont besoin ? » 485

Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Eoljorat : le vent annoncé, est-ce du vent ? » 486

Questions orales..... 486

Réseau tl 2014 – Aménagements accompagnant la mise en place du nouveau réseau des transports publics lausannois

Préavis N° 2013/59 du 7 novembre 2013..... 490

Rapport..... 496

Discussion 502

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance »

Rapport..... 503

Discussion 505

Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous »

Rapport.....	507
Discussion	510

Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve »

Rapport.....	514
Discussion	516

Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat. Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d’une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philipoz « Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) » et à l’interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l’exemple du Centre culturel chilien »

Rapport-préavis N° 2013/15 du 18 avril 2013.....	517
Rapport.....	533
Discussion	536

Motion de Hadrien Buclin : « Halte à l’érosion du pouvoir d’achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie »

Rapport.....	543
Discussion	549

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Prestation de serment de M. Alix-Olivier Briod (PLR), remplaçant M^{me} Christiane Blanc (PLR), démissionnaire.
2. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R10. Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-LUC CHOLLET).
- R12. Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). ISABELLE MAYOR.
- R13. Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AGC). SYLVIANNE BERGMANN.
- R14. Rapport-préavis N° 2013/15 : Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat. Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philipoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ». (EJCS). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R15. Motion de M. Hadrien Buclin : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- R16. Rapport-préavis N° 2013/9 : Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (EJCS, AGC). MYRELE KNECHT.
- R17. Rapport-préavis N° 2013/20 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi : « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». (LSP). BENOIT GAILLARD.
- R18. Projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité ». (LSP). NICOLAS GILLARD.
- R19. Pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 sign.) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZÜRCHER).
- R23. Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (LSP). FABRICE GHELFI.
- R24. Rapport-préavis N° 2013/19 : Réponse au postulat de MM. Jean-François Cachin et Guy-Pascal Gaudard « Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin ». (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.
- R25. Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ». (LSP). ALAIN HUBLER.
- R26. Motion de M. Pierre Oberson : « Les parkings motos et la mobilité transfrontalière ». (TRX). ALAIN HUBLER.

- R27. Rapport-préavis N° 2013/22 : Réponse à trois motions, quatre postulats et trois pétitions concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- R32. Rapport-préavis N° 2013/32 : Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin et consorts « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (TRX). ROLAND RAPAZ.
- R44. Rapport-préavis N° 2013/12 : Réponse à la motion de M. Guy Gaudard : « Cautionnons... ce qui doit l'être ». (LSP). SOLANGE PETERS.
- R45. Rapport-préavis N° 2013/24 : Réponse au postulat de M^{me} Marlène Bérard : « Enfin le paiement par SMS des parkings, places de parc, titres de transports et amendes d'ordre ». (TRX). MARLENE VOUTAT.
- R46. Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés, au centre de Lausanne et dans les quartiers stratégiques. (TRX). MARIA VELASCO.
- R47. Motion de M. Guy Gaudard : « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques ». (LSP). MATHIEU BLANC.
- R49. Rapport-préavis N° 2013/33 : Réponse aux postulats de MM. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public demeure une intention à géométrie variable » et Guy Gaudard « SSL = Un seul toit ». (LSP, EJCS). DAVID PAYOT.
- R50. Postulat de M. Julien Eggenberger : « Pour un parc public dans le quartier Valmont–Praz–Séchaud–Vennes ». (FIPAV). JOHAN PAIN.
- R51. Motion de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise ». (AGC). LAURENT REBEAUD.
- R53a. Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». (SIPP) ;
- R53b. Postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! » (SIPP, TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- R54. Postulat de M. Laurent Guidetti pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (SIPP, TRX). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- R56. Rapport-préavis N° 2013/58 : Réponse de la Municipalité au postulat Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ». (EJCS). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R58. Rapport-préavis N° 2013/42 : Réponse à la motion de M. Benoît Gaillard « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation ». (LSP). SARAH NEUMANN.
- R59. Motion de M. Guy Gaudard : « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX, FIPAV). PHILIPP STAUBER.
- R60. Préavis N° 2013/59 : Réseau tl 2014 – Aménagements accompagnant la mise en place du nouveau réseau des transports publics lausannois. (TRX, SiL). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R61. Rapport-préavis N° 2013/40 : Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques », à la motion de M^{me} Solange Peters et consorts « Pour une information des électrices et des

électeurs de nationalité étrangère » et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! ». (AGC, SIPP, EJCS). HENRI KLUNGE.

- R62. Pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 sign.) : « Le Vivarium doit vivre ! ». (AGC). COMMISSION DES PETITIONS (ANNE-LISE ICHTERS).
- R63. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SIPP). BERTRAND PICARD.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX
INITIATIVES

- INI20. Postulat de M. Jean-Luc Chollet : « Elimination des déchets – taxe au volume ECA. Vers la correction d'un effet pervers ». (8^e/21.1.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI21. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Centrale d'engagement pour les besoins des cantons de Vaud et de Neuchâtel, pourquoi ce qui est possible entre deux cantons ne le serait-il pas entre le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ? » (8^e/21.1.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI22. Postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport ». (9^e/4.2.14). EXAMEN DE RECEVABILITE – DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. Postulat de M. Denis Corboz : « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (9^e/4.2.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI24. Postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! » (10^e/18.2.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI25. Postulat de M. Julien Eggenberger et consorts : « Planification des rénovations et constructions scolaires ». (10^e/18.2.14). DISCUSSION PREALABLE.
- INI26. Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? » (10^e/18.2.14). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT19. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Aide au logement des personnes précarisées : pourquoi certaines dispositions réglementaires sont-elles si timidement appliquées par la Ville ? » (21^e/25.6.13) [LSP, EJCS/5.12.13]. DISCUSSION.
- INT20. Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « La Municipalité favorise-t-elle la discrimination ? » (5^e/19.11.13) [EJCS/12.12.13]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Johan Pain : « La discrimination raciale, ethnique ou religieuse à l'entrée des établissements de nuit à Lausanne est-elle suffisamment combattue par la Ville de Lausanne ? » (5^e/19.11.13) [LSP, SIPP/9.1.14]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Des W.-C. publics dignes d'une ville touristique ». (6^e/3.12.13) [TRX/9.1.14]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Application du règlement de police sur la mendicité : entre arbitraire policier et interdiction pure et simple de la mendicité ? » (4^e/5.11.13) [LSP/30.1.14]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Levée de voile sur le tarif municipal relatif aux infrastructures portuaires et aux rives du lac sises sur la commune de Lausanne. » (1^{re}/10.9.13) [SIPP/6.2.14]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 18.3 (18 h et 20 h 30), 1.4 (18 h et 20 h 30), 6.5 (18 h et 20 h 30), 20.5 (18 h et 20 h 30), 3.6 (18 h et 20 h 30), 17.6 (18 h et 20 h 30) et 18.6 (19 h 30), 26.8 (de 18 h à 20 h), 9.9 (18 h et 20 h 30), 23.9 (18 h et 20 h 30), 7.10 (18 h et 20 h 30), 28.10 (18 h et 20 h 30), 11.11 (18 h et 20 h 30), 25.11 (18 h et 20 h 30), 9.12 (18 h et 20 h 30) et 10.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Natacha Litzistorf Spina*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 26.2.13 Projet de règlement de M^mc Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 14.5.13 Rapport-préavis N° 2013/11 : De la micro-informatique sans macrocrédit ? Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. (AGC). ALAIN HUBLER.
- 10.9.13 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Petite ceinture, TIM et réhabilitation de la Place du Tunnel ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 10.9.13 Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (AGC). NKIKO NSENGIMANA.
- 10.9.13 Motion de M. Claude Bonnard pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/35 : Centre de tir sportif de Vernand. Centralisation des activités de tir. Réponse au postulat de M. Jean-François Cachin. (SIPP). ANDRE GEBHARDT.
- 24.9.13 Rapport-préavis N° 2013/36 : Réponse à la motion de M. Alain Hubler et M^mc Evelyn Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ». (TRX). PHILIPPE MIVELAZ.
- 5.11.13 Postulat de M^mc Anne-Françoise Decollogny : « Bacs publics ! » (TRX, FIPAV). FRANÇOISE LONGCHAMP.
- 5.11.13 Postulat de M. Laurent Guidetti : « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». (TRX). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 5.11.13 Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une approbation, par le Conseil communal de Lausanne, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX, AGC). CLAUDE BONNARD.
- 19.11.13 Préavis N° 2013/45 : Règlement du Conseil communal de Lausanne – adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 19.11.13 Rapport-préavis N° 2013/49 : Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande d'étude et de planification du futur de la volière du parc Mon-Repos ». Réponses aux motions de M^mc Sylvianne Bergmann « Du miel labellisé

‘capitale olympique’ » et de M^{me} Graziella Schaller « Des toits publics pour ‘le miel des toits de Lausanne’ ». (FIPAV). MARLENE VOUTAT.

- 19.11.13 Pétition de M. Alain Bron : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- 3.12.13 Préavis N° 2013/51 : Modification du Règlement sur les heures d’ouverture et de fermeture des magasins (RHOM) – Ventes en soirée quatre fois par an, sur invitation. (SIPP). SYLVIANNE BERGMANN.
- 3.12.13 Préavis N° 2013/52 : Remplacement du système de gestion de l’information des bibliothèques de la Ville de Lausanne. (LSP). ANNE-LISE ICHTERS.
- 3.12.13 Rapport-préavis N° 2013/53 : Réponse à une motion et deux postulats concernant la Direction des travaux et relatifs à la mobilité en ville de Lausanne. (TRX). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 3.12.13 *a.* Préavis N° 2013/56 : Entretien des immeubles d’exploitation d’eauservice. Demande de crédit-cadre quinquennal 2014-2018. (TRX) ;
- b.* Préavis N° 2013/57 : Crédit complémentaire au préavis N° 2005/86. Amélioration de la distribution de l’eau dans le Nord lausannois. (TRX). ALAIN HUBLER.
- 4.2.14 Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Métamorphose sur les quais d’Ouchy ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- 4.2.14 *a.* Postulat de M^{me} Myrèle Knecht : « Pour que la Ville de Lausanne adopte une stratégie globale d’élimination des inégalités et d’intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en tenant compte de la diversité des problématiques et l’intègre à sa politique du personnel ». (AGC) ;
- 18.2.14 *b.* Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann : « Pour des mesures visant à favoriser l’engagement de personnes handicapées ». (AGC). ELIANE AUBERT.
- 4.2.14 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Pression fiscale à Lausanne : reste-t-il encore un peu d’air aux contribuables lausannois ? » (FIPAV). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 4.2.14 Postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l’exemple ? » (LSP). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/61 : Projet Métamorphose. Adoption du plan directeur localisé des Plaines-du-Loup. (TRX). GIAMPIERO TREZZINI.
- 4.2.14 Rapport-préavis N° 2013/62 : Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ». (FIPAV, SiL, LSP). MURIEL CHENAUX-MESNIER.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/63 : Centre funéraire de Montoie. Assainissement des fours crématoires. Changement des installations de ventilation et de réfrigération. Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux. Demande de crédit complémentaire. (SIPP, TRX). JEAN-LUC LAURENT.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/64 : Immeuble Pré-du-Marché 1 et Neuve 2 à Lausanne. Demande de crédit pour la rénovation complète de l’immeuble. (LSP). OLIVIER FALLER.
- 4.2.14 Préavis N° 2013/65 : Station d’épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy). Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues. Crédit d’études pour la phase d’étude du projet. (TRX). ALAIN HUBLER.

- 4.2.14 Préavis N° 2014/1 : Réalisation d'une installation de pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 mètres exploitée sous forme de contracting énergétique. Crédit complémentaire. (SiL, AGC). COMMISSION DES FINANCES.
- 4.2.14 Pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 sign.) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette ». (TRX, AGC). COMMISSION DES PETITIONS (MARIA VELASCO).
- 4.2.14 Pétition de M^{me} et M. Koella Naouali (2 sign.) : « La législation du droit à l'appel à la prière au public avec la voix de l'homme ». (EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- 18.2.14 Rapport-préavis N° 2014/2 : Lausanne 2020. Présentation et soutien d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet. (SIPP, AGC). COMMISSION DES FINANCES.
- 18.2.14 Préavis N° 2014/3 : Transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude (extension du compte d'attente). (EJCS, LSP, TRX). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 4.3.14 Préavis N° 2014/4 : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Modification du règlement communal sur la vidéosurveillance. (AGC, TRX, LSP, SiL, EJCS, SIPP, FIPAV). BLAISE MICHEL PITTON.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 10.9.13 Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Quel avenir pour le cimetière du Bois-de-Vaux ? » (1^{re}/10.9.13) [SIPP]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Stabilisation et croissance de Beaulieu : Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 24.9.13 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Marchandisation agressive et anti-écologique de l'espace public par la direction des tl, acte II ». (2^e/24.9.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 8.10.13 Interpellation de M. Yves Adam et consorts : « Quelles perspectives pour les écoles de musiques lausannoises suite à l'entrée en vigueur de la LEM ? » (3^e/8.10.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M. Jacques Pernet : « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! » (6^e/3.12.13) [SIPP]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Compostage-biométhanisation, que fait notre Ville ? » (6^e/3.12.13) [TRX, SiL]. DISCUSSION.
- 3.12.13 Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Théâtre de Vidy : 50 ans et plus ». (6^e/3.12.13) [AGC]. DISCUSSION.
- 21.1.14 Interpellation de M. Denis Corboz : « Pérennisation du 'tapis magique' de Mauvernay ». (8^e/21.1.14) [SIPP]. DISCUSSION.
- 21.1.14 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelles indemnisations pour les victimes de nuisances sonores ? » (8^e/21.1.14) [TRX, FIPAV]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Quel bilan un an après l'introduction de la taxe au sac ? » (9^e/4.2.14) [TRX]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « A quels résultats a abouti le contrôle des services de la Ville par l'Inspection cantonale du travail ? » (9^e/4.2.14) [EJCS]. DISCUSSION.

- 4.2.14 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « L'Inspection du travail Lausanne est-elle dotée de moyens suffisants à l'heure où s'accroît la pression exercée par les employeurs sur les salariés ? » (9^e/4.2.14) [EJCS]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » (9^e/4.2.14) [LSP]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » (9^e/4.2.14) [EJCS]. DISCUSSION.
- 4.2.14 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s'éloigne du citoyen ». (9^e/4.2.14) [LSP]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{me} et MM. Valéry Beaud, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Bertrand Picard, Giampiero Trezzini, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Christelle Allaz, Caroline Alvarez Henry, Johann Dupuis, Jean-Pascal Gendre, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Magali Zuercher.

Membres présents	86
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	7
Démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M. Alix-Olivier Briod (PLR)

L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée du nouveau conseiller.

La présidente : – Monsieur Briod, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec dignité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Alix-Olivier Briod (PLR) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée et le public à s'asseoir.

Communication

Démission de M^{me} Solange Peters du Conseil communal

Chère Présidente, chères et chers collègues, chères et chers camarades,

C'est avec tristesse, mélancolie, une indéniable difficulté et après moult hésitations que j'adresse cette lettre au Bureau ainsi qu'au Conseil communal.

Fondamentalement, j'éviterai tout détail historique, car je ne sais plus combien d'années j'ai pu passer au sein de notre Conseil, et que, tous comptes faits, cela ne me rajeunit pas vraiment d'aller fouiner à la recherche d'une date. Cette activité politique a en effet commencé à faire partie de mes engagements avant même d'avoir obtenu mon diplôme de médecin. Je me rappelle avoir siégé avec grand nombre de collègues, dont peu sont encore

au Conseil à l'heure actuelle, mais la plupart encore très actifs en politique. Je me rappelle y avoir forgé de fortes complicités et de vraies amitiés, qui perdureront au-delà de tout agenda spécifique. Je me souviens y avoir siégé avec ma mère, aujourd'hui décédée.

Vous comprendrez que j'ai toujours adoré ce travail politique, dans ses détails ennuyeux comme dans ses débats enflammés. Dans l'aridité de certains de ses combats politiques et dans la joie de l'aboutissement de certains des projets auxquels on pense avoir contribué.

Ces dernières années, mon passionnant travail en oncologie – avec la présence tant auprès des patients que académique au niveau international qu'il implique, m'ont obligé à parfois manquer à mes devoirs au sein du Conseil. J'aspire aussi à voir souvent ma magnifique famille, mon conjoint et mes 2 enfants, qui ont toujours soutenu mon choix d'être active sur tous les tableaux. J'ai cependant progressivement dû réaliser l'existence de cette longue liste de tâches personnelles qui seraient mieux effectués par autrui. Je pense aujourd'hui qu'il est tant que ma place au conseil communal – très haut placée sur cette liste - soit reprise par un socialiste prêt à offrir tout son temps et son énergie à ce noble mandat.

Afin de respecter ce principe, pouvoir me focaliser sur mon travail – en gardant quelques mandats en faveur des personnes marginalisées et défavorisées, la thématique qui continue à motiver mon action politique et mon appartenance au parti socialiste – je vous prie, Madame la Présidente, chères et chers collègues de prendre ce jour acte de ma démission du Conseil communal.

Avec mes salutations amicales,

Solange Peters

La présidente : – M^{me} Solange Peters n'est pas présente ce soir, mais j'avais préparé un petit texte à son intention.

M^{me} Peters nous dit bien dans sa lettre de démission qu'elle n'a pas envie de se souvenir des dates, mais on les rappelle tout de même. Elle est entrée au Conseil communal le 1^{er} janvier 1998. Entre 1998 et 2001, elle a siégé à la Commission des finances. Ses thèmes de prédilection sont liés à tout ce qui touche aux toxicodépendances, mais aussi, on l'a vu ces dernières années, à l'exercice des doubles mandats de la part de nos municipaux ; c'est donc un spectre assez large.

L'intelligence, la passion, l'expérience, l'esprit combatif : voilà ce que j'ai envie de mettre en lumière de la personnalité politique que représente, à mes yeux, M^{me} Peters. J'ai des souvenirs de ses discours, qui étaient articulés au niveau émotionnel, notamment en parlant de ses ancêtres, mais aussi du discours scientifique auquel elle nous avait habitués. C'est une femme qui a pu jeter des ponts entre la science et la politique, sans jamais être technocratique, ce qui devrait plaire à mon ami, M. Hubler.

Son engagement pour les populations sensibles et précaires, ou en voie de précarisation, son intérêt pour les petites gens et pour les enfants, encore une fois, à mes yeux – mais, je pense aussi, aux vôtres – montrent que c'est une grande dame qui n'a pas froid aux yeux. Son courage politique, la construction de son discours et son action politique nous manqueront. On lui souhaite bonne continuation dans toutes les nobles causes qu'elle a défendues ici, et qu'elle va certainement continuer à défendre par ailleurs.

Applaudissements.

Communication

Décès de M. Claude Dépraz, ancien conseiller communal

La présidente : – Nous passons maintenant au carnet noir, malheureusement. Je vous annonce le décès de M. Claude Dépraz, qui a siégé pendant huit ans à la Commission des finances, et qui a été député depuis 1974. Il a été président des Radicaux lausannois depuis 1976, a aussi siégé dans notre Conseil. Donc je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2013/59

Voir *Bulletin du Conseil communal* du 18 février 2014, première partie.

Communication

Communication du Secrétariat du Conseil concernant l'organisation de la Commission permanente de gestion du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Lausanne, le 6 février 2014

Modification

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à une démission, la Commission permanente de gestion est constituée comme suit :

Président :	M. Alain Hubler, La Gauche
1 ^{re} vice-présidente :	Mme Claude Nicole Grin, Les Verts
2 ^e vice-président :	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	M. Raphaël Abbet, UDC M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	Mme Manuela Marti, socialiste M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Eddy Ansermet, libéral-radical M. Jean-Luc Chollet, UDC
TRAVAUX	M. Gianfranco Gazzola, socialiste M. Roland Ostermann, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	Mme Florence Bettschart-Narbel, libéral-radical M. Laurent Rebeaud, Les Verts
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	Mme Claude Nicole Grin, Les Verts M. Maurice Calame, libéral-radical
SERVICES INDUSTRIELS	Mme Magali Crausaz Mottier, La Gauche M. Florian Ruf, socialiste

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Communication du Secrétariat du Conseil concernant l'organisation de la Commission permanente des finances du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Lausanne, le 14 février 2014

Modification

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à une démission, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit lors de sa séance plénière du 12 février 2014 :

Président :	M. Philippe Clivaz, socialiste
1er vice-président :	M. Georges-André Clerc, UDC
2e vice-président :	M. David Payot, La Gauche
Secrétaire :	M. David Barbi
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	Mme Anne-Françoise Decollogny, socialiste M. Valentin Christe, UDC
SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	Mme Françoise Longchamp, libérale-radical M. Benoît Gaillard, socialiste
LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Giampiero Trezzini, Les Verts
TRAVAUX	M. Claude Bonnard, Les Verts M. Julien Eggenberger, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	Mme Sylvianne Bergmann, Les Verts M. Pierre-Yves Oppikofer, La Gauche
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Georges-André Clerc, UDC M. David Payot, La Gauche
SERVICES INDUSTRIELS	M. Pierre-Antoine Hildbrand, libéral-radical M. Philippe Mivelaz, socialiste

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Philippe Mivelaz et Giampiero Trezzini.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 19 de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Participations, délégations et absentéismes de la Municipalité »

Lausanne, le 21 février 2014

Rappel

La multiplicité des participations et des délégations de la Municipalité est exposée aux pages 14 et suivantes du Rapport de gestion 2012.

En lien avec la motion relative aux participations et afin d'évaluer la charge que cela représente ainsi que la façon dont la Ville exécute concrètement ses fonctions au sein des différentes personnes morales, je souhaite connaître pour chacune d'entre elles le nombre de séances annuelles de l'organe dans lequel la Ville est représentée, respectivement le taux de présence des représentants de la Ville de Lausanne à ces séances.

Préambule

Le rapport de gestion présente en effet, chaque année, la liste intégrale des délégations des membres de la Municipalité au sein d'associations intercommunales, fondations, communautés, sociétés anonymes, sociétés immobilières, conférences, écoles, coopératives, etc. Il s'agit soit de présidences, soit de vice-présidences, soit de participations comme membre, dans les différents organes (comités, conseils d'administration, conseils de fondation, etc.).

Les délégations des membres de la Municipalité avoisinent les 150.

Réponse à la question posée

La Municipalité répond comme suit à la question posée :

Le nombre annuel de séances est extrêmement variable d'un cas à l'autre. De même, d'une année à l'autre, le nombre de séance peut varier fortement dans un cas donné en fonction des événements qui surviennent dans l'actualité de l'organisme en question.

La Municipalité évalue le taux d'absentéisme à environ 10 à 20%. Les causes d'absences sont toujours des conflits d'agenda, certains événements devant se voir donner la priorité par rapport à une délégation, par exemple en cas de convocation dans un dossier stratégique à une séance présidée par un membre du Conseil d'Etat.

Le taux d'absentéisme ne peut atteindre un pourcentage élevé que dans de rares cas : si un organe ne se réunit que très rarement dans l'année, par exemple deux fois, et qu'un concours de circonstances a contraint le délégué municipal à en manquer une.

Il convient aussi de relever que dans divers organismes, la Municipalité est représentée par deux de ses membres, voire plus, parfois répartis sur divers organes, parfois dans le même. Cela permet également de gérer une éventuelle absence.

Pour le reste, la Municipalité ne souhaite pas se livrer à l'exercice intégral demandé. La reconstitution complète, pour une année entière, de toutes les présences et absences à chacune des séances convoquées dans le cadre de chacune des 150 délégations représenterait un travail qu'elle juge disproportionné. Il l'est d'autant plus si l'on songe que cette approche reste strictement quantitative, ne donnant par définition aucune indication sur l'importance respective de chaque délégation et de chaque séance, donc sur la potentielle gravité d'une seule absence. Sans une analyse fine au cas par cas, tout à fait irréalisable, un simple tableau statistique ne fera aucunement avancer le débat.

En outre, la Municipalité part de l'idée que la confiance du Conseil communal dans l'engagement de ses membres dans leur fonction, dans leur capacité à fixer les priorités et dans leur lucidité au moment de faire des choix d'agenda est réelle.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 20 février 2014.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Signature du bail pour les locaux du chemin des Bossons 23 (article 20, let. J du Règlement du Conseil communal)

Lausanne, le 21 février 2014

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le préavis 2012/44 « Construction d'une chaufferie au chemin des Bossons pour le développement du réseau de chauffage à distance », adopté par votre Conseil le 12 février 2013, a permis la réalisation (en cours) d'une nouvelle chaudière dans un bâtiment privé situé au chemin des Bossons 23.

Dans le corps du préavis, la location de ces locaux était annoncée dans le chapitre 7.3 « Conséquence sur le budget » comme une nouvelle charge qui sera entièrement compensée par de nouvelles recettes (le premier client est un réseau de chauffage à distance privé réalisé en 1990 et alimentant plus de 700 points de fournitures). Le loyer est de 120'000 francs par an. Le bail a été signé le 12 mars 2013 avec effet dès la prise de possession des locaux, qui a lieu le 1^{er} février 2014. Le coût de cette location fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 110'000 francs, sollicité en parallèle à la présente communication auprès de la Commission des finances.

Le règlement de votre Conseil prévoit en son article 20, lettre j) qu'il est de votre compétence de délibérer sur « la conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires pour les besoins de l'administration communale, lorsque la valeur annuelle dépasse 50'000 francs » et précise que « ce bail ne peut être conclu que lorsque la nouvelle dépense à engager a été expressément approuvée par le Conseil ».

Si le préavis 2012/44 mentionnait bien la nécessaire location des locaux au chemin de Bossons, il ne présentait pas de conclusion formelle demandant expressément l'autorisation de conclure le bail. La location des locaux étant une condition impérative de la réalisation de la chaudière, la décision positive de votre Conseil peut être considérée comme s'appliquant à ces deux objets. Par souci de transparence, la Municipalité tenait à vous informer de cet écart par rapport à la lettre de votre règlement, en soulignant toutefois que son esprit lui paraît pleinement respecté dans le cas d'espèce.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Bouclerment et les prolongations des crédits d'investissements

Lausanne, le 24 février 2014

Madame le présidente, Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa séance du 20 février 2014, la Municipalité a décidé, d'une part de prolonger jusqu'au 31 décembre 2014 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclerment de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Annexe : ment.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Annexe

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
<u>Administration générale et culture</u>					
Acquisition d'un système d'information des ressources humaines (phase 2)	2004/27 2010/24	23.11.2004 29.06.2010	3'014'200	2'097	
Evolution RECOLTE 2008-2012	2007/59	26.02.2008	11'114'000	-158'010	Dépassement compensé par des non dépenses sur les crédits déjà bouclés, attribués aux SIL et à Eauservice. Solde final du préavis : 17'137 francs.
<u>Sports, intégration et protection de la population</u>					
Centre sportif de Vidy - Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon	2011/45	14.02.2012	750'000	234'778	Lors de la mise en soumission, le montant de l'offre retenue s'est avéré inférieur d'environ 230'000 francs à celui de l'offre obtenue dans le cadre de l'étude du remplacement du revêtement synthétique et ayant servi de base à la demande du crédit.
Centre sportif Praz-Séchaud, réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux	2011/11	20.06.2011	1'995'000	-9'441	Le dépassement du crédit d'ouvrage, dû notamment à des travaux d'optimisation de la production de chaleur, a été annoncé et expliqué dans une communication du 17 décembre 2013, adressée à la Commission des finances du Conseil Communal
<u>Logement et sécurité publique</u>					
Développement et amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du corps de police	2002/40	26.11.2012	627'000	4'955	

Crédits bouclés
page 1LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
GESTAO-SM - Renouvellement des logiciels de gestion	2007/24 2011/31	26.06.2007 22.06.2011	1'314'700	7944	
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine financier (3 ^{ème} étape 2006-2009)	2005/29 comm. CC	04.10.2005 29.06.2009	7'600'000	948'517	Cathédrale 12 : l'étanchéité de la terrasse a été réfectionnée ponctuellement comme les aménagements extérieurs. Le divers et imprévis a été peu sollicité et les honoraires d'architecte ont été économisés par le travail fait en interne au sein du service Praz-Gilliard : la simplification du projet a permis des économies. En outre, les locataires n'ayant pas réclamé d'indemnisation, le budget prévu à cet effet n'a pas été dépensé Théâtre 12 : les travaux d'étanchéité, de sanitaire (wc hommes), de peinture et d'analyse acoustique se sont révélés moins onéreux que prévu. A noter également l'économie faite sur les frais de reproduction et la non utilisation de ce poste
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif (3 ^{ème} étape 2006-2009)	2005/29 com. CC	04.10.2005 29.06.2009	6'400'000	-75'548	L'obtention du permis de construire relatif aux travaux de la salle Paderewski a été subordonnée, sur prescription de l'ECA, aux travaux de désenfumage de ladite salle qui n'étaient pas prévus. Ce dépassement est entièrement compensé par l'économie sur le crédit relatif au patrimoine financier
Métamorphose – Jardins familiaux Vidy	2009/10	23.06.2009	1'630'000	75'441	L'économie réalisée sur le crédit fait suite aux travaux de fouille archéologique qui ont été écourtés

Crédits bouclés
page 2

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Toises 14 – Nouvelle bibliothèque	2010/23	09.11.2010	3'140'000	3'124'304	Conformément à la communication faite au conseil communal stipulant que la Municipalité avait renoncé, en date du 21 décembre 2011, au projet de bibliothèque de quartier à l'avenue des Toises et, selon les termes du préavis N° 2012/31, ce crédit est bouclé
Système LEC – Abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux	2011/21 2011/55	24.05.2011 07.12.2011	350'000	545	
Réfection des surfaces privées communales – Crédits-cadres annuels 2012	2011/54	07.12.2011	150'000	28'609	Economie réalisée sur les travaux de réfection des chaussées de Valmont 35 et Chissiez où le nombre de candélabres installés a été moins important que prévu ainsi qu'à la non utilisation du poste divers et imprévus
Travaux					
Participation de la commune de Lausanne à la constitution de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL SA)		01.01.1997	6'993'000	3'532'500	Par l'arrivée d'un nouvel actionnaire, le capital actions a été libéré
Réaménagement de la rue Centrale, de la rue Cheneau de Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale et création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg no 4	2002/253	07.05.2002	615'000	-52'280	Dépassement compensé par des non dépenses sur la part du crédit d'autres services, non encore bouclée
Métro m2 et réseau TL 08 – Réaménagement des espaces publics. Couverture du m2 entre la rue du Liseron et l'avenue de Cour	2005/78	07.02.2006	21'000'000	40'608	

Crédits bouclés
page 3LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets. Création d'un réseau de déchetteries de quartier	2005/81 2007/10 2009/42	07.02.2006- 26.06.2007- 02.02.2010	30'014'000	-45'335	Dépassement dû à des travaux correctifs pour améliorer le concept initial ainsi qu'à des plus-values
Construction de la route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades (y c. crédit compl. Préavis 2008/24)	2005/83 2008/24	27.06.2006 26.08.2008	126'000	67'723	
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau – crédit-cadre 2008	2007/47 2008/13	11.12.2007 17.06.2008	6'020'000	436'868	des chantiers ont été annulés, principalement sur les communes hors Lausanne
Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge, conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage	2008/16	01.07.2008	1'660'000	33'108	
Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge, conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage	2008/16	01.07.2008	193'000	774	
Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge, conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage	2008/16	01.07.2008	90'000	23'971	Travaux terminés avec une économie réalisée par l'optimisation des travaux et des prix unitaires inférieurs à ceux prévalant lors de l'établissement du projet
Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages – crédit-cadre 2010 – routes et voirie	2009/55	09.12.2009	5'980'000	433'1243	Economies liées à une conjoncture favorable

Crédits bouclés
page 4

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages – crédit-cadre 2010 – assainissement	2009/55	09.12.2009	2'600'000	182'364	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation des travaux et de prix unitaires inférieurs à ceux pris en considération lors de l'établissement du projet
Remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains et modification de l'éclairage public et de l'arborisation dans le cadre de la désaffectation de la ligne tl et du réaménagement de la chaussée de la rue du Bugnon et de l'avenue de la Sallaz	2010/21	29.06.2010	1'900'000	621'453	Une partie des conduites de transport aux alentours du réservoir du Calvaire n'ont pas été remplacées faute de connaître exactement le tracé. Le tracé est actuellement connu et le financement se fera par le préavis du Calvaire (2013/55)
Remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains et modification de l'éclairage public et de l'arborisation dans le cadre de la désaffectation de la ligne tl et du réaménagement de la chaussée de la rue du Bugnon et de l'avenue de la Sallaz	2010/21	29.06.2010	480'000	80'775	Travaux terminés avec une économie réalisée par l'optimisation des travaux et des prix unitaires inférieurs à ceux prévalant lors de l'établissement du projet
Passage supérieur de l'avenue de Provence. Réfection de l'ouvrage. Assainissement du béton et mise en place d'une étanchéité	2010/34	18.01.2011	1'130'000.00	82'575	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation du projet, notamment sur les étapes de travaux
Chemin de Camarès à Vernand. Construction d'une route d'accès provisoire aux parcelles privées numéros 14'057 et 14'059 dans le cadre de la suppression des passages à niveau et du réaménagement du quai voyageurs de la halte de Vernand-Camarès du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	2011/23	20.06.2011	300'000.00	152'438	Les économies réalisées proviennent d'une optimisation du projet et de prix unitaires inférieurs à ceux pris en considération lors de l'établissement du projet
Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de cinq bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley – assainissement	2012/38	12.12.2012	20'000	20'000	Il n'y a pas été nécessaire de faire des travaux pour le service d'assainissement

Crédits bouclés
page 5LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
<u>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</u>					
Centre de vie infantine de la Cité – Extension de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Cour des Miracles » par la création d'une nouvelle garderie-nursery de 44 places	2004/17	29.06.2004	660'000	-1'997	
Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc : construction et transformation – Mobilier et équipement	2006/9	30.05.2006	561'000	35'159	L'achat de mobilier s'est avéré moins cher que prévu
Mesure d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité : abaissement et stabilisation de la tension pour diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux	2011/21 2011/55	24.05.2011 07.12.2011	350'000	0	
Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires – Crédits-cadre annuels 2012	2011/54	07.12.2011	600'000	51	
<u>Finances et patrimoine vert</u>					
Rénovation de l'Auberge de Montheron	2010/14	11.05.2010	1'300'000	1'713	
Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et promenades, crédit-cadre 2009	2008/51	10.12.2008	850'000	5'530	
Rue du Bugnon et av. Sallaz-Arborisation	2010/21	29.06.2010	340'000	10'544	

Crédits bouclés
page 6

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Services Industriels					
Aménagement hydroélectrique de Lavey	2001/218	04.09.2001	2'800'000	-168'138	Le dépassement est dû aux intérêts intercalaires et à la main-d'œuvre interne qui n'ont pas été pris en compte lors de la demande de financement.
Construction de bornes pour les vélos et scooters électriques	2005/36	08.11.2005	130'000	30'321	Le solde représente 2 bornes qu'il avait été prévu d'installer à A-Fauquez 94 et Pontaise 33. Des travaux étant prévus par la direction des Travaux à ces endroits à brève échéance, ces bornes devraient dès lors être supprimées, d'où l'arrêt du projet
Route de contournement de La Sallaz	2005/83	27.11.2006	465'000	42'311	Economie réalisée sur le coût des travaux de génie civil par la mise en commun des fouilles
Extensions ordinaires 2008	2007/55	11.12.2007	17500'000	-1'396'221	Le dépassement est dû aux intérêts intercalaires et à la main-d'œuvre interne qui n'ont pas été pris en compte lors de la demande de financement.
Route de contournement de La Sallaz	2008/24	11.12.2007	43'250	54	
Extensions ordinaires 2009	2008/50	10.12.2008	5'330'000	1'881'104	L'économie est due à un choix moins onéreux pour la construction des postes de transformation ainsi qu'au report de pose d'équipements pour les postes de transformation : Cascade, La Sallaz et Aquarium. Certains projets de l'éclairage public ont été repoussés et financés par les extensions ordinaires 2010

Crédits bouclés
page 7LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Projet Métamorphose – parking des Prés-de-Vidy	2009/09	23.06.2009	154'000	114'467	Initialement prévu en souterrain, le câblage a été aérien. De ce fait, la part prévue pour le génie civil s'en trouve fortement limitée et a été prise en charge directement par la direction des Travaux
Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour Grand'Rive Parc et chauffage de la piscine de Bellerive	2009/43	06.10.2009	3'200'000	112'619	La finalité du projet de la centrale à Grand'Rive Parc et les conduites de liaison donne une légère économie
Remplacement des conduites industrielles et modification de l'éclairage public à la rue du Bugnon et à l'avenue de La Sallaz	2010/21	29.06.2010	2'225'000	-212'227	Le coût du chantier pour les installations de gaz est plus important que prévu. En effet, les raccordements prévus n'ont pas pu être réalisés et des fouilles de génie civil supplémentaires ont dû être réalisées pour les deux conduites de haute et basse pression. Dépassement compensé par des non dépenses sur les crédits attribués aux SIL, à Eauservice ainsi qu'à Spadom. Solde final du préavis : 500'555 francs.
Construction d'une chaufferie à la STEP	2010/25	14.09.2010	5'530'000	248'052	L'économie résulte de la réalisation de l'entier du système informatique de l'installation par des apprentis CFOR et le personnel de l'usine à la place du recours à des entreprises externes tel qu'initialement prévu dans le projet

COMPTES D'ATTENTES BOUCLES EN 2013

Stade Pierre-de-Coubertin - Réfection de la piste d'athlétisme - Etude des travaux nécessaires	22.09.2010	40'000	40'000	Montant balancé par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, 2101.501.2457 (préavis 2012/30)
--	------------	--------	--------	--

Crédits bouclés
page 8

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Stade Olympique de la Pontaise - Assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements - Etude des travaux nécessaires		03.12.2012	100'000	100'000	Montant balancé par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, 2101.501.2458 (préavis 2013/1)
Saugealles - Projet construction et aménagement extérieur		16.05.2011	30'000	30'000	Montant balancé par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, 6601.503.6415 (préavis 2013/3)
Beaulieu –Valorisation du Front Jomini		21.06.2007	335'000	7544	
Elaboration d'un plan directeur de gestion des déchets		11.10.2007	150'000	150'000	Montant balancé par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, 4605.509.4511 (préavis 2012/24)
Quartier Vallon-Industrie – Mise en valeur du quartier		26.04.2011	350'000	130	Les études se poursuivent au travers d'un 2 ^{me} compte d'attente relatif à l'élaboration d'un PPA sur l'ancienne UIOM. Les projets d'investissements ne sont pas encore définis
Réservoir du Calvaire – concours d'architecture		17.06.2011	350'000	118'999	La charge de ce compte d'attente indique la part que la Commune assume pour ce concours. Les investissements concernant les bâtiments seront assumés par des tiers privés dans le cadre de DDP
Etude détaillée du déploiement d'un réseau multimédia en fibres optiques à l'échelle d'un quartier		05.10.2009	350'000	111'651	Ce compte d'attente a été racheté à prix coûtant par la société LFO SA, conformément au point 5 des conclusions du préavis 2012/27

Crédits bouclés
page 9LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2013

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Remplacement de la chaudière à vapeur numéro 4 de l'usine de Pierre-de-Plan		11.04.2011	100'000	84'931	La chaudière PDP a été remplacée par le projet de la chaudière des Bossons. Le compte d'attente a donc été transféré sur le préavis 2012/44 relatif à la construction de cette dernière, conformément au point 3 des conclusions dudit préavis
Etude de modèles en vue du financement alternatif du déploiement d'un nouveau télé-réseau tout optique (FTTH)		16.05.2011	250'000	88'105	Ce compte d'attente est amorti conformément à la conclusion N° 7 du préavis 2012/27.

"PLEINS POUVOIRS" BOUCLES EN 2013

Néant

Crédits bouclés
page 10

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Administration générale et culture					
Aménagement et gestion informatisée du temps de travail pour le personnel de l'Administration Communale	2007/67 2012/33	03.06.2008 13.11.2012	1'284'200	194'288	Le déploiement du projet ATT est toujours en cours
Sports, intégration et protection de la population					
Port de petite batel, de Vidy et d'Ouchy - Augment. de la capacité d'accueil et rénov. dispositifs d'amarrage	1998/15 2007/44	16.06.98 20.11.07	874'000 870'000	40'758	Le solde des montants alloués doit demeurer disponible au-delà du 31.12.2013, dès lors que les travaux complémentaires visant à améliorer la sécurisation des estacades ne sont pas achevés. Il devra, en outre, être répondu à la motion Pernet relative à ladite sécurisation.
Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy	2007/44	20.11.07	2'700'000	748'115	Le solde des montants alloués doit demeurer disponible au-delà du 31.12.2013, dès lors que les travaux complémentaires visant à améliorer la sécurisation des estacades ne sont pas achevés. Il devra, en outre, être répondu à la motion Pernet relative à ladite sécurisation.
Centre funéraire de Montoie - Assainissement des fours crématoires, changement installation de ventilation et de réfrigération, réaménagement chambres mortuaires et bureaux.	2006/33	07.11.06	8'246'000	-231'807	Un nouveau préavis justifiant le dépassement vient d'être déposé. Dans cette attente, ce crédit doit demeurer ouvert.

Crédits prolongés
Page 1**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Logement et sécurité publique					
Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police	2002/32	12.11.2002	5'444'000	747'492	Une part du projet, en lien avec la mise à jour du système Polycom concerne le projet de géolocalisation des véhicules. Ce volet était en attente du choix de la technologie par la Police cantonale qui, elle-même, regardait sur l'Office fédéral de la protection civile (PCI cantonale). La ligne de base étant d'avoir le même système pour tous les centres de secours. Aujourd'hui, le système SAGA CRISIS est choisi par les instances cantonales et le Corps de police peut poursuivre les travaux. Une nouvelle demande de prolongation est donc nécessaire
Opéra de Lausanne – Rénovation et extension de la cage de scène, des zones techniques, administratives et publiques	2007/58	05.02.2008	31'700'000	1'270'838	Des travaux sont toujours en cours de réalisation, liés spécialement aux charges découlant du permis de construire de l'enquête complémentaire. De plus, la période de garantie des travaux est encore effective
Travaux					
Optimisation des tournées de ramassage des déchets	1998/36	10.11.1998	450'000	46'298	Une facture finale relative à l'équipement en écrans dans les camions arrivera fin 2013/début 2014
Sécurité des piétons en ville de Lausanne – Réalisation de 170 à 180 passages piétons	2000/147	28.11.2000	2'400'000	750'084	Travaux en cours, en fonction des demandes et des réaménagements planifiés de la voie publique

Crédits prolongés
Page 2

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	crédit voté	
Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit – Programme d'assainissement du réseau routier – Frais d'études	2002/221	05.03.2002	500'000	140'383	Des études ont été commandées et seront finalisées en 2014
Réaménagement de la rue Centrale, de la rue Cheneau de Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale et création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg no 4	2002/253	07.05.2002	9'000'000	2'248'578	Réaménagement de la voirie planifié en 2014
Construction d'un barrage, création d'un lac de retenue, dérivation des eaux claires de la Louve, installation d'un dégrillage et d'une micro-centrale électrique au déversoir du Capelard	2003/34 2010/68	16.09.2003 15.03.2011	6'775'000	101'976	Des travaux relatifs au levé de la conduite de dérivation des eaux de la Louve doivent être réalisés dans le tunnel ferroviaire de liaison à Tridel
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics pour 2004 – crédit-cadre 2004	2003/50	10.12.2003	2'350'000	30'889	Solde des travaux en coordination avec les aménagements du quartier du Rôtillon (bassin EU + accès)
Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) – Sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental	2004/23	05.10.2004	1'336'000	317'779	Adaptations sécuritaires à effectuer au fur et à mesure du remplacement d'équipements électromécaniques vétustes, y compris les équipements de protection individuelle des collaborateurs
Plans généraux d'évacuation des eaux communales (PGEE)	2004/24	09.11.2004	2'420'000	300'811	Mise à jour d'un modèle hydraulique et d'un système de prévision de casses. Adoption formelle par la Municipalité et la Direction générale de l'environnement prévue en 2014

Crédits prolongés
Page 3**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur	Commentaires
			fr.	crédit voté	
Plans généraux d'évacuation des eaux intercommunales (PGEEi)	2004/24	09.11.2004	910'000	210'069	Etudes en cours, notamment raccord STEP de Pully, Lutry et Bussigny, et finalisation du modèle hydraulique. Adoption formelle par la Direction générale de l'environnement et les communes concernées en 2014
Promotion de l'usage du vélo à Lausanne (aménagement et mesures de promotion)	2004/55	12.04.2005	628'000	56'876	Achats et mesures de promotions planifiés en 2014
Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) – 5 ^{ème} partie : transports et mobilité	2005/36	08.11.2005	386'000	210'071	Travaux en cours, en fonction des demandes et des opportunités liées aux réaménagements de la voirie, notamment la création de nouvelles zones 30
Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal de la Ville de Lausanne – Entretien 2006 – Bâtiments	2005/76 2009/69	07.02.2006 11.05.2010	4'970'000	361'822	Travaux en cours (installations de chauffage au secteur 3)
Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal de la Ville de Lausanne – Entretien 2006 – Véhicules et poubelles	2005/76	07.02.2006	3'032'800	49'706	Une dernière commande est encore en cours pour l'acquisition d'une machine pour le nettoyage des bacs des poubelles "requins"
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	2005/86	04.04.2006	2'092'000	-431'236	Une demande de crédit complémentaire a été soumise au Conseil communal pour un montant de fr. 1'300'000. Deux chantiers doivent encore être réalisés avant de boucler ce préavis : l'installation de deux pompes à la station du Haut-Vallon et l'achèvement du tronçon de conduite du réservoir Petite-Croix à la station Haut-Vallon

Crédits prolongés
Page 4

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Construction de la route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades	2005/83 2008/24	27.06.2006 26.08.2008	17079'750	4440'917	Des travaux sont encore planifiés en 2014
Travaux de rénovation du Centre d'exploitation et de gestion informatisé d'eauservice Lausanne à Lutry (Cegel)	2006/15	29.08.2006	4'250'000	1'859'789	L'application de conduite automatique est en phase de validation. Le système est prévu d'être accepté à fin mars 2014, ce qui lancera la période de garantie de deux ans qui s'achèvera avec les paiements des derniers 10 % en 2016
Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultrafiltration avec Romandie Energie et le Service Intercommunal de Gestion des Eaux	2006/19	24.10.2006	9'490'000	1'223'399	La construction de l'usine de Sonzier est terminée. Il y a encore de gros travaux prévus pour la réfection de la conduite forcée. Actuellement aucun préavis complémentaire n'a été rédigé car les clefs de répartition entre la Romandie Energie et eauservice n'ont pas été validées
Entretien des immeubles d'exploitation d'eauservice	2007/30	02.10.2007	1'867'500	-142'802	Le dernier chantier financé par ce préavis est le réservoir de Chataignier. Il ne subsiste que les sols à réaliser. La commande de ces travaux n'a pas encore été effectuée car il est nécessaire d'attendre les résultats des travaux d'injection. Un préavis distinct de régularisation doit être effectué
Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy	2007/44	20.11.2007	2'056'000	56'584	Les travaux pour le dépôt des Pirates sont en cours

Crédits prolongés
Page 5**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau – crédit-cadre 2008	2007/47 2008/13	11.12.2007 17.06.2008	2'680'000	429'325	Pose de conduites EU dans la canalisation intercommunale à coordonner avec la commune d'Epalinges et la mise en conformité du quartier de Montolieu – Bois du Flon
Pour un pavoiement sûr, efficace et festif de la ville	2008/10	03.06.2008	370'000	145'166	Travaux de pavoiement planifiés en 2014, notamment à la place de la Sallaz et à la place du Général Guisan
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau – crédit-cadre 2009	2008/50	10.12.2008	8'280'000	676'848	Quatre chantiers sont encore à réaliser en 2014
Enfance, jeunesse et cohésion sociale					
Construction d'une école primaire, d'une halte-garderie, d'un centre œcuménique et de quartier, d'un local d'entretien au Bois-Gentil	1998/26	06.10.1998	14'080'000	130'131	Des infiltrations ont toujours lieu, provenant de défauts cachés. Des sondages ont révélés des malfaçons sur les remontées d'étanchéités et nécessite des corrections
Collège d'Entre-Bois – Extension et transformation du groupe scolaire, construction d'un centre de quartier polyvalent, aménagement d'un parc public, réfection de la grande salle et première étape de la réfection des bâtiments scolaires existants	2001/169	20.03.2001	37'170'000	43'248	Des corrections sur des malfaçons des regards d'eau usée et de ventilation sont nécessaires pour pallier les odeurs persistantes dans le centre de quartier

Crédits prolongés
Page 6

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes	2006/4	04.04.2006	5'710'000	248'340	Des travaux sont toujours en cours, notamment pour la modification du système de vanne de régulation de la ventilation pour la piscine et les salles de travaux manuels du collège des Bergières ainsi qu'au changement des capots de ventilation de la salle de gymnastique de Grand-Vennes
Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc – Construction et transformation	2006/9	30.05.2006	6'539'000	130'951	Des problèmes d'infiltrations et d'étanchéité ont été constatés vers l'APEMS. De plus, une étude est en cours pour des problèmes d'infiltrations dans les sous-bassements. Une expertise est en cours suite à ces défauts d'ouvrage
Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE	2006/11	03.10.2006	7'996'000	-45'231	Dans l'attente d'un versement par les assurances d'une indemnité pour les mouvements de la toiture en bois, dans les tolérances des normes SIA. En effet, les cloisons amovibles ne garantissent plus, par temps sec, l'isolation phonique initialement prévue. Les modifications de ces cloisons et de la structure, devisés à CHF 91'000 ne sont pas imputables aux entreprises et mandataires, mais seront néanmoins prises en charge partiellement par l'assurance Travaux de construction.
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformation	2007/33	20.11.2007	41'750'000	739'984	Les travaux de finition seront encore effectués en 2014 et des factures finales sont en cours de négociation

Crédits prolongés
Page 7**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Collège de Villamont – Mobilier et équipement	2007/33	20.11.2007	2'550'000	424'653	Des dépenses de signalisation seront effectuées en 2014 ainsi que l'acquisition de mobilier résultant du fonctionnement du bâtiment
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 ^{ème} étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire – bâtiment	2008/7	17.06.2008	24'200'000	4'660'510	Travaux encore en cours, notamment dans les bâtiments scolaires de Béthusy, de Montchoisi et de la Pontaise
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 ^{ème} étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire – mobilier	2008/7	17.06.2008	1'300'000	180'035	Le mobilier doit être complété et dépend de l'avancement des travaux
Équipement réseau des bâtiments scolaires – phase III	2008/11	01.07.2008	2'120'000	268'696	Des installations informatiques et WIFI doivent encore être installées
Extension du centre de vie enfantine de la Cité par la transformation d'un pavillon scolaire en Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) à l'avenue Béthusy 16	2008/35	10.12.2008	1'100'000	29'601	En raison du rayonnement solaire, des problèmes thermiques restent à résoudre. En effet, durant l'été, la température demeure trop élevée
Finances et patrimoine vert					
Mise en place d'une gestion type "Parc naturel périurbain" dans les forêts de la Ville	2005/57	06.12.2005	800'000	157'305	L'installation des toilettes sèches a débuté en 2013, les travaux de finition seront réalisés en 2014

Crédits prolongés
Page 8

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Services industriels					
Développement des services multimédia sur le réseau	2001/238	05.03.2002	5'550'000	73'820	A proroger jusqu'en 2015. Il reste environ 2'600 amplificateurs à changer sur le réseau. Ce préavis finance une participation incitative à la rénovation des installations intérieures du parc immobilier existant (participation de 25% sur présentation des devis contrôlés). L'octroi de cette participation est à répartir sur 2 années
Réaménagement de la rue Centrale (CHF 2'140'000.- + CC 1/20 du 07.04.2008 CHF 95'000.-)	2001/253	07.05.2002	2'235'000	244'409	Il reste une main courante lumineuse à poser à mi-2014 pour l'éclairage public.
Amélioration de l'éclairage public en ville	2005/87	27.06.2006	580'000	230'227	Travaux exécutés par étape selon disponibilité du personnel de l'éclairage public et selon demande de la commission de sécurité nocturne de la Ville.
Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics	2007/7	15.05.2007	3'470'000	1'902'112	A prolonger selon nouvelle liste d'évolution des lignes TL où l'éclairage public devra intervenir.
Projet Métamorphose – travaux préparatoires (GAZ)	2007/19	06.11.2007	250'000	250'000	Projet en cours, tribunaire du planning Métamorphose
Projet métamorphose – travaux préparatoires (SEL)	2007/19	06.11.2007	200'000	187'088	Projet en cours, tribunaire du planning Métamorphose

Crédits prolongés
Page 9**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Projet Métamorphose – Déplacement du poste de détente et de comptage, construction d'un gazoduc 5 bar Bourget-Malley et remplacement du poste de comptage de Malley	2008/29	25.11.2008	9'560'000	4'142'511	Projet en cours, notamment concernant la liaison Bourget - Malley
Extensions ordinaires 2009 (GAZ & CAD)	2008/50	10.12.2008	16'190'000	4'347'672	A proroger, des projets sont en cours pour le réseau du chauffage à distance.
COMPTES D'ATTENTE PROLONGES EN 2013					
Frais d'études pour la réalisation d'une installation de biométhanisation (gestion des déchets)	2005/4	20.04.2000, 28.06.2005	300'000	156'489	Copil récemment réactivé pour le lancement d'un plan d'affectation cantonal
Inspection du Pont de Sévelin – mandats d'études et prestations liées		09.06.2005	150'000	101'477	Le compte d'attente sera balancé dans le préavis « Carrefour Tivoli – Sévelin »
Rénovation et modernisation des WC publics – mandats d'architectes et d'ingénieurs spécialisés		19.02.2007	350'000	204'250	Le compte d'attente sera balancé dans le préavis « Rénovation des WC publics »
Réaménagement de la Place du Tunnel		13.09.2007	350'000	304'282	Les projets de réaménagement sont repoussés au-delà du terme de la législature
Projet Métamorphose	2007/19	06.11.2007	5'770'000	685'426	Demande de prolongation en 2014 dans l'attente du préavis 2013/27. Quelques études encore sur ce crédit qui devrait être soldé probablement en 2014
Métamorphose – travaux immobiliers préparatoires	2007/19	06.11.2007	4'200'000	1'018'542	Des démolitions sont prévues en 2014

Crédits prolongés
Page 10

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2013 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Concours pour la création d'une œuvre d'art en hommage à Maurice Béjart		24.09.2008	270'000	60'357	Tests d'éclairage de mise en valeur des œuvres en cours
Réseau accueil de jour – Extension du logiciel informatisée des garderies à toutes les prestations d'accueil de jour des enfants		18.12.2007	50'000	23'789	Une demande d'augmentation du compte d'attente va être déposée
Etude plan lumière (point n° 13 du préavis 2007/25 Réponse à divers postulats, motions et pétitions)		22.01.2008	200'000	-17'345	Le compte d'attente sera transféré sur le préavis de réalisation du futur plan lumière à adopter en 2014. Dépassement dû à la main d'œuvre interne non comprise dans le compte d'attente.

"PLEINS POUVOIRS" A PROLONGER A FIN 2013

Néant

Crédits prolongés
Page 11**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Augmentation des vols d'affaires à l'aéroport de la Blécherette : quelles conséquences pour les habitants des zones riveraines ? »

Lausanne, le 4 mars 2014

(Signé) *Hadrien Buclin***Communication – Dépôt**

Interpellation de MM. Vincent Rossi et Hadrien Buclin : « Quatre piliers. Quatre »

Lausanne, le 4 mars 2014

(Signé) *Vincent Rossi et Hadrien Buclin***Communication – Dépôt**

Interpellation de MM. Fabrice Moscheni et Philipp Stauber et consorts : « Les logements sociaux aident-ils vraiment ceux qui en ont besoin ? »

Lausanne, le 3 mars 2014

(Signé) *Fabrice Moscheni, Philipp Stauber et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par la majorité du Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Eoljorat : le vent annoncé, est-ce du vent ? »

Lausanne, le 4 mars 2014

(Signé) *Charles-Denis Perrin et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par la majorité du Bureau légal.

Questions orales

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Le 22 janvier dernier, une rixe éclatait entre les élèves du Collège de Béthusy et du Collège Arnold Reymond. Il y a quelques jours, on apprenait que des sanctions étaient infligées aux principaux meneurs. Dans le même temps, on apprenait que les sprays au poivre utilisés lors de ces bagarres avaient été volés en septembre dernier dans une voiture de police exposée lors du Comptoir Suisse. Ma question en trois volets est la suivante : La Municipalité peut-elle nous confirmer cette information ? Comment justifie-t-elle un tel vol ? Quelles mesures ont été prises à l'encontre des policiers peu vigilants ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Evidemment, madame Longchamp, la Municipalité est au courant de cette situation et elle la confirme, puisque c'est par un communiqué de presse de la Ville de Lausanne que vous avez appris ces détails. La Ville de Lausanne a déposé plainte contre les auteurs du vol. Des mesures de rappel des règles et des procédures ont été édictées au sein du Corps de police, et en particulier aux principaux concernés. Il s'agissait d'une négligence, puisqu'un véhicule est effectivement resté ouvert. Cet élément a été rappelé et la brigade et le groupe accident ont été remis à l'ordre sur ce point.

Question

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Dans son communiqué de presse, qui ouvre la campagne de votation au sujet de la Tour Taoua, la Municipalité affirme que de nombreux espaces de la tour sont déjà réservés par les futurs utilisateurs. Il est vrai que l'école La Source a déjà signé un pré-bail pour 2740 m² de bureaux, c'est-à-dire environ trois quarts des surfaces de bureaux prévues dans la tour ou dans le bâtiment bas. Est-ce que je peux demander à la Municipalité qui sont les autres utilisateurs qui se sont annoncés ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Effectivement, l'usage de la quasi-totalité des surfaces de la tour est déjà connu : 12 étages de logement, des activités de restauration pour le rez et le haut de la tour et, pour le reste, ce sont des activités hôtelières, qui sont d'ores et déjà confirmées à l'investisseur ; à cela s'ajoute l'école de la Source. Donc, la quasi-totalité des surfaces a déjà trouvé preneur, ou va trouver preneur pour la partie logements sans trop de difficulté. C'est donc une information exacte que la Municipalité vous a communiquée dans la brochure, à savoir que non

seulement l'affectation est fixée, mais qu'en plus, il y a aujourd'hui des projets pré-signés et des promesses de bail pour la quasi-totalité des surfaces commerciales et d'activités.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – J'ai demandé quels étaient ces autres utilisateurs.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Mon collègue a bien répondu, tout est écrit dans le droit distinct de superficie que vous avez voté. Il est dit que le groupe Accor prendra la chaîne hôtelière, que l'école La Source prendra la partie commerciale, et l'autre partie, c'est la partie locative. Il n'y a rien de plus à vous communiquer aujourd'hui.

Question

M. Albert Graf (UDC) : – J'ai appris que pas mal de gérances se sont opposées à la taxe poubelle au m³ SEI que la majorité de notre Conseil a approuvée. Je ne sais pas combien de temps ces litiges vont durer devant les tribunaux, ni quelles conséquences il peut y avoir pour ces taxes. Lors des débats au Conseil, le syndic avait assuré que les ristournes de 80 francs par habitant seraient payées avec la première facture d'électricité de l'année 2014. Je me demande si ces ristournes sont bloquées jusqu'au verdict final des tribunaux. M. le syndic peut-il nous faire un résumé de la situation actuelle ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Pour répondre à M. Graf, environ 11 000 factures ont été émises à la fin de l'année 2013 pour un montant de 13 millions ; le chiffre varie toujours un peu, il y a des corrections, il y a également des gens qui ont fait plusieurs recours sur différents éléments de la procédure, mais, vraisemblablement, nous sommes aujourd'hui globalement à 3300 recours, dont environ 3000 au nom de la Chambre vaudoise immobilière. Ces recours sont traités en première instance par la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes de votre Conseil, et ensuite ils suivront les procédures judiciaires habituelles.

Un certain nombre de cas pilotes ont été choisis pour aller de l'avant avec la procédure, mais les choses sont en cours. La Commission des finances a validé un poste d'auxiliaire pour le travail administratif et il y a aussi un renforcement des ressources du secrétariat de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes pour traiter ces interventions.

Pour répondre à l'autre élément de la question posée par M. Graf, il n'y a pas de blocage de la subvention de 80 francs en lien avec cette problématique des recours. La Municipalité est liée par un règlement voté indépendamment par votre Conseil, qui n'était pas lié à l'encaissement de ces taxes. Il n'y a précisément pas de lien juridique entre ces deux dossiers, donc aucun blocage du versement des 80 francs par habitant n'est prévu ni souhaité. L'adresse du versement de la subvention de 80 francs par habitant se basera sur une extraction de la base de données du contrôle des habitants au 15 avril, puisque les habitants de Lausanne ont un délai légal de trois mois pour annoncer leur départ et leur arrivée ; donc, pour avoir une base de données fiable, il faut prévoir une extraction à mi-avril. C'est sur cette base de données fiable que les subventions pourront être versées pour l'année précédant la requête. Cette subvention devrait donc commencer à être versée fin avril, début mai.

Question

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – J'ai une déclaration de remerciements à l'intention de la Municipalité, qui a répondu positivement à la lettre que je lui ai adressée via le Bureau s'agissant des conditions de travail des policiers dans le corridor d'entrée, qui ont été améliorées par la mise à disposition d'un chauffage d'appoint. De plus, on découvre aujourd'hui une amélioration nette, me semble-t-il, du confort des bancs pour le public. Merci à la Municipalité.

Question

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Un citoyen lausannois excédé par les nuisances et autres tapages nocturnes autour de son logement à la rue Etraz a adressé, au cours des derniers mois, trois courriers à la Police du commerce en date du 7 septembre, du 13 octobre et récemment du 1^{er} mars, sans malheureusement recevoir de réponse circonstanciée. J'ai eu la chance d'être mis en copie de cette lettre, de même que le municipal, M. Vuilleumier. D'où ma question : j'aimerais savoir s'il est usuel de ne pas répondre à ce type de plainte de la part de citoyens lausannois. Et puis, le cas échéant, quelle suite entend donner la Police du commerce, ou généralement la Municipalité, à ce genre de lettre se plaignant de tapages nocturnes ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Je n'ai pas connaissance de cette lettre adressée à la Police du commerce et à mon nom, si j'ai bien compris. Ce n'est, bien sûr, pas du tout habituel de ne pas répondre au courrier. Si vos informations sont justes, c'était au mois de septembre. Une réponse aurait dû parvenir au citoyen concerné. Si vous voulez bien me donner le nom de la personne, c'est volontiers que je vais m'enquérir de ce courrier et lui répondre dans les plus brefs délais.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Ma question touche également la campagne Taoua. Je suis surpris par les moyens à disposition de la campagne pro Taoua et j'aimerais poser la question suivante : comment la campagne Taoua est-elle financée et quelle est la contribution de la Commune ? J'ignore à quel conseiller municipal je dois adresser cette question.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Dans ce domaine, les règles sont extrêmement claires. La Ville finance une seule chose, la brochure envoyée à tous les électeurs avec, comme vous le savez, l'avis du comité référendaire, l'avis de la Municipalité, une description du projet et l'avis des groupes politiques, y compris les timbres et le bulletin de vote ; enfin, tout ce qui se fait usuellement. La Ville ne fait strictement rien d'autre.

Par contre, le comité d'opposition et le comité en faveur du projet ont le droit de faire campagne. En l'occurrence, le promoteur et un groupe d'architectes très proche du concepteur ont jugé qu'il était normal d'informer la population avec une maquette, qui fait le tour de la ville ; mais il n'y a aucun financement communal pour cela. Comme pour les opposants, s'ils demandent des lieux à disposition, on les octroie ; si les opposants veulent 40 lieux pour des stands, ils les auront aussi. Voilà pour les règles générales.

Ces règles n'impliquent en aucun cas que les municipaux économisent leur temps et dorment pendant la campagne ; ils ne peuvent simplement pas utiliser l'argent public, mais ils peuvent mettre autant de leur propre énergie, et même leurs propres moyens financiers, s'ils le souhaitent et qu'ils ont envie de le faire. C'est seulement l'argent public qui ne peut être utilisé que pour la brochure d'information, son envoi, l'envoi du bulletin de vote et, bien sûr, les frais de dépouillement.

Question

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Le 7 mars, soit ce vendredi, nous fêterons la Journée de l'égalité salariale entre hommes et femmes, appelée aussi *Equal Pay Day*. Cette journée d'action est soutenue par quasiment tous les partis politiques et nous rappelle que le salaire médian des femmes est inférieur en moyenne de 20 % à celui des hommes. Rapporté à une année, c'est comme si les femmes travaillaient jusqu'au 7 mars gratuitement. Ma question est la suivante : il y a quatre ans, en 2009, la Ville de Lausanne s'est lancée dans un projet appelé Equitas, qui était chargé d'évaluer l'égalité salariale entre hommes et femmes. Je souhaite savoir où en sont les conclusions de ce rapport.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il faut tout d’abord rappeler qu’au niveau de la Ville de Lausanne, et compte tenu des critères, il n’y a plus de source d’iniquité individuelle entre hommes et femmes : pour les mêmes fonctions, on a les mêmes salaires. Il y a, bien sûr, des problèmes de longueur de carrière et des difficultés. On voit que, proportionnellement, il y a un peu moins de femmes cadres supérieurs pour diverses raisons, sur lesquelles nous sommes déjà expliqués. Mais, pour une même carrière et à conditions égales, ce n’est plus le cas.

Par contre, structurellement, il y a un certain nombre de fonctions essentiellement féminines – à 90 % ou 95 % –, notamment dans le domaine de la petite enfance, qui sont moins bien payées que des professions masculines tout aussi classiques, mais occupées à 90 % ou 95 %, voire plus, par des hommes. Bien sûr, le 5 % d’hommes ou de femmes résiduels, si j’ose dire, dans chacune de ces fonctions est payé comme les autres ; mais il y a un problème de fond. C’est un des motifs pour lesquels on a lancé le projet Equitas, pour rediscuter l’ensemble des classifications de l’Administration communale.

Ce projet avance bien. La phase de notation par divers organes où les employés communaux sont largement représentés est quasiment au bout. On est dans la phase d’analyse des situations individuelles, parce qu’on s’aperçoit que, dans l’histoire de la Ville, près de 400 fonctions ont été créées pour une personne, parce qu’il fallait bien récompenser la personne en question – plus souvent des hommes que des femmes, mais pas toujours – pour des mérites divers au cours du temps. On a déjà fait une certaine épuration, mais on a potentiellement 100 à 200 motifs de recours pour des gens qui considéreront que, si on les bloque dans leur carrière avec leur salaire actuel, sachant les avantages qu’on leur a donnés, ils pourraient considérer cela comme injuste par rapport aux droits acquis, même s’ils sont très largement mieux payés que ce que l’on pourrait imaginer par rapport à la fonction qu’ils occupent.

Nous essayons également d’analyser un déploiement futur et les éventuelles étapes, parce qu’on peut l’appliquer d’un coup, ou sur plusieurs étapes, qu’il y aura lieu de traiter pour ne pas avoir les mêmes problèmes – ou le moins possible de problèmes – que le Canton a rencontrés dans une démarche parallèle. Cela signifie aussi que, vers la fin de l’année, on devrait pouvoir entrer dans la phase des négociations directes avec l’ensemble des associations de personnel avec des choses un peu concrètes. Cette négociation devrait prendre environ une année. On peut donc espérer sortir un projet vers 2016, à quelques mois près ; si cela va très vite, peut-être que ce sera fin 2015, et si cela va moins vite, fin 2016 ; c’est trop tôt pour le dire aujourd’hui.

Bien sûr, à la fin, votre Conseil et les associations de personnel devront choisir des priorités. On a mis, je vous le rappelle, une limite financière à ce Conseil et, dans certaines revendications, notamment du syndicat Sud, la notion de limite financière n’a strictement aucune importance. D’autres syndicats peuvent avoir d’autres visions. Une phase soutenue de négociations et de discussions aura lieu de toute manière. Est-ce qu’à la fin il y aura un projet ou un système qui nous dira que seul le statu quo est bon, ou une dépense supplémentaire de je ne sais combien de dizaines de millions pour la Ville ? Est-ce que cela aura pour effet de sacrifier la cause des femmes et leur valorisation ? Je ne le souhaite pas et je ne le pense pas, mais, à ce stade, on ne peut pas encore le dire de manière sûre.

Le projet devrait être mûr en 2016, ce qui signifie qu’avec les quelques phases nécessaires, il entrera en vigueur au plus tôt au début 2017, voire au début 2018, s’il survit à tous les traitements que d’aucuns pourraient lui réserver.

Question

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Les Autorités fédérales prévoient d’étendre les zones touristiques en Suisse, dont un des objectifs est de permettre une prolongation des heures d’ouverture des magasins le dimanche et en soirée. J’aimerais savoir si, dans le cadre de

ces discussions au niveau fédéral, la Municipalité a reçu des demandes en provenance d'associations de commerçants en faveur d'une extension des zones touristiques à Lausanne pour permettre une extension des heures d'ouverture des magasins. C'est un point qui inquiète le groupe La Gauche, car nous sommes opposés, sur le fond, à toute extension des heures d'ouverture des magasins, qui se fait le plus souvent aux dépens des conditions de travail des employés dans la vente.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Suite à un accord entre syndicats et commerces, la réglementation communale permettra d'organiser des ventes sur invitation. Il y a une constance de la politique de la Municipalité : le changement d'horaires des magasins est conditionné à un accord avec les syndicats et les partenaires sociaux. Il y a eu un accord pour l'ouverture des magasins quatre fois par année, lorsqu'il y a des circonstances particulières. Mais la politique de la Ville, je le répète, est de ne pas déroger à ce principe.

Réseau tl 2014 – Aménagements accompagnant la mise en place du nouveau réseau des transports publics lausannois

Préavis N° 2013/59 du 7 novembre 2013

Travaux, Services industriels

1. Objet du préavis

Dans le cadre de l'évolution du réseau des transports publics, des travaux sont projetés durant l'année 2014 à Lausanne. Dans ce contexte, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 780'000 francs pour financer les réaménagements de l'espace public tels que la création et l'équipement de nouveaux arrêts, ainsi que l'adaptation du carrefour de la Bourdonnette, nécessaires à l'évolution du réseau de bus des transports lausannois (*tl*). Les coûts de ces réaménagements seront en partie subventionnés par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour un montant total de 170'000 francs.

2. Préambule

2.1 Contexte

Dans les années à venir, le réseau des transports publics lausannois est appelé à évoluer fortement, en particulier pour s'adapter à la réalisation des projets relatifs aux Axes forts du PALM : tramway, bus à haut niveau de service (BHNS) et métro m3.

Le réseau *tl* 2014 (ci-après R-14), dont les premiers éléments ont été mis en service à l'été 2013, marque le premier jalon de cette évolution.

Au-delà de cet horizon 2014, les étapes de planification suivantes marqueront des changements importants dans l'organisation des réseaux d'autobus et de trolleybus des *tl* :

- **le réseau « Grand-Pont »**, correspondant à la réorganisation des lignes de bus induite par la fermeture du Grand-Pont en 2017 ;
- **le réseau « tramway »**, ou R-18, soit le réseau de lignes d'autobus et de trolleybus qui accompagnera la mise en service du tramway t1 entre Renens et la place de l'Europe ;
- **le réseau « m3 »**, qui accompagnera la mise en service du futur métro m3, qui reliera la gare de Lausanne au plateau de la Blécherette en passant par la gare du Flon, la place Chauderon, Beaulieu et le futur éco-quartier des plaines-du-Loup.

2.2 Description du réseau 2013-2014

En comparaison des grandes réorganisations à prévoir dans les étapes ultérieures de développement du réseau *tl*, les changements du R-14 sont relativement modestes.

En ville de Lausanne, hormis les modifications de cadences sur certaines lignes existantes, seules les lignes suivantes sont concernées :

- **lignes 7 et 17**, réorganisées à titre provisoire en lien avec les chantiers de Chailly et des axes forts en mai 2013 : la ligne 7 ne dessert plus l'ouest lausannois et effectue une boucle en sens unique via St-François – Bel-Air – Tunnel – Place du Nord, tandis que les cadences de la ligne 17 sont renforcées à l'ouest ;
- **lignes 13 et 16**, réorganisées en août 2013 pour créer une ligne Provence-Nord – Grand-Vennes via Chauderon – Saint-François (ligne 16) et une ligne Montbenon – Verdeil (ligne 13) ;
- **ligne 25**, prolongée à l'ouest jusqu'à Renens-gare, à l'horizon décembre 2014.

Les changements de lignes suivants, initialement prévus en 2014, ont dû être reportés à une date indéterminée :

- prolongement de la **ligne 3** jusqu'à Maillefer ;
- prolongement de la **ligne 21** jusqu'au Grand-Mont ;
- prolongement de la **ligne 22** au-delà de la Clochette.

Dans les trois cas, les délais sont notamment tributaires du calendrier des investissements de la Commune du Mont-sur-Lausanne et des *tl*. Les prolongements des lignes 3 et 21 sont par ailleurs inscrits dans le Plan des investissements de la Ville de Lausanne. Malheureusement, la ligne 3 ne sera pas au bénéfice d'un cofinancement fédéral dans le cadre du PALM, la Confédération ayant jugé cette mesure trop locale.

2.3 Inscription du réseau 2013-2014 dans le PALM

Le prolongement de la ligne 25 est inscrit en liste A du PALM 1^{ère} génération (PALM 2007) et bénéficie à ce titre d'un cofinancement fédéral à répartir entre les *tl* et les communes concernées.

3. Description des interventions en ville de Lausanne

3.1 Lignes 7 et 17

La réorganisation des lignes 7 et 17 a nécessité certaines interventions légères sur l'espace public, à savoir :

- l'adaptation de la zone de stockage des bus de la ligne 17 sur la rue Bellefontaine (adaptation du marquage),
- la réactivation des anciens arrêts « Tunnel » et « place du Nord » en direction de la sortie de ville (adaptation du marquage et pose d'automates à billets).

3.2 Lignes 13 et 16

La réorganisation des lignes 13 et 16 n'exige pas d'intervention sur le domaine public, à l'exception de l'installation d'un édicule de WC pour les conducteurs de bus au terminus de Grand-Vennes, dont la création est à la charge des *tl*.

3.3 Ligne 25

Le prolongement de la ligne 25 en direction de Renens nécessite les interventions suivantes :

- adaptation du carrefour à feux de la Bourdonnette et du passage à niveau du m1 afin de permettre la circulation de trolleybus sur la route de Chavannes, à l'ouest du carrefour ;

- création de deux nouveaux arrêts de bus « Bourdonnette » sur la route de Chavannes, en remplacement de l'actuel terminus « Bourdonnette » ;
- équipement de l'arrêt « Sablons » en direction de Renens avec un automate à billets et un abribus.

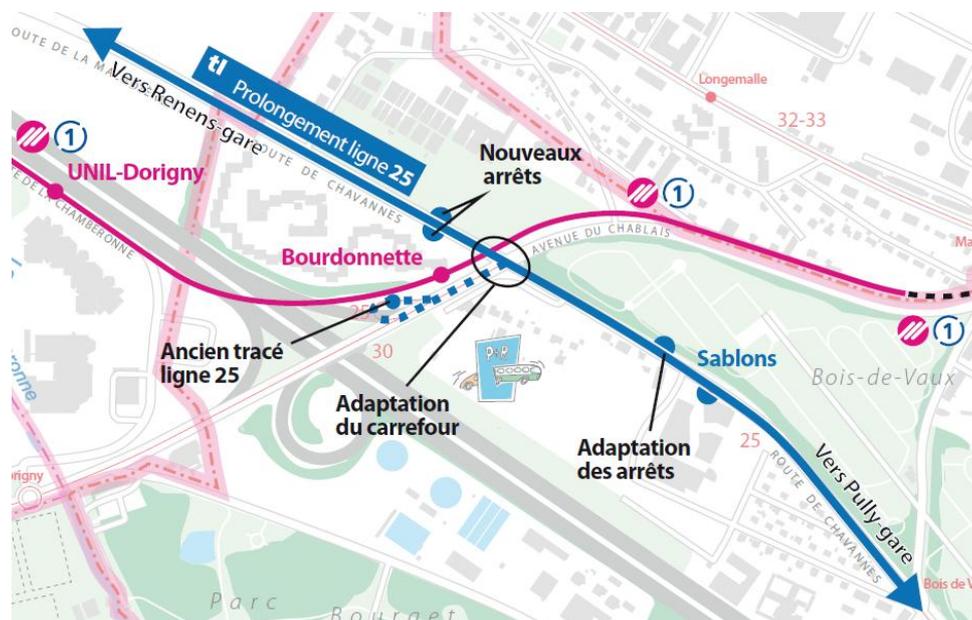


Figure 2 : Plan de situation des interventions sur la ligne 25

3.3.1. Carrefour à feux de la Bourdonnette

Pour assurer le passage des trolleybus sur la route de Chavannes, à l'ouest du carrefour avec l'avenue du Chablais (dit carrefour de la Bourdonnette), il est nécessaire de modifier ce carrefour à hauteur de la traversée des voies du m1. En effet, une fois levées, les barrières du passage à niveau sont trop longues pour être compatibles avec l'installation d'une ligne aérienne de contact pour les trolleybus (voir annexe 1).

Le projet prévoit la création d'un nouvel îlot de 2.20 m entre les voies pour tourner à gauche et la voie tout droit de la route de Chavannes en entrée de ville, permettant de dédoubler les barrières du passage à niveau afin de réduire leur longueur et de rendre ces dernières compatibles avec la position de la nouvelle ligne de contact.

La configuration existante du carrefour est maintenue, mais la sécurité des cyclistes y est améliorée par la création de sas vélos dans toutes les voies de présélection du carrefour et d'une bande cyclable en direction de Renens sur la route de Chavannes. Ces mesures font partie du paquet de mesures « Sécurité des cyclistes dans les carrefours » inscrites au PALM 2007 et sont à ce titre financées par le Préavis N° 2011/07 *Plan d'Agglomération Lausanne-Morges - Mobilité douce - Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014)*.

L'implantation de l'îlot et le déplacement des mâts **tl** nécessitent une adaptation de l'éclairage public existant et des mâts de feux par le Service de l'électricité.

Les **tl** interviendront dans le cadre du chantier pour l'installation de la ligne de contact pour le trolleybus sur la route de Chavannes.

SWISSCOM profitera également du chantier pour conduire des interventions de développement du réseau (services universels) dans le carrefour de la Bourdonnette.

3.3.2 Nouveaux arrêts « Bourdonnette »

Avec le prolongement de la ligne vers Renens, le terminus actuel sur l'avenue du Chablais ne sera plus utilisé par la ligne 25. Pour maintenir un niveau de desserte de qualité pour les habitants du quartier de la Bourdonnette, la réalisation de deux nouveaux arrêts est nécessaire sur la route de Chavannes, à proximité du carrefour à feux (voir annexe 2) :

- un nouvel arrêt en direction de Renens, qui reprend l'emplacement de l'ancien arrêt de la ligne 18 ;
- un nouvel arrêt en direction de Lausanne, qui nécessite la suppression de la voie de tourner-à-droite afin de garantir les manœuvres des bus.

3.3.3 Adaptation de l'arrêt « Sablons »

L'arrêt « Sablons » en direction sortie de ville est aujourd'hui le dernier arrêt de la ligne 25 avant le terminus de la Bourdonnette. Conformément à la politique des *tl* en matière d'équipement d'arrêts, cet arrêt n'est pas équipé d'automate à billets, ni d'abribus. Avec le prolongement de la ligne, l'équipement de l'arrêt s'avère nécessaire.

La localisation de l'arrêt est inchangée, mais la configuration du site nécessite toutefois des interventions pour l'implantation d'un abribus (voir annexe 3). Le projet prévoit un élargissement de 1.0 m du trottoir Nord pour permettre l'insertion de l'abribus sans toucher à la limite du cimetière (jardin historique classé).

La traversée piétonne actuelle pour rejoindre l'arrêt de bus est délicate et n'est plus conforme aux normes en vigueur. Il est donc proposé de déplacer la traversée du côté Est du carrefour et de créer un trottoir d'une longueur de 34 mètres sur 2 mètres de large pour rejoindre l'arrêt de bus. Le passage-piétons est aménagé avec deux îlots pour garantir la sécurité de la traversée.

4. Bases légales et procédures

4.1 Lignes 17 et 7

Les interventions légères (marquage et installation d'automates à billets) n'ont pas nécessité de procédure particulière.

4.2 Lignes 13 et 16

La pose de l'édicule WC à Grand-Vennes fera l'objet d'une procédure de mise à l'enquête LATC initiée par les *tl*.

4.3 Ligne 25

L'électrification de la route de Chavannes, les aménagements du carrefour de la Bourdonnette, ainsi que les nouveaux arrêts de bus « Bourdonnette », ont fait l'objet d'une procédure d'approbation des plans (PAP) selon la loi sur les chemins de fer. Le dossier PAP a été transmis à l'OFT par les *tl* en date du 20 juin 2012 et a obtenu son approbation le 19 mars 2013.

L'aménagement des arrêts de bus « Bourdonnette » et « Sablons » ne nécessite pas de procédure particulière.

5. Programme des travaux de la ligne 25

Sous réserve de la décision du Conseil communal, les travaux à charge de la Ville sont programmés pour l'été 2014. Les interventions prévues sur le carrefour de la Bourdonnette profiteront ainsi de l'interruption de service du m1 prévue à cette période.

L'électrification de la route de Chavannes, à charge des *tl*, s'effectuera à partir de septembre 2013.

L'installation des abribus aux arrêts Bourdonnette et Sablons en direction de Renens se fera en 2016, suite à un bilan de fréquentation dressé au terme de la première année de

service du prolongement de la ligne et en fonction de la demande réelle constatée au droit de ces deux arrêts.

6. Agenda 21 – Développement durable

Les réaménagements prévus dans le cadre des évolutions du réseau des *tl* en 2013 et 2014 contribuent à l'extension du réseau de transports publics urbains dans l'agglomération lausannoise et sont dès lors conformes à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport-préavis n° 144 du 8 juin 2000, relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne ». Le projet satisfait notamment aux objectifs de la politique de transports en favorisant le recours aux transports publics à propulsion électrique, en augmentant leur zone de chalandise et en améliorant l'accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.

7. Plan des investissements

7.1 Différence par rapport au plan

Une dépense de 780'000 francs a été inscrite dans le Plan des investissements portant sur les années 2013 à 2016. Des recettes s'élevant à 230'000 francs ont également été annoncées pour les subventions versées par la Confédération dans le cadre du PALM 2007.

Les travaux seront pris en charge de la manière suivante :

Service des routes et de la mobilité

Modification du carrefour de la Bourdonnette	212'000.-
Création des nouveaux arrêts Bourdonnette	270'000.-
Adaptation de l'arrêt Sablons	135'000.-
Signalisation et marquage	6'000.-
Divers & imprévus, hausse coût de la vie	75'000.-
TVA	50'000.-

Total pour la Direction des travaux 748'000.-

Service de l'électricité, éclairage public

Eclairage public	27'000.-
Divers & imprévus, hausse coût de la vie	3'000.-
TVA	2'000.-

Total pour la Direction des services industriels 32'000.-

S'agissant des recettes, en lieu et place des 230'000 francs inscrits au Plan des investissements, la Ville ne percevra que 170'000 francs au titre du cofinancement fédéral, à savoir 40 % des coûts d'investissement annoncés dans le rapport PALM 2007, hors réseaux, selon une clé de répartition alors définie par le Canton entre les communes et les *tl*. La clé de répartition a fait l'objet d'une nouvelle péréquation tenant compte de l'évolution des mesures annoncées et des investissements y relatifs pour chaque commune impliquée dans le paquet de mesures. Cette redéfinition de la clé de répartition provoque une réduction de l'ordre de 60'000 francs sur les recettes attendues par la Commune de Lausanne pour ce projet. Par ailleurs, un montant de 7'000 francs, représentant la main-d'œuvre et les intérêts intercalaires, sera porté en recettes sur le budget de fonctionnement du Service de l'électricité.

7.2 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	0	610	0	170	0	0	780
Recettes d'investissements	0	-130	0	-40	0	0	-170
Total net	0	480	0	130	0	0	610

8. Incidences sur le budget**8.1 Charges d'intérêts**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 % pour le Service des routes et de la mobilité et de 3.25 % pour le Service de l'électricité, les intérêts théoriques engendrés par le présent préavis s'élèvent à 12'000 francs dès 2015, soit dans le détail :

- Service des routes et de la mobilité 11'400.--
- Service de l'électricité – éclairage public 600.--

8.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges s'élèvent à 150'700 francs dès 2015, à savoir :

- Service des routes et de la mobilité (pendant 5 ans) 149'600.--
- Service de l'électricité - éclairage public (pendant 30 ans) 1'100.--

8.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

8.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte **tenu des éléments présentés ci-dessus**, les impacts financiers attendus durant la période 2015 - 2018 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	12.0	12.0	12.0	12.0	48.0
Amortissement	0.0	150.7	150.7	150.7	150.7	602.8
Total charges suppl.	0.0	162.7	162.7	162.7	162.7	650.8
Diminution des charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	-7.0	0.0	0.0	0.0	-7.0
Total net	0.0	155.7	162.7	162.7	162.7	643.8

9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/59 de la Municipalité, du 7 novembre 2013 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 780'000 francs pour la modification du carrefour de la Bourdonnette, ainsi que pour la création et l'adaptation d'arrêts *tl* permettant la mise en œuvre du nouveau réseau de transports publics lausannois (Réseau *tl* 2014) ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité et sous la rubrique 322 des Services industriels les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous le chiffre 1 ci-dessus ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexes :

1. Adaptation du carrefour de la Bourdonnette
2. Nouveaux arrêts de la Bourdonnette
3. Adaptation de l'arrêt « Sablons »

Rapport

Membres de la commission : Mmes et MM. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Albert Graf (UDC), Johan Pain (La Gauche), Philippe Mivelaz (Soc.), Sarah Neumann Soc.), Bertrand Picard (PLR), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La séance de la Commission n° 95 a eu lieu le mercredi 15 janvier 2014 de 10 h à 11 h, à la salle 368 du 3^{ème} étage du bâtiment administratif du Port-Franc 18.

Est excusé :

Monsieur Florian RUF, Socialiste, remplacé par Madame Christelle ALLAZ.

Sont absents :

Madame Eliane AUBERT, Libéral-Radical et Monsieur Laurent REBAUD, Les Verts.

La Commission était dès lors composée de :

M. CACHIN Jean-François	Libéral-Radical	Rapporteur
M. PICARD Bertrand	Libéral-Radical	
M. MIVELAZ Philippe	Socialiste	
Mme ALLAZ Christelle	Socialiste	Remplace M. Florian RUF
Mme NEUMANN Sarah	Socialiste	
M. ROSSI Vincent	Les Verts	
M. GRAF Albert	UDC	
M. PAIN Johan	A Gauche Toute !	

Notes de séance :

M. MUKUNDI François Adjoint administratif, Service des routes et de la mobilité, Direction des travaux.

La Municipalité était représentée par :

M. FRANÇAIS Olivier Conseiller municipal, directeur des Travaux.

L'administration communale était représentée par :

M. ETOURNAUD Patrick Chef du Service des routes et de la mobilité, Direction des travaux.

Mme NETTI Barbara Architecte cheffe de projet, Service des routes et de la mobilité, Direction des travaux.

Rappel de l'objet du préavis 2013/59

Dans le cadre de l'évolution du réseau des transports publics, des travaux sont projetés durant l'année 2014 à Lausanne. Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 780'000 francs pour financer les réaménagements de l'espace public tels que la création et l'équipement de nouveaux arrêts, ainsi que l'adaptation du carrefour de la Bourdonnette, nécessaires à l'évolution du réseau de bus des transports lausannois (*tl*). Les coûts de ces réaménagements seront en partie subventionnés par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour un montant total de 170'000 francs.

Le crédit demandé concerne :

- Rue Bellefontaine, adaptation du marquage de la zone de stockage des bus
- Rue du Tunnel et Place du Nord, réactivation des anciens arrêts de bus
- Grand-Vennes, installation d'un édicule de WC
- Bourdonnette, adaptation du carrefour à feux et du passage à niveau du ml
- Route de Chavannes au droit de la Bourdonnette, création de deux nouveaux arrêts de bus
- Route de Chavannes, adaptation de la voirie et équipement de l'arrêt Sablons.

Présentation du préavis par Monsieur Olivier Français, directeur des Travaux

Monsieur le Directeur rappelle que le préavis concerne la demande de moyens financiers destinés à la restructuration du réseau *tl* en 2014, notamment en liaison avec le prolongement de la ligne 25 jusqu'à la gare de Renens. Enfin, il présente le projet de requalification de la route de Chavannes (RC 76), porté conjointement par les communes de Lausanne et de Chavannes-près-Renens et qui sera réalisé avec le soutien du Canton dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012), mais qui ne fait pas partie du présent préavis, ainsi que les projets de l'OFROU qui complètent le nœud autoroutier sur la route Saint-Sulpice – Lausanne et la nouvelle jonction autoroutière de Chavannes.

Discussion générale

Un commissaire, explique qu'il sera amené à poser plusieurs questions, non pour marquer une quelconque opposition au préavis présenté, mais plutôt en raison de l'intérêt qu'il lui porte en sa qualité d'usager cycliste du tronçon de route concerné.

Sa première question consiste à savoir si le projet prévoit la suppression d'un tourner-à-gauche à la route de Chavannes, au droit du carrefour du Chablais en direction du centre-ville.

Le directeur des travaux précise qu'il s'agit de la route cantonale Saint-Sulpice - Lausanne où le tourner-à-gauche donnant accès à l'autoroute Lausanne-Genève sera supprimé et remplacé par une bretelle autoroutière en tourner-à-droite.

Répondant à la première demande d'un commissaire, le Directeur des travaux indique qu'il s'agit de plans d'intention de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) qui n'ont pas été rendus publics et qu'ils seront transmis confidentiellement avec les notes de séance.

S'agissant du métro m3, il rappelle que le dossier a été déposé à Berne en juin 2012 auprès de la Confédération qui se déterminera au mois de mars 2014. Selon certaines indiscretions, le projet serait mis en attente pour favoriser le prolongement du tram de Renens à Bussigny, projet qui a la faveur de la Confédération. Cependant, on entend aussi dire qu'une première phase du m3 entre la Gare CFF et la place de l'Europe pourrait être mise en œuvre concomitamment au projet du tram.

Un 3^{ème} commissaire, explique que ce préavis ne lui pose aucun problème et qu'il l'approuvera sauf si la ligne aérienne actuelle de la route de Chavannes en direction de la Bourdonnette doit être démontée.

En effet, il lui semble indispensable de conserver cette ligne aérienne qui pourrait être utilisée ultérieurement en fonction des développements d'exploitation futurs. Il fait notamment allusion à la possibilité d'un prolongement d'une future ligne de bus jusqu'à Saint-Sulpice et à l'éventualité d'un éventuel rebroussement des bus à la Bourdonnette en cas de nécessité. De plus, il souhaite que cette ligne de contact soit non seulement maintenue mais qu'elle soit munie d'un aiguillage afin de favoriser le rebroussement des bus à l'ancien terminus de la Bourdonnette. Il reste toutefois conscient du problème de financement de cette opération.

Le directeur des travaux se réjouit de la prise de position de ce commissaire et indique qu'il partage son avis.

Les *tl* n'ont pas l'intention de supprimer cette ligne aérienne. Ils devraient mettre en place l'aiguillage et ce sont eux qui financeraient cette opération en leur qualité de propriétaire des lignes.

Hors séance

Renseignements pris auprès des *tl*, ces derniers confirment que l'infrastructure du terminus de la Bourdonnette sera conservée et son exploitation en traction électrique pérennisée avec la pose d'une aiguille qui sera effectivement posée après l'arrêt Sablons, et qui permettra, une fois la ligne 25 prolongée en direction de Renens, de continuer à utiliser de façon exceptionnelle le terminus actuel de la Bourdonnette pour raisons d'exploitation (incident, remise à l'heure, courses partielles, etc...)

Un commissaire demande si on a pensé à faire éventuellement passer le métro m1 soit par-dessus le carrefour de la Bourdonnette, soit en souterrain, afin de le décongestionner. Si oui, qui pourrait prendre en charge les coûts y relatifs ?

Le directeur des travaux explique que faire passer un train par-dessus une route est une solution délicate du point de vue urbanistique (voir l'exemple de Chicago). Le faire passer en souterrain s'avère en revanche extrêmement coûteux et dans les conditions financières actuelles, il ne croit pas qu'un tel réaménagement soit possible à court terme. Pour lui, la solution à court terme consiste à réaménager ce carrefour pour faire face à l'augmentation future de la cadence du métro m1 et au croisement de deux moyens de transports publics (ligne 25 prolongée et métro m1) et améliorer le nœud de trafic avec l'autoroute tant à Vidy qu'à Chavannes.

La parole n'étant plus demandée, le président-rapporteur de séance invite les commissaires à procéder à l'analyse du préavis point par point.

1. Objet du préavis

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

2. Préambule

2.1 Contexte

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

2.2 Description du réseau 2013-2014

Un commissaire attire l'attention de la commission sur la problématique du détournement de la **ligne 7** qui prive la COOP Caroline d'une partie de sa clientèle et provoque le mécontentement des habitants de Chailly – La Rosiaz et de la rue Caroline. Il demande si l'interversion entre les lignes 6 et 7 ne permettrait pas de régler ce problème.

Monsieur le directeur des travaux prend note de la remarque et informe qu'elle a déjà été transmise aux **tl** par les soins des acteurs politiques intéressés. Il est toutefois d'avis que la **ligne 7** rend aujourd'hui service aux habitants du Vallon qui sont heureux du retour d'un transport public dans le secteur et d'une meilleure accessibilité au centre. Il précise encore que chaque modification de ligne provoque toujours des réactions des usagers. C'est par exemple le cas des usagers de la ligne 41 depuis la décision de réhabilitation de l'ancienne **ligne 6** jusqu'à Praz-Séchaud.

Le président-rapporteur de séance informe que le Conseil d'administration des **tl** prévoit une étude avec les habitants pour la réhabilitation des arrêts bus montants et descendants à la place du Tunnel. Cette étude permettra de préciser les lignes de bus qui les utiliseront.

Le chef du service des routes et de la mobilité ajoute qu'il s'agit d'une étude origine-destination auprès de la clientèle qui permettra d'affiner le réseau. Pour l'instant, le détournement de la **ligne 7** doit être considéré comme une mesure provisoire.

Un 2^{ème} commissaire revient sur la **ligne 3** dont le prolongement est reporté « à une date indéterminée » comme indiqué dans le préavis. Il déplore cet état de fait et demande quelles mesures sont prises en faveur des habitants du quartier de Maillefer.

L'architecte cheffe de projet répond qu'une liaison par minibus (**ligne 23**) a été mise en place par les **tl** pour relier les nouveaux immeubles de Maillefer à l'arrêt « Forêt » à Bellevaux.

Le directeur des travaux ajoute que la fréquentation de ce minibus est malheureusement faible. Pour lui, l'idéal serait de relier Bellevaux à la Tuilière. Il informe en outre que le prolongement de la **ligne 3** a été suspendu surtout en raison d'un manque de financement de la Commune du Mont-sur-Lausanne. En effet, cette commune qui a déjà fait d'énormes efforts pour intégrer le réseau des transports publics lausannois, manque de moyens financiers à moyen terme pour cette opération. En ce qui concerne la Ville de Lausanne, les négociations avec les propriétaires pour la reprise des alignements en vue de la réalisation de l'élargissement de la rue pour accueillir des véhicules lourds ont abouti.

Enfin, il indique que la solution idéale pour les habitants des nouveaux quartiers serait l'arrivée du métro m3 au terminus de la Blécherette et la création d'un cheminement piétonnier reliant les Plaines-du-Loup à Maillefer/Bellevaux. La première étape du cheminement piétonnier va se réaliser encore cette année (mesure PALM 2007) et consiste dans la réalisation de la passerelle Maillefer qui permettra de relier le quartier « En Bugnon » au quartier d'Entre-Bois. La seconde étape (mesure PALM 2012) prévoit la réalisation d'une passerelle permettant de relier le quartier de Bois-Gentil à Bellevaux.

Un autre commissaire veut savoir comment fonctionne la **ligne 13** reliant Montbenon à Verdeil.

Le directeur des travaux l'informe que cette ligne fonctionne bien, même s'il ne dispose pas de chiffres précis concernant le taux d'occupation des places. Il ajoute qu'il s'agit d'une ligne de petits bus dont l'offre est adaptable en fonction des besoins.

Le même commissaire s'intéresse également à la **ligne 22** citée parmi celles dont le prolongement est reporté à une date indéterminée.

Le directeur des travaux explique que là aussi, la Commune du Mont, qui a fait un très grand effort financier en intégrant le réseau des transports publics et en électrifiant la **ligne 8**, peine à trouver les financements nécessaires pour assurer le prolongement de cette ligne 22 au-delà de la Clochatte.

2.3 Inscription du réseau 2013-2014 dans le PALM

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3. Description des interventions en ville de Lausanne

3.1 Lignes 7 à 17

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3.2 Lignes 13 et 16

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3.3 Ligne 25

Un commissaire s'inquiète de l'emplacement des nouveaux arrêts à la Bourdonnette qui n'est pas le même sur les deux plans annexés au préavis. Il se dit également préoccupé par la distance à pied entre ces arrêts et la station m1 de la Bourdonnette. Enfin, il veut savoir s'il existe une possibilité de rejoindre la station m1 en traversant la Bourdonnette.

Le directeur des travaux explique que le plan qui fait foi est celui qui a été mis à l'enquête (procédure d'approbation des plans (PAP) des *tl* auprès de l'Office Fédéral des Transports (OFT)) et qui n'a suscité aucune remarque. Les emplacements ont été décidés pour être le plus proche possible des immeubles actuels et de ceux qui seront construits dans le futur.

S'agissant de la possibilité de traverser la cité de la Bourdonnette pour rejoindre la station du métro m1, le Chef du service des routes et de la mobilité confirme qu'il n'y a aucun blocage physique.

3.3.1 Carrefour à feux de la Bourdonnette

Un commissaire exprime sa satisfaction quant à la mise en place de sas vélos qui améliorent la circulation des cycles à ce carrefour problématique dans sa configuration actuelle (difficulté de le franchir en même temps que les voitures lorsque le feu est au vert en direction Lausanne - Saint-Sulpice, sauf quand la barrière du m1 est baissée).

Par ailleurs, se réjouissant de l'introduction d'une bande cyclable sur l'avenue du Chablais, il souhaiterait que les cyclistes puissent entamer le virage à droite vers la route de Chavannes bien avant le carrefour de la Bourdonnette. De plus, il soulève le problème du franchissement des rails m1 souvent glissants et le manque d'espace dû à l'inattention des conducteurs. Il souhaiterait donc que la bande cyclable soit élargie dans ce carrefour pour plus de confort et de sécurité en faveur des cyclistes.

Monsieur le directeur des travaux et l'Architecte cheffe de projet expliquent que le projet de réaménagement de ce carrefour a été présenté au Groupe vélo et n'a suscité aucune opposition et que l'aménagement répond aux normes et à la législation en vigueur.

Le même commissaire demande si le gabarit de la route de Chavannes a été élargi pour pouvoir ajouter une bande cyclable.

Le directeur des travaux répond que le vélo est pris dans le concept. Le chef du service des routes et de la mobilité ajoute que le gabarit actuel de la route est conservé, que la longueur de la bande cyclable répond aux normes et qu'aucune autre mesure d'infrastructure supplémentaire n'a été prise sur la route de Chavannes.

3.3.2 Nouveaux arrêts « Bourdonnette »

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

3.3.3 Adaptation de l'arrêt « Sablons »

Un commissaire fait remarquer que l'élargissement du trottoir se fait au détriment de la bande herbeuse. Il veut savoir pourquoi la situation actuelle est jugée non conforme aux normes et pourquoi on n'a pas pensé à gagner de l'espace sur la route plutôt que sur la bande herbeuse.

Le chef du service des routes et de la mobilité explique que le passage piéton actuel traverse deux voies de circulation du sud au nord sans protection intermédiaire. Le projet prévoit deux présélections avec deux zones d'arrêt pour le piéton afin de sécuriser au mieux sa traversée.

S'agissant du gain de l'espace sur la bande herbeuse plutôt que sur la route, le directeur des travaux rappelle la nécessité de disposer d'un espace routier suffisant pour faire passer un train routier (camion avec remorque), compte tenu de l'emplacement de l'arrêt.

4. Bases légales et procédures

4.1 Lignes 17 et 7

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

4.2 Lignes 13 et 16

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

4.3 Ligne 25

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

5. Programme des travaux de la ligne 25

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6. Agenda 21 – Développement durable

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

7. Plan des investissements

7.1 Différence par rapport au plan

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

7.2 Conséquences sur le budget d'investissement

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

8. Incidences sur le budget

8.1 Charges d'intérêts

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

8.2 Charges d'amortissement

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

8.3 Charges d'exploitation

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

8.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

9. Conclusions

Le président-rapporteur de la commission du préavis n° 2013/59 propose de voter les points 1 à 4 des conclusions en un bloc.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

1. D'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 780'0000 francs pour la modification du carrefour de la Bourdonnette, ainsi que pour la création et l'adaptation d'arrêts *tl* permettant la mise en œuvre du nouveau réseau de transports publics lausannois (Réseau *tl* 2014) ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité et sous la rubrique 322 des Services industriels les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au vote, les conclusions n° 1 à 4 ci-dessus ont été adoptées par 8 Oui, soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président-rapporteur de la Commission N° 95 du préavis 2013/59 remercie les membres de la Commission, le représentant de la Municipalité et les membres de l'administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance.

La séance est levée à Montheron à 11 h.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – En commission, la question suivante a été posée : la ligne aérienne des *tl*, actuellement de la route de Chavannes en direction de la station du *m1* de la Bourdonnette, sera-t-elle démontée ? Cette question technique d'exploitation étant du ressort de la direction des *tl*, votre serviteur, comme l'Administration, a pris contact hors séance avec ladite direction. Celle-ci confirme que l'infrastructure du terminus de la Bourdonnette sera conservée et son exploitation en traction électrique pérennisée avec la pose d'une aiguille après l'arrêt Sablons, qui permettra, une fois la ligne 25 prolongée en direction de Renens, de continuer à utiliser de façon exceptionnelle le terminus actuel de la Bourdonnette pour des raisons d'exploitation, d'incidents, de remises à l'heure, de courses partielles, etc.

La discussion est ouverte.

M. Johan Pain (La Gauche) : – J’ai fait partie de la commission. C’est une très bonne nouvelle que la ligne aérienne jusqu’à la Bourdonnette soit maintenue, voire prolongée jusqu’à Saint-Sulpice dans le futur, avec l’extension du quartier. Mais, j’avais relevé un point : il y a une pétition pendante depuis 2010 ; les habitants du quartier de la Bourdonnette souhaitent le prolongement de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette. J’ai eu des contacts avec les anciens pétitionnaires et ils maintiennent leur position. Tout est donc ouvert pour l’avenir par rapport à cette pétition.

La discussion est close.

M. Jean-François Cachin (PLR), rapporteur : – Les conclusions 1 à 4 ont été acceptées en bloc.

Le préavis est adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/59 de la Municipalité, du 7 novembre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de 780’000 francs pour la modification du carrefour de la Bourdonnette, ainsi que pour la création et l’adaptation d’arrêts *tl* permettant la mise en œuvre du nouveau réseau de transports publics lausannois (Réseau *tl* 2014) ;
2. d’autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d’amortissement sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité et sous la rubrique 322 des Services industriels les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous le chiffre 1 ci-dessus ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Yves Adam (Soc.), Eliane Aubert (PLR), Valéry Beaud (Les Verts), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Julien Eggenberger (Soc.), Laurent Guidetti (Soc.), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Gilles Meystre (PLR), Bertrand Picard (PLR).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur

La Commission permanente de politique régionale CPPR s’est réunie le mardi 27 août 2013 en fin de journée dans les locaux de la direction des travaux au Flon après 3 ajournements dûs à la difficulté de réunir 15 personnes simultanément pour une séance à laquelle les membres empêchés d’assister ne peuvent réglementairement pas se faire remplacer ; problème récurrent qu’il conviendra de corriger lors de la révision du règlement de notre Conseil.

Dix membres de la commission étaient présents à un moment ou à un autre de nos travaux ce qui a permis d'avoir en permanence un quorum de 8 personnes permettant ainsi à la commission de délibérer et voter valablement.

Il s'agit de Mesdames	Eliane	AUBERT
	Anne-Françoise	DECOLLOGNY
	Natacha	LITZISTORF
Et Messieurs	Yves	ADAM
	Valéry	BEAUD
	Julien	EGENBERGER
	Laurent	GUIDETTI
	Gilles	MEYSTRE
	Bertrand	PICARD

A propos de la présence de Madame la Présidente du Conseil communal à une séance de commission, rappelons que l'article 22 du règlement ne permet pas au Président ou à la Présidente de participer à une commission ad hoc mais n'interdit pas sa présence à une commission permanente.

Tous les membres absents avaient pris la peine de le signaler ; il s'agit des membres suivants :

Mesdames	Christiane	JAQUET
	Sophie	MICHAUD
	Marlène	VOUTAT
	Diane	WILD
Monsieur	Fabrice	MOSCHENI

Monsieur Olivier FRANÇAIS, directeur des travaux, était accompagné de Monsieur Pierre IMHOF, chef du projet Métamorphose, assisté de Monsieur Julien GUERIN, service de l'urbanisme et de Madame Céline COUPY, adjointe administrative, chargée de la rédaction des notes de séance, tâche pour laquelle nous la remercions.

Le président sous-signé a conduit les débats et rédigé le présent rapport dont il reconnaît le caractère long et pesant de l'introduction, présente ses excuses au lecteur courageux et l'incite néanmoins à poursuivre sa lecture jusqu'au bout.

Invitée à commenter les 5 points de son postulat, Madame LITZISTORF précise ce qui suit :

- point 1 : référence est faite à la gestion interne de l'Administration
- point 2 : il s'agit de sérier la démarche participative sur la durabilité
- point 3 : GCAS : son rôle mérite d'être discuté
- point 4 : il s'agit d'une mise à jour actualisée
- point 5 : redéfinition du partenariat public-privé

Reconnaissant l'intérêt d'un tel postulat, un commissaire souhaite le voir s'étendre à des sujets tels que les axes forts ou la politique d'agglomération, par exemple. Il exprime par ailleurs le doute que les membres de notre Conseil aient une vision d'ensemble du concept Métamorphose.

Et de terminer en déclarant que le projet de liaison Vigie-Gonin aurait pu éviter la polémique par une meilleure information.

« Pour Vigie-Gonin, nous avons organisé 6 séances publiques » s'étonne Monsieur le directeur des Travaux ; idem pour le tram. Que faut-il de plus ? La démarche participative a été faite, les milieux économiques et politiques ont été consultés, alors pas de procès d'intention.

En ce qui concerne Métamorphose il y a eu quelques carences mais un préavis est sorti, le préavis 2013/27, certes avec quelques mois de retard, mais il est là. La population sera associée à la démarche participative avec des mandats d'études parallèles. Il faudra également préciser la définition de l'écoquartier.

Monsieur Pierre IMHOF nous présente ensuite l'organigramme Métamorphose. Sept directions, dix services concernés, grande est la complexité. Il faut une vision globale claire pour faire collaborer tout ce monde.

La délégation municipale compte le syndic et quatre conseillers municipaux. Le COPIL de 26 membres, lourd et pas satisfaisant, s'est mué en une instance d'information et de concertation allégée au niveau de ses membres. Métamorphose est divisé en 5 sites qui sont :

- Tuillière
- Plaines-du-Loup
- Prés-de-Vidy
- stade de Coubertin
- Malley (intercommunal)

Madame la postulante remercie pour le travail accompli depuis octobre dernier, date du dépôt de son postulat et souligne l'importance d'une vision claire. Reste la démarche participative, essentielle à ses yeux pour un projet aussi vaste.

Comment mobilise-t-on le plus grand nombre de personnes et invite-t-on les silencieux à s'exprimer ?

Monsieur le chef de projet nous décrit les 5 axes forts (sans jeu de mot !) d'une communication réussie :

Information-consultation-négociation-concertation-coconstruction.

L'ensemble de la discussion a dépassé largement le cadre de l'opportunité de la prise en considération du postulat de Madame LITZISTORF et bon nombre de réponses nous ont été données. La commission décide néanmoins, et à l'unanimité, de vous proposer de transmettre le dit postulat à la Municipalité, ne serait-ce que pour que chacun d'entre vous soit nanti d'un document de synthèse sur un sujet aussi fondamental pour l'avenir de notre ville.

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – J'interviens en tant que copostulant, puisque ce postulat avait été déposé au nom de notre présidente.

La Commission permanente de politique régionale ayant rencontré quelques difficultés pour obtenir le quorum afin de siéger pour traiter cet objet, ce postulat a été traité bien plus tard que prévu, à savoir dix mois après son dépôt, ce qui crée un certain décalage avec des discussions que nous avons eues récemment, notamment en lien avec le préavis 2013/27 sur Métamorphose, que nous avons débattu ici même, en début d'année. Il n'en demeure pas moins que les actions menées par la Municipalité et par l'Administration depuis le dépôt de ce postulat s'inscrivent dans la tendance souhaitée par ce même postulat.

Nous souhaitons toutefois revenir sur trois points. Premièrement, en termes de gouvernance, nous tenons à saluer la structure organisationnelle mise sur pied pour ce projet Métamorphose, telle qu'elle nous a été présentée par le chef de projet, M. Imhof, lors de la commission. A nos yeux, elle représente une manière efficace et novatrice de gérer de grands projets de ce type dans une collectivité publique. Nous formulons le vœu que cette nouvelle gestion de projet puisse faire école pour d'autres projets d'envergure.

Deuxièmement, la participation. Lors de la séance de commission, nous avons bénéficié d'une présentation sur la manière d'envisager la participation dans la suite du projet. Nous avons ainsi la garantie que la différence entre la communication et la participation est désormais bien intégrée au sein de la Ville. Nous souhaitons que ce positionnement sur ce qui est envisagé derrière le terme de « participation » soit de nature à créer un contrat de confiance entre tous les acteurs, qu'ils soient politiques, de l'Administration, de la population, etc. Toutefois, il s'agit pour l'instant d'une approche qui ne précise pas encore la mise en œuvre. Nous ne pouvons nous empêcher de craindre que la participation, telle qu'elle a été bien décrite en commission par M. Imhof, ne puisse être intégrée à cause d'une fausse croyance que cela pourrait faire perdre du temps ou par manque de ressources financières, ces ressources étant pourtant à peu près négligeables au regard des montants colossaux des projets concernés. Nous accorderons ainsi une attention particulière à la participation dans la suite du projet. A l'intérieur même de ces différents éléments de participation, le groupe d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose reste comme un caillou dans la chaussure. Nous souhaiterions que cet organisme, que nous, conseillers communaux, avons appelé de nos vœux, soit vraiment revisité de fond en comble.

Enfin, troisièmement, les partenariats publics-privés. Le préavis 2013/27 sur Métamorphose abordait cette question concernant les Prés-de-Vidy. Nous sommes heureux de voir que la Municipalité s'est désormais fixé un certain nombre d'objectifs pour ces partenariats publics-privés, maîtrisés avec des investisseurs suisses actifs dans la région. Les discussions lors de la commission sur le préavis 2013/27 et lors du Conseil communal montrent cependant que le concept doit encore être affiné et que le Conseil communal attend des précisions ; la réponse au présent postulat sera l'occasion de les apporter. Nous vous recommandons donc de suivre l'avis de la commission, qui a accepté la prise en considération de ce postulat à l'unanimité.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Le rapport de notre éminent collègue a un léger manquement : je me suis absenté au moment où nous avons traité ce point, ce qui ne figure pas dans le rapport. Je suis très indirectement lié, mais quand même un peu, au projet Métamorphose, donc, je me suis absenté en commission lorsque M. Français et M. Imhof sont entrés. Je voulais le préciser, pour qu'il n'y ait pas de soupçon de collusion et de conflit d'intérêts.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : – Monsieur Guidetti, si j'avais dû tenir le décompte de ceux qui arrivent un peu en retard et de ceux qui repartent un peu en avance, il aurait fallu encore deux pages à mon rapport ; mais merci de votre remarque. Pour le reste, comme l'a dit Valéry Beaud, la conclusion a été acceptée à l'unanimité.

Le postulat est pris en considération avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance » ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), Jean-Luc Chollet (UDC), Philippe Clivaz (Soc.), Gaëlle Lapique (Les Verts), Thérèse de Meuron (PLR), Anne-Lise Ichters (PLR), Magali Zuercher.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La séance a eu lieu le 27 mai 2013 de 10 h à 11 h 30, à la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

La commission était composée de Mesdames :

Muriel CHENAUX MESNIER	Socialiste
Anne-Lise ICHTERS	Libéral-Radical
Gaëlle LAPIQUE	Les Verts
Isabelle MAYOR	Les Verts (rapportrice)
Thérèse de MEURON	Libéral-Radical
Magali ZUERCHER	Socialiste

Madame Sarah FRUND était excusée

Et Messieurs :

Eddy ANSERMET	Liberal-Radical (<i>en remplacement de M. HILDBRAND</i>)
Jean-Luc CHOLLET	UDC (<i>en remplacement de M. CHRISTE</i>)
Philippe CLIVAZ	Socialiste

La Municipalité était représentée par Monsieur :

Daniel BRELAZ	Syndic
---------------	--------

L'administration était représentée par Mesdames et Monsieur :

J. BORLOZ	Chef du Service du personnel
V. BERSSET BUDE	Déléguée à l'égalité
C. MEES	Secrétaire

Les notes de séances ont été prises par Madame MEES : nous la remercions chaleureusement pour la qualité et la précision de son travail.

EXPOSE DU POSTULAT ET INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les postulantes craignent que bien des femmes n'osent ni postuler à des postes hiérarchiques ni changer de fonction. Il y a lieu de changer cet état de fait par le biais d'une politique incitative.

Plusieurs mesures ont déjà été prises par la Municipalité, mais le postulat fait les propositions suivantes :

- Détection de talents lors de l'entretien de collaboration de fin d'année
- Formation continue
- Le partage du temps de travail doit être discuté et encouragé aussi pour les postes de cadres.

Les difficultés identifiées par la Municipalité :

- La Municipalité identifie plusieurs niveaux de difficultés et des mesures sont envisagées, mais il reste toujours un pourcentage de professions où il est difficile de trouver des femmes pour des postes de cadres. On ne peut pas forcer les femmes à postuler.
- Lors d'une mise au concours, le nombre de candidatures féminines à certains postes est faible, mais la Municipalité n'engagera une femme qu'à compétences égales, sans préjugé.
- Un bon nombre de femmes doit se convaincre qu'elles peuvent postuler ; il n'est pas question d'instaurer des quotas car il y aurait trop de résistances : certaines directives datent de 10 ans et malgré cela, il est difficile de les mettre en pratique. Le SPeL, la cellule ARC et les responsables des ressources humaines (RRH) font preuve d'habileté pour faire face aux blocages.
- Aujourd'hui, le temps partiel peut être un facteur discriminant. L'effectif du personnel communal a bien évolué à Lausanne : la Ville comprend près de 45% de femmes à fin 2012 ; par contre, 70% des femmes sont à temps partiel : elles ne représentent donc seulement 33% de l'effectif si l'on compte les équivalents plein temps et non les personnes. Les femmes s'autocensurent, ne se sentent pas compétentes pour un poste de cadre ou n'envisagent pas de changement dans leur carrière professionnelle. Pour prendre un exemple, la Municipalité a dû procéder dernièrement au recrutement du chef du Service informatique : il n'y a eu qu'une seule candidature féminine, preuve que pour ce type de poste, ces dernières sont rares.

Les actions déjà mises en place par la Municipalité :

Ces dernières années, la déléguée à l'égalité a beaucoup travaillé pour la conciliation travail-famille en mettant en place l'aménagement du temps de travail (ATT) sur mesure et service par service, les prestations de garde d'enfants et le nouveau congé paternité. Cela représente un gros investissement, prioritaire de toute l'équipe. Pour l'ATT, il s'agit d'un accompagnement de chaque service par une identification avec celui-ci dans les unités et dans les postes, de la possibilité d'envisager l'horaire flexible partout où cela est possible, selon la volonté de la Municipalité.

Actions de sensibilisation :

- lors de l'accueil du nouveau personnel, la déléguée à l'égalité intervient jour pour présenter la politique de l'égalité au sein de l'administration lausannoise
- chaque année, la Ville de Lausanne accueille et organise la journée « Oser tous les métiers » en faveur des enfants de la 5^{ème} à la 7^{ème} année scolaire, le 1^{er} jeudi du mois de novembre

- sensibilisation des cadres lors du cours obligatoire sur l'entretien de collaboration
- le projet de mentoring a été proposé en association avec Pacte (la Ville est membre collectif), mais n'a pas pu être mis en place car aucune réponse de femmes manifestant de l'intérêt en sa faveur n'a été reçue !

Les solutions proposées par la Municipalité :

- motiver les femmes
- leur donner confiance
- identifier les talents et les coacher
- le job-sharing est parfois possible mais pour l'exercice de certaines fonctions, cela peut être très difficile (par exemple pour le Cdt des sapeurs-pompiers), voire, du point de vue du Syndic, dangereux ; pour les cadres, en collaboration avec le/la chef-fe de service, il serait envisageable de faire une expérience pilote avec une mise au concours
- d'ici 8 ans, beaucoup de personnes partiront à la retraite : il s'agira alors d'une réelle opportunité de détecter des talents et viser à promouvoir des femmes.

DISCUSSION

Arguments en faveur du postulat :

Il est nécessaire d'avoir des mesures incitatives à l'engagement et de promouvoir des femmes dans des postes à responsabilités. Bien que l'égalité soit admise dans les administrations (cantonale et communale), cela reste théoriquement plus facile que dans la réalité ; par contre, il ne faut pas faire de la promotion féminine un dictat. Il faudrait que les chef-fe-s de service et/ou les RRH incitent les femmes à oser postuler, car il ne faut pas imposer une femme, il faut que la nomination soit faite à compétences égales.

Ce postulat donne la possibilité de faire évoluer les choses : le projet pilote qui y est demandé sera très intéressant à suivre.

La piste du job-sharing est intéressante : un certain nombre d'entreprises et d'administrations comme le canton de Genève ou l'association Pacte ont une grande expérience en la matière et l'administration lausannoise pourrait s'en inspirer, même s'il est vrai que le job-sharing ne peut pas s'adapter à tous les postes.

L'ATT, le job-sharing et une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale doivent aussi être offerts aux hommes : bien des hommes souhaiteraient en effet diminuer leur taux d'activité, mais n'y arrivent pas à cause des pressions sociales. Ces possibilités offertes aux hommes pourraient aussi aider à promouvoir les femmes à des postes de cadres à temps partiel.

Le projet pilote pourra se faire au moment où un poste de cadre ou de chef-fe-s de service se libère : il y aura alors un travail d'analyse à effectuer sur les possibilités de mettre le poste au concours à temps partiel. Mais ce travail d'analyse ne sera pas possible pour tous les types de postes.

La communication est importante avec la hiérarchie, qui doit inclure le ou la chef-fe de service mais également le ou la RRH, afin de détecter les personnes qui ont le potentiel pour postuler à un poste de cadre. Ceci est important, car les chef-fe-s ont tendance à vouloir chercher des talents et à les garder dans leur service.

Arguments contre le postulat :

A un moment donné, une femme doit faire un choix entre vie de famille ou carrière professionnelle. Si à Lausanne il n'y a pas suffisamment de femmes cadres, c'est aux femmes à se prendre en main car elles ont autant de capacités que les hommes.

Pour un commissaire, plus on monte dans la hiérarchie, plus le partage d'un poste est difficile. Ce à quoi il est répondu qu'avec le job-sharing, c'est le contraire qui se passe : plus on monte dans la hiérarchie, plus le job-sharing est intéressant. Souvent, le poste comprend 2 x 60%, ce qui permet une meilleure gestion des absences ; un poste en job-sharing peut être proposé autant à 2 femmes qu'à 2 hommes ou qu'à 1 homme et 1 femme.

VOTE

Par 8 oui et 1 non, le postulat de Madame Chenaux Mesnier et consorts est pris en considération et renvoyé en Municipalité.

Discussion

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je suis le seul vieux paysan agrarien, un peu *Waldstätten*, à avoir osé m'opposer à cette belle unanimité qui veut transmettre ce postulat à la Municipalité. Je constate que Lausanne, après plus de vingt ans de gouvernance de gauche, est à la traîne par rapport à d'autres entités, en particulier au Canton, et à certains parmi les départements les plus lourds : le Contrôle cantonal des finances, l'AVS à Clarens, le SPAS, la DGES, le Service d'architecture du CHUV, la HESSO plus récemment, tous dirigés par des femmes. Même le Service de la sécurité civile et militaire à Gollion, refuge de machos s'il en est, compte quatre chefs de division femmes sur cinq. Il y a donc un léger retard dans l'Administration communale et je pense qu'il serait contre-productif d'augmenter la pression ; je ne parle même pas de quotas. Tout le monde s'entend pour dire que ce serait malhabile. Mais, même une pression plus diffuse fausserait le jeu.

Vous prenez un certain nombre de candidats à un poste donné et si l'on dit, ou que l'on met dans un règlement que les femmes ou les handicapés ne doivent pas être préférentiels, cela fausse totalement le jeu. A compétences égales, si votre choix se porte une personne de sexe masculin, grand, beau – enfin, comme dans un catalogue de mode – vous risquez un procès, parce que, justement, vous n'aurez pas choisi une femme, et de préférence avec un léger handicap. Je passe sur l'exemple du sapeur-pompier ; M. l'ex-commandant Cachin serait mieux placé que moi pour vous dire que l'expérience a été tentée et que cela a coûté un certain nombre de dizaines de billets de mille pour adapter la caserne, pas dans son ensemble, mais une chambre avec un local de douche pour une sapeuse pompière, qui n'a fait que quelques semaines, éventuellement quelques mois. Ceci c'était il y a une dizaine d'années et, depuis, plus de femme à l'horizon.

Je ne parle pas non plus de tabou, et je ne dis pas qu'on affole la statistique ; je laisse cela à l'auteur. Plus discutable, par contre, est le temps partiel pour les cadres féminins. Prenez les lois sur l'Université et sur la HES, qui prévoient respectivement 100 % pour la première et, au besoin, 80 % pour la deuxième, et temporairement. Il faut reconnaître qu'arrivé à un certain niveau de responsabilités, un poste ne se fractionne pas ; on ne parle même pas d'un poste de municipal ou de conseiller d'Etat – cela a été évoqué. Arrivé à un certain niveau de compétences et de disponibilité, on ne fractionne pas un poste. Voilà pourquoi il nous paraît, à nous autres – je ne sais pas si la totalité de mon groupe me suivra –, que le meilleur moyen de permettre l'évolution souhaitée et raisonnable de l'accession des femmes à des postes à responsabilités consiste à ne pas trop en parler et à se réjouir de la progression.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Merci à la Municipalité pour les efforts que la Ville va déployer pour renforcer l'égalité des chances entre hommes et femmes. En commission, on nous a présenté des pistes et des idées.

Effectivement, il est temps d'agir, car, actuellement, sur les 49 chefs de service au sein de l'Administration lausannoise, seules sept sont des femmes ; ou encore, seules un quart des cadres au sein de l'Administration lausannoise sont des femmes. Comme je l'ai dit

auparavant, au niveau suisse, le salaire médian des femmes est inférieur en moyenne de 20 % à celui des hommes – ce sera le dernier chiffre de mon intervention – et, sur ce pourcentage, on peut attribuer 7 % à une pure discrimination salariale, donc au-delà des parcours professionnels, qui peuvent être différents. Il est vraiment temps d’agir pour l’égalité des chances et l’égalité salariale entre hommes et femmes. Comme l’a dit Barack Obama récemment, c’est un peu embarrassant d’observer toujours cette différence de salaires entre hommes et femmes ; on se croirait dans un épisode de *Mad Men* et non en 2014. Donc, oui, il est temps d’agir.

En réponse à ce postulat, les Verts souhaitent que la Ville s’aventure sur le chemin non périlleux de l’égalité des chances et de l’égalité salariale. Non périlleux parce qu’on peut voir que différentes administrations publiques de villes ou de cantons en Suisse se sont aventurées sur ce chemin. J’en citerai trois : le Canton de Bâle vient d’introduire un quota féminin de 30 % dans les conseils d’administration desquels il est membre ; ces quotas féminins ont été largement soutenus par les partis de gauche et de droite ; à Genève, les Services industriels promeuvent activement le *job sharing* – on voit bien que le *job sharing* n’est pas l’apanage des professions dites féminines, mais qu’il peut également exister dans les professions plus techniques ; finalement, Doris Leuthard, qui n’est pas connue pour son passé d’anarchiste, vient de promouvoir fortement le travail à la maison et des mesures très concrètes pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

De plus, les femmes PLR ont défendu un projet de loi pour introduire des quotas dans l’administration publique, qui doit jouer le rôle de précurseur en la matière. Loin de moi l’idée de dire que la Ville de Lausanne est moins courageuse que les femmes PLR ou qu’une conseillère fédérale PDC ; ce n’est pas du tout le message de mon intervention. Cependant, on se réjouit de lire la réponse de la Municipalité à ce postulat, qui est pertinent et qui pose les bonnes questions. Comme je l’ai dit en introduction, il est temps et il est urgent d’agir.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – En réponse à notre ami Jean-Luc Chollet, j’aimerais dire quelques mots sur ce postulat. Tout d’abord, je précise qu’il ne s’agit en aucun cas d’opposer les hommes et les femmes, ni de les mettre en concurrence ; ce n’est pas du tout l’objet du postulat. Il y a deux raisons pour lesquelles je vous invite, contrairement à M. Chollet, à soutenir avec enthousiasme ce postulat.

La première, c’est qu’on sait que les femmes sont plus modestes de manière générale, plus timides, et peut-être moins sûres d’elles. Très souvent, elles n’osent pas postuler à des postes à responsabilités pour lesquels elles auraient toutes les qualités requises. Voilà la première raison pour laquelle je suis d’avis, avec le groupe Libéral-Radical, de mettre en place toutes les mesures incitatives pour favoriser ces postulations qui seront, je l’espère, de bonnes mesures, à l’exception des quotas. Pour ma part, je m’opposerai avec fermeté aux quotas, car c’est une mesure humiliante pour les femmes.

La deuxième raison prend sa source dans une réunion avec notre regretté conseiller d’Etat Jacques Martin, radical. Je vous rappelle que c’est sous le règne de Jacques Martin que l’on a mis en place le Bureau de l’égalité entre les femmes et les hommes dans le Canton de Vaud, qui a été un des premiers bureaux de l’égalité en Suisse. Un jour, j’étais en réunion politique avec Jacques Martin et il me demande, en parlant de je ne sais plus qui : « n’est-il pas un peu macho ? » Alors, je réfléchis ; je ne sais pas, j’essaye d’évaluer, d’être juste. Eh bien, moi, je suis normalement féministe et je vous invite, au nom du groupe PLR, à soutenir ce postulat.

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – J’aimerais souligner quelques éléments. Premièrement, ce postulat ne parle pas de quotas ; ce n’est pas du tout l’état d’esprit dans lequel il a été déposé. J’avais discuté de ce postulat avec M^{me} Elisabeth Wermelinger, qui siégeait alors dans ce cénacle, et on a constaté que, pour les postes à responsabilités, les femmes n’osaient pas postuler. Elles n’osent tout simplement pas poser leur candidature pour un poste, alors qu’elles ont la formation et les compétences requises.

Lors de discussions avec des responsables de la Ville, quand on a demandé pourquoi une femme n'avait pas été engagée pour tel et tel poste, ils ont répondu qu'à compétences égales, ils auraient engagé une femme, mais qu'il n'y avait pas eu de postulation féminine. Dans les années qui viennent, dans les huit à dix ans, énormément de personnel de la Ville partira à la retraite, et la Ville de Lausanne, qui a toujours été pionnière en matière de politique égalitaire, se doit de donner une nouvelle impulsion. L'idée est d'encourager et non de contraindre, d'inciter et de former les femmes pour essayer d'avoir une meilleure répartition des postes à responsabilités entre hommes et femmes.

Concernant le *job sharing* et les postes à responsabilités, le postulat demande de favoriser le temps partiel des hommes et des femmes, parce qu'une bonne conciliation entre vie de famille et vie professionnelle passe évidemment par un temps partiel aussi des hommes. C'est une réalité dans la vie suisse : 70 % des femmes avec deux enfants travaillent ; ce n'est donc pas une exception, c'est vraiment le mode de vie actuel en Suisse, dû aux salaires et aux charges. Je souhaite que la Ville, qui a toujours été pionnière dans cette question de promotion des femmes, le reste, qu'elle soit innovante, créatrice, incitatrice. C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir ce postulat.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aurais une question à la Municipalité. Il y a quelques années, alors que j'étais membre de la Commission de gestion, nous avons constaté lors des visites que la plupart des employées qui travaillaient à mi-temps ne voulaient pas partager leur place de travail, ce qui fait que l'Administration devait doubler le nombre de places de travail. Quelques années ont passé depuis, et j'aimerais savoir si les mentalités ont changé ou si le fait d'augmenter le nombre de places de travail à mi-temps coûterait cher à la Commune.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – J'interviens sur la question des quotas, qui n'est effectivement pas une proposition de ce postulat, mais que, par ailleurs, je soutiendrais. Je trouve dommage qu'on se limite à des mesures incitatives. Cela apparaît souvent comme des déclarations d'intention dont on a de la peine à mesurer et à voir les effets concrets. C'est pourquoi j'aurais préféré que le postulat aille un peu plus loin et que la question des quotas soit posée.

Je ne considère pas que le fait d'introduire des quotas, comme cela se fait dans d'autres administrations ou dans d'autres organisations, constitue une mesure humiliante pour les femmes. Les quotas obligent l'employeur à engager plus de femmes à certains postes, car sans cette contrainte, cela risque de ne pas se passer. Il est bien mentionné à plusieurs endroits dans le rapport de la commission que, pour des qualifications équivalentes et pour le même poste, on choisirait plutôt une femme, sans préjugés. S'il existe une mesure de quotas, il y a beaucoup plus de chances que les femmes soient engagées pour des postes à responsabilités. Je trouve donc dommage que cette question soit évacuée d'office comme étant inconvenante, alors que c'est, au contraire, la seule mesure efficace si l'on veut promouvoir l'accès des femmes à davantage de postes à tous les niveaux, notamment pour des postes à responsabilités au sein d'une administration, ou de n'importe quelle entreprise d'ailleurs.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ce qui a été dit sur certains problèmes dans l'Administration lausannoise doit être éclairé de la pratique voulue par la Municipalité et par la déléguée à l'égalité. Tout d'abord, elle a tenté de résoudre les problèmes d'inégalité salariale pour la même fonction, comme on en a parlé tout à l'heure avec le projet Equitas. Pour le reste, la Ville de Lausanne est extrêmement bien placée, sous réserve des problèmes de fonctions structurelles déjà évoqués. Ce n'est pas la situation du 7 mars qu'on nous a décrite tout à l'heure ; heureusement d'ailleurs.

Ce qu'on a cherché ces dernières années de manière forte, c'est qu'il y ait le plus grand nombre possible de femmes qui travaillent dans des professions a priori masculines, voire à 100 % masculines, avec peut-être certains échecs – on a parlé de la sapeuse pompière – et, à l'inverse, à ce qu'il y ait le plus grand nombre possible d'hommes qui travaillent

notamment dans la petite enfance et dans ces domaines a priori féminins. C'est sur cette politique que la Ville a mis une très forte priorité, avec des succès non négligeables, mais pas convaincants du type 50-50 ; c'est une évidence. A un certain point, pousser à fond une telle politique et les objectifs que vous décrivez pouvait présenter certaines contradictions. La priorité a donc été mise, à tort ou à raison – je pense, à raison, mais on peut avoir un autre avis –, sur le fait qu'il ne devrait plus y avoir de professions ou très peu de professions 100 % masculines ou 100 % féminines. C'est un peu comme l'histoire du partage du travail dans le couple ; c'est le même type de problématique.

La question du *job sharing* est difficile. Chaque fois qu'il y a eu des tentatives ces vingt dernières années, et c'était déjà le cas avec M^{me} Jaggi, puis avec M. Schilt – je suis le troisième syndic qui rencontre les mêmes difficultés –, il y a eu une réticence potentiellement infinie de l'Administration et des chefs de service face à toute méthodologie de ce genre. Pour arriver à aller dans cette direction, il faut vraiment un travail de conviction fort, permanent et continu. Et le constat, pour répondre à M^{me} Longchamp, c'est qu'effectivement, sauf pour des fonctions extraordinairement subalternes, comme nettoyeuse ou autre, si ce sont des fonctions qui ont un contenu, comme le secrétariat déjà, si deux personnes partagent un poste, il faut qu'elles se voient de temps en temps. En général, dans les quelques cas où on a fait cela, on a deux fois un 60 % pour un 100 % total, pour qu'il y ait un 10 % à 20 % de mise en commun. Quand on fait cela dans le privé, c'est souvent la même chose ; il ne faut pas croire que c'est une réflexion uniquement de la Ville. Si deux personnes partagent vraiment un poste et ne se voient jamais, il y a un problème, c'est une certitude. Alors, est-ce qu'il vaudrait mieux qu'il n'y ait personne pendant un jour et demi et que l'on ait deux fois des 50 % ? C'est une question ouverte, mais la pratique est plutôt de deux fois 60 % dans les quelques cas où des expériences ont pu être tentées avec succès.

De plus, concernant le *job sharing*, plus on est haut dans la classification, moins on peut se le permettre, sachant que, hélas !, de nos jours, dans beaucoup de couples, les deux travaillent à 100 % ; ce n'est pas deux à 60 %, à 80 % ou à 90 %. Ce qui signifie que c'est quand même plus facile à pratiquer dans certaines fonctions que dans d'autres.

Quant à la question des quotas, Bâle-Ville a effectivement introduit les quotas pour les conseils d'administration, sauf erreur, par une votation populaire, avec un oui autour de 55 %, le 9 février. Comme pour d'autres choses, on a quelques problèmes spécifiques à l'Administration. Je veux bien qu'on puisse tout faire à la protection civile à Gollion, je ne sais pas le détail, mais quand vous avez des professions typiquement ville, où malgré tous les efforts de la déléguée à l'égalité, il y a, de temps en temps, une femme sur 100 personnes qui est employée, ce n'est pas là qu'on va trouver facilement des chefs de service, ni même des hauts cadres. Si vous analysez la structure de notre Administration, cela concerne un bon quart des services, peut-être un tiers. Il y a des cas limites. On a tous les services techniques, avec une femme sur 20, 30 ou 50 ; et il y en a pas mal dans une administration communale comme la nôtre, qui comporte des Services industriels et une Direction des travaux. Potentiellement, on n'aura donc jamais un 50 %, en tout cas dans les dix à quinze prochaines années, même avec les meilleurs efforts ; on ne peut pas espérer un 50 % à cause de cette structure.

Je crois que la postulante a trouvé la bonne formule. Il faut effectivement qu'on essaye d'encourager de nombreuses cadres intermédiaires à postuler, qui auraient les compétences et qui, souvent, ne postulent pas. Lorsque j'ai engagé mon dernier chef de service de l'organisation informatique, sur 124 candidatures, il y avait une femme. Et elle était loin de sortir dans le haut du panier, hélas ! La fois d'avant, une femme était sortie troisième, mais c'est une exception d'après ce que j'ai vu. Il faut donc non seulement que les gens postulent, mais aussi qu'ils aient le potentiel. Ceci dit, j'admets qu'avec sept, on est bas par rapport à l'espérance qu'on pourrait avoir et que la méthode de la postulante, à savoir encourager davantage les femmes à postuler, aussi avec l'aide des associations, est

probablement la meilleure méthode. Mais ce n'est pas une garantie de succès vu ce que l'on a vu ces quinze dernières années.

Quant aux quotas, la difficulté est de les harmoniser, parce qu'on commence à parler de quotas de handicapés – cela n'a évidemment rien à voir ; on parle maintenant de quotas de cadres femmes. J'aurais très envie de proposer des quotas de Lausannois, parce qu'on est à moins de 40 % de fonctionnaires communaux qui habitent Lausanne. Et puis, le drame, c'est que le Tribunal fédéral nous empêchera d'agir, contrairement aux deux autres exemples, pour montrer où on en est. Ce n'est pas possible d'avoir des quotas tous azimuts et que cela fonctionne. Donc, si on venait un jour à des quotas, il faudrait choisir lesquels, parce que ce n'est pas possible d'avoir tout cela, et à la fin, toute personne qui n'est pas dans un quota a 0 % de chance d'être engagée pendant quinze ans ; on ne peut pas faire cela non plus. Il y a des choses qui sont compatibles, mais la piste de la postulante est excellente et nous allons travailler avec le plus d'efficacité possible.

La discussion est close.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice : – La commission propose de renvoyer le postulat à la Municipalité par 8 oui et 1 non.

Le postulat est pris en considération avec quelques avis contraires.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice, Yves Adam (Soc.), Claude Bonnard (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Philippe Clivaz (Soc.), Thérèse de Meuron (PLR), Evelyne Knecht (La Gauche), Françoise Longchamp (PLR), Gilles Meystre (PLR), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice

La commission s'est réunie le 14 septembre 2012. Elle était composée de Mmes Evelyne Knecht, Françoise Longchamp, Thérèse de Meuron, Anna Zürcher, de MM. Yves Adam, Claude Bonnard, Jean-Luc Chollet, Philippe Clivaz, Gilles Meystre et de la soussignée Sylvianne Bergmann, présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, accompagné de M. Christian Zutter, secrétaire municipal, qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Mme Evelyne Knecht, auteure de la proposition de modification du règlement rappelle que la contre-épreuve a été supprimée du Règlement du Conseil communal lors de sa révision en 2008. Elle estime que la contre-épreuve permet de lever l'incertitude lors de votes

ambigus, en particulier si la question posée faisant l'objet du vote est peu claire. Elle précise que la contre-épreuve doit s'effectuer selon la même modalité que le vote pour lequel elle est demandée, soit si le vote est à main levée on continue de voter de la même manière.

Une discussion s'ouvre sur les avantages et désavantages des modalités de vote dans l'ancien et nouveau règlement.

Une commissaire estime que le Conseil s'est mis dans un piège en ne permettant pas de changer de modalité après qu'il se soit déterminé sur la modalité qu'il entendait utiliser lors d'un vote. Un autre commissaire est d'avis que le Conseil a fait une erreur en supprimant la contre-épreuve. Le recomptage était une forme de contre-épreuve. Le recours à la contre-épreuve serait une alternative au recours à l'appel nominal, de plus en plus demandé déjà lors du premier vote.

Le syndic explique que la modification du règlement a été marquée par l'utilisation plus fréquente en premier vote à l'appel nominal (par vote électronique ou oralement) permettant d'éviter la contre-épreuve, d'où son abandon. Le vote à l'appel nominal a l'avantage de faire revenir en salle les conseillers, avantage perdu avec le vote électronique simple. La proposition de Mme Knecht constitue une proposition cohérente, notamment en cas de doute sur la fiabilité du vote électronique. Le syndic craint cependant une utilisation abusive dans les cas de vote serré. Il ajoute que si le vote est ambigu c'est que la question posée n'est souvent pas claire; il appartient alors au président du Conseil de faire un effort de clarification préalable. La contre-épreuve devrait servir à lever des doutes raisonnables, qu'il conviendrait de préciser.

Une commissaire se déclare opposée à la réintroduction de la contre-épreuve, utilisée pour revoter un objet défavorable à droite ou à gauche de l'hémicycle. En réponse à la notion de doutes raisonnables, elle est d'avis qu'il appartient à chaque conseiller de suivre les débats pour comprendre les questions soumises au vote. Il leur appartient également d'assumer les erreurs de manipulations des cartes lors du vote électronique.

Un autre commissaire estime que rien ne justifie le retour à la contre-épreuve, qu'il considère comme une mesure dilatoire. Quant au doute raisonnable, il faut se poser la question si la question est liée à l'objet du vote, dans ce cas il appartient au président du Conseil de reformuler la question et à préciser les objets, si nécessaire, avant le premier vote. La possibilité de voter une seconde fois à l'électronique est suffisante, utilisée lorsque le premier vote à main levée ne permet pas de décider du résultat du vote.

Un commissaire rejoint le syndic dans le fait de clarifier les questions complexes avant le vote et de bien préciser les cas de doute autorisant la contre-épreuve. Une commissaire pense également que la contre-épreuve devrait être limitée au cas de doute raisonnable, par exemple sur le nombre de votants lors de votes à main levée. Un commissaire accepte la notion de doute raisonnable, notamment en cas de vote à main levée surtout lorsqu'un résultat serré est prévisible, bien qu'il soit du ressort du président d'anticiper la situation et d'adapter le vote en conséquence.

Pour un commissaire, la contre-épreuve devrait être de la compétence du président du Conseil, ou du Bureau, un autre estime au contraire que cette décision est dans la compétence du Conseil, décision qui devrait être prise à la majorité de celui-ci, la responsabilité d'une décision par le président lui paraissant néanmoins recevable de même qu'un rôle accru des scrutateurs.

L'auteure de l'initiative trouve risqué de réserver au seul président la compétence d'interpréter le doute et décider la contre-épreuve, il conviendrait d'élargir cette compétence au Bureau.

Une commissaire est opposée à l'élargissement de la décision au Bureau, en raison des risques de dérapage et d'abus de position lorsque celui-ci est majoritairement d'un bord.

Une commissaire relève que le président fait déjà usage d'une forme de contre-épreuve dans les cas où il décide de passer au vote électronique en cas de doute lors d'un vote à main levée.

Un commissaire ne comprend pas en quoi un deuxième vote électronique constitue une contre-épreuve.

Une commissaire se dit disposée d'entrer en matière pour autant que le recours à la contre-épreuve soit décidé uniquement par le président et que le président soit le seul à pouvoir décider s'il y a doute sur le résultat d'un vote.

Monsieur le syndic déclare que la Municipalité réfléchira à toutes ces questions mais qu'elle considérera probablement que la contre-épreuve ne sera applicable qu'à la lettre a de l'art. 89 RCC (vote à main levée ou vote électronique) et très exceptionnellement à la lettre c) (vote à bulletin secret). En cas de contestation, la décision devrait être prise par une majorité des deux tiers du Conseil ou alors par une motion d'ordre à une majorité simple.

Au vote, avec 8 oui et 2 non la commission décide d'accepter la prise en considération du projet de règlement et son renvoi à la Municipalité pour détermination.

Discussion

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Vous avez constaté qu'entre le moment où la commission a siégé et le moment où cet objet est traité, soit aujourd'hui, il s'est passé un laps de temps relativement long. Entre-temps, la Loi sur les communes est entrée en vigueur et elle a introduit la contre-épreuve par la présidente ou le président du Conseil. Donc, de fait cette introduction de la contre-épreuve est déjà validée dans la Loi sur les communes. Pour gagner un peu de temps, je vous propose de faire comme la commission et de renvoyer ce projet de modification de règlement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Effectivement, comme le dit notre collègue, M^{me} Bergmann, c'est une possibilité qui existe dans la Loi sur les communes. Néanmoins, mon groupe s'y opposera pour une raison qui tient plutôt à l'utilisation par la gauche lausannoise de la possibilité de la contre-épreuve. Depuis vingt-quatre ans que vous régnez sans partage sur notre Ville, grâce à vos capacités et à notre incapacité, vous raflez le 98 % des votes. Ceci est normal, vu la répartition des forces en présence. Mais il arrive, de temps en temps, exceptionnellement, que vous perdiez un vote ; et alors là, c'est l'affolement. Si vous avez perdu un vote, c'est que forcément, quelque chose s'est passé : la question n'a pas été posée correctement, une partie de vos troupes buvait un café dans la salle des pas perdus ou l'électronique s'est mélangé les pinceaux ; mais, en tout cas, c'est véritablement un crime de lèse-majesté qu'il faut immédiatement effacer en rétablissant la contre-épreuve. Voilà pourquoi, symboliquement, et à défaut d'avoir un pouvoir réel, nous avons au moins celui du symbole. Permettez que nous nous y opposions !

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le groupe La Gauche soutiendra les déterminations de la commission. Je prends la parole pour m'étonner des propos de M. Chollet et lui faire remarquer que ce projet de règlement provient de La Gauche, avec un g majuscule, pas de la gauche, avec g minuscule, donc pas de l'alliance rose-rouge-verte, mais des rouges, qui, quand ils font des propositions, perdent le 98 % des votes, un peu comme l'UDC à l'autre extrémité. Donc, si vous êtes cohérents, suivez-nous et acceptez ce projet de règlement ; acceptez de le renvoyer à la Municipalité.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je ne crois pas qu'il faille un règlement en fonction de la position que l'on occupe, soit comme minoritaire, parfois, soit comme majoritaire. On devrait avoir un règlement qui prévoit un certain nombre de circonstances, sans savoir de quel côté de la barrière on se retrouvera. En l'occurrence, j'ai bien l'impression qu'on peut faire des déclarations symboliques. Il y a une loi cantonale qui

s'applique et la commission, que j'ai eu l'honneur de présider, sur la révision du Règlement du Conseil communal va sans doute mettre en œuvre cette disposition avant que la Municipalité puisse établir un nouveau rapport-préavis sur le sujet. J'espère qu'ainsi on pourra balancer cette proposition, peut-être avec d'autres suggestions provenant d'autres partis ou groupes représentés au Conseil communal, dans l'idée d'un équilibre général.

M^{me} Anna Zürcher (Soc.) : – Je ne souhaite pas rallonger le débat et je ne ferai pas de commentaire en réponse à M. Chollet, que j'apprécie beaucoup ; il me fait souvent rire – dans le bon sens du terme, bien évidemment.

Je voulais vous donner la position du groupe socialiste, qui est évidemment pour le renvoi de ce projet de règlement à la Municipalité, en rappelant qu'on a actuellement une commission qui travaille sur le nouveau règlement. Espérons donc que la Municipalité se détermine très vite et on pourra ainsi traiter de cette question à ce moment.

La discussion est close.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts), rapportrice : – Avec 8 oui et 2 non, la commission a décidé d'accepter la prise en considération du projet de règlement et son renvoi à la Municipalité pour détermination.

Le projet de règlement est pris en considération avec quelques avis contraires.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le transmettre à la Municipalité pour qu'elle fasse part de ses déterminations.

Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat

Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien »

Rapport-préavis N° 2013/15 du 18 avril 2013

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis expose la politique de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif et présente ses intentions pour l'avenir. Il répond également à la motion de Madame Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations »¹, à la motion de Monsieur Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat de Monsieur Roland Philippoz et consorts « Pour la promotion

¹ Initialement déposée sous le titre de motion « pour une maison des associations lausannoise »

et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la constitution vaudoise) », ainsi qu'à l'interpellation de Madame Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ».

2. Rappel des objets parlementaires renvoyés à la Municipalité

Ces dernières années, la Municipalité a été saisie de plusieurs objets parlementaires relatifs au monde associatif et au soutien qui lui est accordé. Pour rappel, la teneur de ces objets était la suivante :

2.1 Motion D. Gilliard pour une étude visant à la création d'une maison des associations

Déposée le 20 mars 2001 et développée le 8 mai 2001, cette motion souligne la richesse de la vie associative en ville de Lausanne et son importance pour la société lausannoise. Afin de reconnaître et soutenir l'action associative, en particulier celle des petites associations de solidarité, d'entraide ou culturelles, la motion demandait à la Ville de Lausanne de mettre à leur disposition une maison où ces associations auraient à leur disposition des locaux, un secrétariat ainsi qu'une infrastructure de base comme une photocopieuse, un téléphone, un ordinateur et une boîte aux lettres.

La Municipalité y a répondu une première fois dans le rapport-préavis 2007/22 concernant « *L'introduction d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne* ». La Municipalité proposait, à la place d'une Maison des associations, que les Maisons de quartier mettent à disposition des associations un local administratif ainsi qu'un temps de secrétariat. Cette réponse a été refusée par le Conseil communal lors de sa séance du 26 février 2008.

2.2 Motion G. Meystre demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises

Déposée le 5 décembre 2006 et renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007 pour étude et rapport, la motion souligne la récurrence du débat autour du manque de salles à disposition de la population lausannoise en général et des sociétés locales en particulier. Constatant la fermeture de plusieurs salles ainsi que les récents projets de rénovation de salles de spectacles, les motionnaires demandent à la Municipalité de mener une étude pour recenser de manière exhaustive les salles à disposition en Ville de Lausanne en mentionnant leurs caractéristiques, ainsi que de définir les besoins en salles des sociétés locales et leurs difficultés en matière de taxes et d'émoluments. En fonction des résultats de ces enquêtes, il est demandé que la Municipalité présente un projet répondant aux besoins des acteurs de la vie associative.

2.3 Postulat R. Philippoz pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise²)

Déposé le 8 avril 2008 et renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008, ce postulat fait suite au constat qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager sur une longue période dans la vie associative. Il souligne que cette diminution de l'intérêt et de la disponibilité pour l'engagement communautaire et bénévole n'est pas sans conséquence pour le monde associatif. Dès lors, il est demandé à la Municipalité d'étudier les possibilités de promouvoir et valoriser l'engagement bénévole. Le postulat suggère quelques pistes de réflexion, notamment de collaborer avec l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV) et le Centre d'appui à la vie associative (AVEC)³ à travers un mandat de prestations pour développer différentes initiatives susceptibles

²Article 70 Cst. :

1. *L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.*
2. *Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.*
3. *Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.*
4. *Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles.*

³ Les deux associations ont fusionné en 2011 donnant naissance à l'association « Bénévolat-Vaud, centre de compétence pour la vie associative ».

d'encourager et valoriser le bénévolat. Le postulat demande également la création d'une Maison des associations offrant des salles et services aux associations.

2.4 Interpellation R. Ruiz sur la pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien

Déposée le 13 mars 2007, cette interpellation fait suite à la réponse négative donnée par la Municipalité le 22 janvier 2007 à deux pétitions – « *Pétition Vargas pour une maison de la culture* » et « *Pétition du Centre culturel chilien pour des locaux à Lausanne* ». Constatant le refus de la Municipalité de soutenir le Centre culturel chilien dans sa recherche de locaux, l'interpellatrice demande à la Municipalité de préciser sa politique en matière de soutien au logement et relogement d'associations reconnues d'utilité publique, ainsi que de définir les critères d'attribution de locaux ou les conditions que les associations doivent remplir pour bénéficier de l'aide de la Ville. Par ailleurs, l'interpellatrice demandait également à la Municipalité ce qu'il en était de la motion demandant la création d'une Maison des associations.

3. Abréviations utiles

ASBV	Association des services bénévoles vaudois
AVEC	Centre d'appui à la vie associative
COL	Cercle ouvrier lausannois
DEVCOM	Développement de la Ville et communication
DEJCS	Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale
FEEL	Forum des étrangers et étrangères de Lausanne
IA-RPAC	Instructions administratives - règlement pour le personnel de l'administration communale
OFS	Office fédéral de la statistique
RPAC	Règlement pour le personnel de l'administration communale
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
STI	Service du travail
USL	Union des sociétés lausannoises

4. Vie associative et bénévolat

Les associations et l'engagement bénévole ont un rôle de première importance dans notre société. Sans associations et engagement bénévole, nous perdriions beaucoup en termes de qualité de vie, puisque bien des activités et des services offerts à tous disparaîtraient, notamment dans les domaines sportif, culturel, social, sanitaire, éducatif et environnemental.

Par ailleurs, le bénévolat et la vie associative sont considérés par de nombreux acteurs comme un excellent moyen pour renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté, promouvoir des valeurs démocratiques et de solidarité, offrir la possibilité à chacun de se responsabiliser en participant activement au bien-être de la communauté, ou encore influencer positivement l'emploi et les investissements⁴.

Pour se convaincre de l'importance de la vie associative et de l'engagement bénévole dans notre société, il suffit d'évoquer quelques chiffres. En octobre 2011, l'Union des Sociétés

⁴ Commission Européenne, *Communication de la Commission sur la promotion du rôle des associations et fondations en Europe*, 1997, Bruxelles ; Conseil de l'Union Européenne, *Décision relative à l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011)*, 27 novembre 2009, Bruxelles.

Lausannoises (USL) ne recensait pas moins de 931 associations dans son répertoire⁵, lequel n'est, par ailleurs, pas exhaustif.

En Suisse, l'Office fédéral de la statistique⁶ (OFS) a évalué le nombre d'heures de travail bénévole dans le cadre d'associations ou d'autres groupements formels à environ 350 millions par an⁷. Toujours selon la même source, une personne sur quatre résidant en Suisse exerce une activité bénévole dans le cadre d'une association ou d'un autre groupement formel. Même si cette proportion varie d'une région linguistique à l'autre, elle reste relativement importante dans l'ensemble de la Suisse. Comme nous le verrons ci-dessous au point 6.2.3, le canton de Vaud présente l'un des taux d'engagement bénévole les plus faibles du pays avec 17,4% des personnes de plus de 15 ans exerçant une activité bénévole dans un cadre formel.

5. Ecueils au développement du monde associatif

5.1 Difficultés rencontrées par le monde associatif

Si le monde associatif se caractérise généralement par sa vigueur et sa créativité, il n'en est pas moins confronté à de nombreuses difficultés. Bien que chaque association ait ses propres particularités, les différentes recherches menées à ce sujet mettent en avant des problèmes récurrents, notamment :

- l'hébergement dans un bureau et/ou la location de salles adaptées à leurs activités ;
- le recrutement de bénévoles et/ou le renouvellement de leur comité⁸ ;
- le financement et/ou la gestion de la trésorerie.

Ces problèmes ne sont pas sans conséquence sur la qualité des prestations ou services rendus à la communauté, voire sur la pérennité même de certaines associations.

5.2 Situation des associations lausannoises

5.2.1 Locations de salles – Résultat de l'enquête de la DEJCS

En 2009, une enquête de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS) a révélé que 57 % des associations interrogées avaient des difficultés pour trouver des locaux – bureau, salle de réunion, salle de conférence, salle de fête, etc. – répondant à leurs besoins. Dans le détail, près de la moitié d'entre elles ont mentionné avoir avant tout des difficultés pour trouver des salles de moyenne et petite taille⁹ adaptées à leurs activités. En revanche, les difficultés pour trouver des grandes salles ne concernent qu'un quart des associations sondées. Toutefois, ces difficultés risquent fort d'être accentuées à l'avenir avec la disparition prochaine des salles du buffet de la Gare. Le monde associatif craint de ne pas pouvoir organiser dans le futur certaines activités faute de trouver des salles suffisamment grandes et à des prix raisonnables¹⁰.

⁵ Répertoire des associations en ligne sur www.lausanne-usl.ch/index.php?mode=directories.

⁶ Office fédéral de la statistique, *Le travail bénévole*, 2008, Neuchâtel.

⁷ L'OFS a évalué la valeur monétaire du travail non rémunéré dans le cadre d'organisations formelles en Suisse à 18,7 milliards de francs.

⁸ Selon l'OFS, le taux d'engagement bénévole dans une organisation formelle a reculé entre 2000 et 2007, passant de 24,8% à 23,9%. Le taux d'engagement bénévole avec une responsabilité au sein d'une organisation formelle a reculé lors de la même période de 13,8% à 12,8%.

⁹ 43% des associations ont des difficultés pour trouver des salles de taille moyenne et 41% pour les petites salles.

¹⁰ Ces inquiétudes ont d'ailleurs été relayées tant au niveau communal – interpellation urgente de Madame Sylvie Freymond et consorts « *Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population* » déposée au Conseil communal le 1er juillet 2008, pétition du collectif Libérer la parole « *Pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne* » déposée au Conseil communal le 7 octobre 2008 – qu'au niveau cantonal – postulat de Jean-Michel Dolivo « *Pour la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne* » déposée au Grand conseil le 8 juin 2010. Cette exigence a été prise en compte par le Conseil d'Etat. Toutefois, il est difficile à ce jour de savoir comment cette demande se concrétisera dans les faits.

Sur le plan de l'offre de salles, une deuxième enquête de la DEJCS a permis de recenser, à fin 2010, 230 salles¹¹ de taille et d'usage divers sur la commune de Lausanne. Toutefois, les associations interrogées par la DEJCS estiment que cette offre de salles, bien qu'importante, ne répond pas de manière satisfaisante à leurs besoins. Elles citent trois facteurs principaux pour expliquer cette inadéquation, à savoir l'accessibilité (transport public, parking, facilités d'accès pour les personnes à mobilité réduite), les caractéristiques techniques (matériel à disposition, configuration, etc.) et le prix de location. Concernant ce dernier point, l'enquête de la DEJCS a révélé de très fortes disparités entre les salles, nombre d'entre elles étant financièrement inaccessibles pour les associations¹². Prenant en considération ces différents éléments, l'offre de salles accessibles et correspondant aux besoins des associations est plus restreinte que le recensement réalisé par la DEJCS peut le laisser croire.

Ces difficultés pour trouver des salles adaptées aux besoins des associations ont des conséquences non négligeables sur les associations, que ce soit sur le plan financier ou sur celui de la qualité et de la quantité de leurs prestations. Une offre de salles adaptées à leurs besoins devrait donc être considérée comme un élément clef dans l'appui que la Ville de Lausanne pourrait apporter aux associations.

De plus, il y a lieu de mentionner que les Maisons de quartier en construction ou prévues au plan des investissements avec des mises en fonction progressives entre 2013 et 2018, soit les Maisons de quartier de la Pontaise, des Faverges, du Désert et de Prélaz n'ont bien sûr pas été prises en compte dans cette enquête. Elles seront certainement des compléments de salles en location que les associations actives dans les quartiers et dans la ville sauront investir selon les disponibilités et leurs besoins.

5.2.2 Locations de bureaux – Résultat de l'enquête de la DEJCS

Les difficultés pour trouver un bureau semblent être de moindre importance, puisque seuls 16% des associations interrogées par la DEJCS ont indiqué avoir des problèmes pour trouver un lieu adapté. La résolution des problèmes liés à la location de salles devrait, a priori, primer au regard du monde associatif.

Il importe en revanche de prendre en considération que le regroupement de bureaux pour des associations dans un même lieu peut apporter des avantages qui vont au-delà de la simple résolution de problèmes de logement. En effet, ces regroupements peuvent contribuer à une meilleure coordination des activités des associations et au développement de collaborations ponctuelles.

5.2.3 Engagement bénévole

Si aucune statistique n'existe concernant la ville de Lausanne, les données collectées par l'OFS permettent toutefois d'esquisser une tendance. Dans le canton de Vaud, l'engagement bénévole dans une organisation est plus faible que dans la majorité des autres cantons. Il s'est de plus érodé entre 1997 et 2007 passant de 18.8% de la population de 15 ans et plus, à 17.4%.

Selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS), cet engagement bénévole concerne principalement les associations sportives et culturelles puisqu'elles regroupent près de la moitié des bénévoles, avec respectivement 25% et 22% des engagements bénévoles.

¹¹ La DEJCS a notamment bénéficié des informations collectées par le collectif « Libérer la parole ». Ce recensement concerne aussi bien les salles de paroisses, d'associations ou d'écoles, que celles de restaurants, d'hôtels et de centres de congrès.

¹² Les de prix de location peuvent facilement varier, pour une salle de capacité identique, dans un rapport de 1 à 10.

Tableau 1 : Travail bénévole organisé en % de la population résidente dans le canton de Vaud en 2007

	Hommes	Femmes	Total
Total	20.6	14.2	17.4
Associations sportives	7.4	2.6	5.0
Institutions religieuses	2.7	2.8	2.8
Organisation socio caritatives	2.3	3.3	2.8
Associations culturelles	5.4	4.6	5.0
Association de défense d'intérêts	1.7	0.9	1.3
Partis ou institutions politiques	2.3	1.1	1.7
Services publics	3.5	2.0	2.8

Source: OFS, SCRIS

6. Réponses apportées à ces écueils

6.1 Exemples de solutions proposées par le monde associatif

6.1. Location de salles et hébergement

Pour résoudre les problèmes de location de salles et d'hébergement, des « Maisons des associations » sont apparues dans plusieurs villes en France, Belgique et Canada. Ces lieux à configuration variable louent généralement des salles et des bureaux à des prix raisonnables. Spécialement conçus pour les associations, les locaux sont généralement parfaitement équipés pour répondre à leurs besoins.

En Suisse romande, Genève et Neuchâtel accueillent chacune une Maison des associations¹³. La Maison des associations de Genève dispose d'une dizaine de salles et de bureaux pour une soixantaine d'associations¹⁴. Plus petite, la Maison des associations de Neuchâtel a, quant à elle, privilégié l'aspect résidentiel en hébergeant une vingtaine d'association. Elle ne dispose en revanche que de deux salles¹⁵ accessibles au public ainsi que de deux petites salles de réunion partagées entre les locataires.

Au-delà du simple aspect locatif, ces deux Maisons ont, d'une part, contribué à accorder une reconnaissance et une légitimité au monde associatif et, d'autre part, initié un processus de mise en réseau permettant, dans certains cas, le développement de synergies entre les associations.

La démarche d'ouverture de Maisons de quartier par la Municipalité contribue aussi à la reconnaissance des associations actives sur différents quartiers de la ville. Elles accueillent les activités culturelles et associatives existantes sur le quartier ainsi que celles à venir, de manière à répondre le plus largement possible aux attentes des différentes tranches d'âges de la population, soit de la petite enfance aux personnes âgées. Afin de permettre aux nombreux bénévoles des associations de ne pas s'épuiser en tâches administratives et/ou de gestion courante, la Ville met à disposition des habitants une Maison dont la gestion est sous la responsabilité directe de la FASL ainsi que du personnel engagé par cette dernière, en rapport avec le développement des activités communautaires et des nouveaux espaces mis à disposition. Ce personnel permet de répondre à l'émergence de nouveaux projets, d'assurer une gestion efficiente de la Maison de quartier dont la coordination et la planification des différentes activités, la mise en lien des différents acteurs de la Maison de quartier, la gestion budgétaire et bien sûr la location des salles.

¹³ La Maison des Associations de Genève et l'Hôtel des Associations de Neuchâtel ont respectivement été inaugurés en 2001 et 2008.

¹⁴ Les salles ont une capacité allant de 12 à 300 places assises. La direction travaille actuellement à un projet d'agrandissement des lieux pour disposer de nouvelles salles, notamment d'une grande salle polyvalente de 400 places, et louer une trentaine de bureaux supplémentaires.

¹⁵ Ces salles ont une capacité de 40 et 50 places assises.

6.1.2 Engagement bénévole

Un peu partout en Suisse, des associations cherchent à promouvoir et soutenir l'engagement bénévole et associatif. Elles jouent notamment le rôle d'interface entre l'offre et la demande de bénévoles et proposent différents types d'appui. En Suisse, l'association forum-bénévolat œuvre à une meilleure reconnaissance du bénévolat et à sa promotion. Elle a ainsi conçu un « dossier bénévolat »¹⁶ qui propose aux associations de délivrer à chaque bénévole une attestation d'activités et de compétences acquises, ainsi qu'une attestation de formation afin de valoriser l'expérience bénévole dans la société en général et le monde professionnel en particulier.

Dans le canton de Vaud, plusieurs organisations faitières et organisations de soutien au monde associatif et au bénévolat sont actives. Par exemple, l'association Bénévolat-Vaud encourage et apporte un soutien au bénévolat et aux associations. Elle s'efforce de promouvoir la vie associative et le bénévolat dans tout le canton et propose des conseils et des formations aux associations et bénévoles. Ces formations sont souvent considérées comme un moyen efficace pour inciter les gens à s'engager bénévolement ou rester engagés, car elles permettent aux bénévoles non seulement d'accroître leurs compétences, mais également de bénéficier indirectement d'une reconnaissance de la qualité et de l'importance de leur travail.

6.1.3 Finances

Afin de résoudre les problèmes d'ordre financier, deux solutions sont souvent proposées. Tout d'abord la mutualisation des ressources pour diminuer les coûts de fonctionnement. Les Maisons des associations en sont un bon exemple, puisqu'elles offrent des services d'appui pour les tâches administratives et organisationnelles et mettent souvent du matériel à disposition des associations.

Le développement des compétences contribue également à améliorer la gestion financière des associations. Par exemple, l'association Bénévolat-Vaud propose des formations sur les thématiques de la gestion comptable d'une association ainsi que les techniques de recherche de fonds.

6.2 Objets parlementaires relatifs au monde associatif

Si le monde associatif s'est organisé et s'est efforcé de trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre, les pouvoirs publics ont également été sollicités¹⁷. Ils ont été ainsi régulièrement interpellés dans les différents parlements de Suisse pour soutenir le monde associatif et promouvoir l'engagement bénévole¹⁸.

6.2.1 Objets fédéraux

La politique d'appui au monde associatif et d'encouragement au bénévolat est un thème récurrent au niveau fédéral. Le Conseil national a été saisi, ces dix dernières années, d'une douzaine d'objets parlementaires relatifs à cette thématique. Ces motions, postulats et initiatives proposaient entre autres de soutenir le bénévolat en accordant des déductions fiscales¹⁹, des avantages en matière d'assurances sociales²⁰ ou encore d'octroyer des congés spéciaux et encourager la formation pour les bénévoles²¹.

¹⁶ www.dossier-benevolat.ch/

¹⁷ Par exemple, le congé jeunesse a été introduit au niveau fédéral en 1991. Inscrit à l'article 329° du Code des Obligations, ce congé offre la possibilité aux employés de moins de 30 ans de bénéficier d'un congé supplémentaire non rémunéré de cinq jours par année pour des activités bénévoles en faveur de la jeunesse.

¹⁸ La reconnaissance politique de l'importance du bénévolat n'est pas seulement un sujet d'actualité en Suisse, mais également au niveau international. L'Organisation des Nations Unies avait déclaré 2001 « Année internationale du volontariat » et a organisé de nombreux événements en 2011 pour fêter les 10 ans de cette initiative. Au niveau européen, la Commission Européenne a baptisé 2011 « Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active ».

¹⁹ Il s'agit des objets suivants :

- Initiative parlementaire Josef Zisyadis – *Statut du bénévolat associatif* (00.418) ;

Si les objets déposés ont été nombreux, force est de constater que les réponses ont jusqu'à présent rarement été favorables. Les propositions de déductions fiscales et d'avantages en matière de sécurité sociale ont toutes été considérées par le Conseil fédéral comme contraires au droit fédéral et inéquitables²². Quant aux congés spéciaux et à l'encouragement à la formation, leur développement a été perçu comme trop contraignant et coûteux.

6.2.2 Objets cantonaux

Des motions et postulats ont également été déposés devant les parlements cantonaux. Par exemple, des interventions parlementaires dans les cantons de Berne et de Fribourg visaient à accorder des déductions fiscales aux bénévoles²³. Ces propositions ont été jugées contraires au droit fédéral.

Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a été saisi d'une interpellation puis d'une motion²⁴, toutes deux faisant référence à l'application de l'art. 70 de la Constitution vaudoise. La motion met l'accent sur la problématique de la coordination et d'une vision transversale du soutien à la vie associative et au bénévolat. Elle propose notamment comme solution à ces problèmes la création d'une Chambre consultative ou d'un poste de délégué cantonal. Le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu à cet objet.

7. Politique de la Ville de Lausanne en matière de soutien au monde associatif et bénévolat

Le soutien de la Ville de Lausanne au monde associatif est divers, passant du soutien financier à l'information et aux facilités d'engagement bénévole.

-
- Postulat de la commission de l'économie et des redevances du CN – *Déductions fiscales pour le travail d'intérêt général* (01.3004) ;
 - Initiative cantonale de Soleure – *Activités accessoires d'intérêt public. Exonérer les revenus concernés* (05.308) ;
 - Motion Marianne Streiff-Feller – *Déduction fiscale pour les travailleurs bénévoles* (11.3083) ;
 - Motion Isabelle Moret – *Encourager et reconnaître le bénévolat par une déduction fiscale* (11.3636).

²⁰ Il s'agit des objets suivants :

- Postulat Hans Widmer – AVS. Bonification pour le travail social bénévole (98.3308) ;
- Initiative parlementaire Josef Zisyadis – Statut du bénévolat associatif (00.418) ;
- Postulat Chiara Simoneschi-Cortesi – AVS. Bonus pour le travail bénévole (02.3113) ;
- Motion Stéphane Rossini – Employés des ONG. Assurance-chômage (04.3374) ;
- Interpellation Luc Recordon – Assurance-chômage des volontaires et bénévoles (07.3348) ;
- Interpellation Sep Cathomas – Bénévolat et sécurité financière au-delà d'un certain âge (08.3661).

²¹ Il s'agit des objets suivants :

- Initiative parlementaire Josef Zisyadis – *Statut du bénévolat associatif* (00.418) ;
- Motion Hildegard Fässeler-Osterwalder – *Congé payé pour les activités de jeunesse extrascolaires* (07.3594) ;
- Postulat Christa Markwalder Bär – *Reconnaître et encourager le travail bénévole* (07.3718) ;
- Motion Jacqueline Fehr – *Bons de formation continue pour les travailleurs bénévoles* (09.4075).

²² Le bénévolat étant une réalité complexe dont il est impossible de définir précisément les limites, les déductions fiscales ou avantages en matière de sécurité sociale n'auraient, par conséquent, profité qu'à une partie des bénévoles. Le Conseil fédéral a donc considéré que ces mesures introduiraient une iniquité vis-à-vis de ceux qui exerceraient des activités bénévoles sans pour autant bénéficier de ces mesures.

²³ Il s'agit, dans le canton de Berne, de deux motions pour une *déduction fiscale du travail bénévole* (M 047/2001 et M 064/2003) ainsi que d'un postulat pour la *reconnaissance et promotion du bénévolat* (P 053/2009), et, dans le canton de Fribourg, d'un postulat pour l'*encouragement du bénévolat au sein des associations* (287-05).

²⁴ Il s'agit de l'interpellation de Christiane Jaquet-Berger *concernant l'application de l'art. 70 de la Constitution traitant du bénévolat et de la vie associative* (08_INT_115) et de la motion de Christiane Jaquet-Berger *concernant une prise en compte concrète du mouvement associatif et du bénévolat dans la société vaudoise, de son appui et de son encouragement par l'Etat et par les communes, sur la base des principes de l'article 70 de la Constitution* (09_MOT_065). Cette motion a été par la suite transformée en postulat.

7.1 Subventions

Les subventions constituent le principal moyen de la Municipalité pour soutenir le monde associatif. Chaque année, la Ville de Lausanne accorde de nombreuses subventions aux associations pour réaliser des activités d'intérêt public ou pour accomplir des tâches publiques déléguées par l'administration. Il ne s'agit pas dans ce préavis de faire la liste exhaustive des associations subventionnées. Par exemple, la Ville de Lausanne finance, pour plus de 8 millions de francs, les activités de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), qui participe activement à la vie associative lausannoise.

7.2 Informations

La Ville de Lausanne attache une grande importance à l'information de la population²⁵. Le DEVCOM a notamment conçu une base de données en ligne répertoriant les salles et refuges à Lausanne pour permettre à tout un chacun de trouver des locaux adaptés à ses besoins. En juillet 2012, cette base de données recensait 115 salles gérées principalement par des associations, paroisses et écoles. Chaque salle répertoriée est présentée sous la forme d'une fiche descriptive.

Tableau 2 : Exemple de fiche descriptive proposée par la base de données

Centre socioculturel Pôle Sud	
Grande salle	Places: 50 (avec tables) / 50 (sans tables)
Avenue Jean-Jacques Mercier 3	Tarif: CHF 110.- à CHF 160.- selon occupation + frais d'équipement
1003 Lausanne	Caution: CHF 300.-
  +41 21 311 50 46 	Horaires: Heure limite: selon autorisation
ma + ve 9h-12h	Fermeture: juillet et août
  +41 21 312 99 45 	Accès, transports: m1, m2, t1 18: Lausanne-Flon; t1: Saint-François
 locations@polesud.ch	Parking à proximité
 http://www.polesud.ch	Handicapés: Accès, WC
 Localiser sur le plan ville	Equipement: Cafétéria, Cuisine, Sono, Rétroprojecteur, Beamer, Ecran

Remarques: réservé pour associations

Le site dispose d'un moteur de recherche qui s'avère être un précieux outil pour identifier une salle correspondant à ses besoins.

Tableau 3 : Critères de recherche de salles en ville de Lausanne

Type de salle	<input type="checkbox"/> Aula	<input type="checkbox"/> Divers	<input type="checkbox"/> Salle de conférence
	<input type="checkbox"/> Cantine	<input type="checkbox"/> Etablissement public	<input type="checkbox"/> Salle de paroisse
	<input type="checkbox"/> Centre socioculturel	<input type="checkbox"/> Grande salle	<input type="checkbox"/> Salle de réunion
	<input type="checkbox"/> Couvert	<input type="checkbox"/> Refuges	<input type="checkbox"/> Théâtre
Capacité d'accueil	<input type="checkbox"/> Avec tables	<input type="checkbox"/> Sans tables	
	<input type="checkbox"/> Intérieur	<input type="checkbox"/> Extérieur	
Equipement à disposition	<input type="checkbox"/> Accès handicapés	<input type="checkbox"/> Scène	<input type="checkbox"/> Terrasse
	<input type="checkbox"/> Bar	<input type="checkbox"/> Tables	<input type="checkbox"/> Vaisselle
	<input type="checkbox"/> Cuisine		

²⁵ Les différents services de la Ville s'efforcent de concevoir différents documents d'information. Par exemple, le service des sports a rédigé des aides mémoires pour les clubs et organisateurs de manifestations pour l'obtention de subventions ; la police du commerce a rédigé des conseils et informations pour l'organisation d'une manifestation.

Pour tenir à jour cette base de données, les gérants des salles sont contactés chaque année par le DEVCOM. Afin d'augmenter le nombre de salles répertoriées, notamment celles gérées par des restaurants et des hôtels, et permettre une mise à jour permanente des informations figurant sur le site, un formulaire d'enregistrement en ligne a été ajouté en septembre 2010. Un mailing a par ailleurs été envoyé à plusieurs dizaines d'institutions louant des salles et qui ne sont pas encore répertoriées dans la base de données, afin de les inciter à s'enregistrer en ligne.

7.3 Soutien à l'engagement bénévole des collaborateurs de l'administration

La Ville de Lausanne facilite l'action bénévole de ses propres collaborateurs. Cet engagement est inscrit dans la politique du personnel. Consignée dans le Règlement pour le Personnel de l'Administration Communale (RPAC) et ses Instructions Administratives (IA-RPAC), la politique du personnel accorde aux collaborateurs, sur autorisation de leur chef de service, des congés payés pour²⁶ :

- *exercer la charge de conseiller/ère de paroisse ;*
- *participer à des congrès ou synodes ;*
- *participer à l'organisation de ventes paroissiales à Lausanne ;*
- *participer, en qualité de membre d'une fanfare officielle de la Ville de Lausanne, au Comptoir Suisse ou autres journées officielles ;*
- *autoriser les membres des sociétés de musique à participer au cortège de la Fête du Bois.*

Par ailleurs, il est accordé 6 demi-journées au maximum par an²⁷ :

- *aux membres des comités des associations du personnel communal et, le cas échéant, à leur suppléant ;*
- *aux membres de comités d'associations à but social, pour autant que leur investissement temps soit avéré.*

De même, il est accordé une semaine au maximum par an pour :

- *donner des cours « Jeunesse et Sports » ;*
- *participer à des actions humanitaires.*

Il est également accordé deux semaines au maximum par an pour :

- *suivre des cours de moniteur/trice « Jeunesse et Sports ».*

En outre, l'IA-RPAC 66.01 prévoit également qu'un congé non payé puisse être accordé par les chefs de service pour les formations de courte durée indirectement utile à l'activité professionnelle, soit des séminaires, cours de perfectionnement professionnels, journées d'étude, conférences, colloques, etc. Ces congés non payés n'ont pas pour objectif spécifique de soutenir le bénévolat. Toutefois, certaines formations proposées dans le cadre du monde associatif peuvent, au cas par cas, être considérées comme indirectement utiles à l'activité professionnelle²⁸.

²⁶ IA-RPAC 53.01 – Congés payés divers (DP).

²⁷ Initialement accordé aux seuls membres des comités des associations du personnel communal, la Municipalité a étendu ce congé aux membres de comités d'autres associations dans son Rapport-préavis n° 2004/10, répondant ainsi positivement à la motion de Madame Andréa Egli « Pour la création d'un poste de délégué associatif ».

²⁸ Par exemple, des formations sur la gestion de projet, la gestion financière ou la médiation pourraient, en fonction du poste occupé par le collaborateur, être considérées par les chefs de service comme indirectement utiles à l'activité professionnelle. Mentionnons encore que le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique propose dans son catalogue une formation intitulée « Bénévolat : comment m'engager ? ».

7.4. *Volontaires sportifs lausannois*

Avec plus de 30'000 licenciés, répartis dans près de 300 clubs et pratiquant 75 sports et disciplines sportives, Lausanne démontre en la matière un dynamisme des plus réjouissants. Toutefois, le sport, comme le reste de la vie associative, connaît aussi une crise du bénévolat. Cette crise concerne non seulement le fonctionnement des clubs et associations, mais aussi l'organisation de manifestations. Si un événement tel qu'Athletissima²⁹ n'a aucun problème à recruter les bénévoles indispensables à son organisation, nombreux sont les autres, pas forcément moins connus, qui peinent à trouver cet apport indispensable à leur tenue.

Consciente de cette situation, la Municipalité a décidé, sur la base du « Plan directeur du sport »³⁰, la mise sur pied d'un programme dont le but est la constitution et l'animation d'un réseau de bénévoles pour le soutien des associations et clubs sportifs. Baptisé « Volontaires sportifs lausannois » (VSL)³¹, ce programme promeut, valorise et récompense³² le travail des volontaires tout en contribuant au succès des événements sportifs locaux et en encourageant la pratique sportive au sein de la population. Son lancement a eu lieu le 19 février 2008. Passant de 500 personnes inscrites la première année à 1'378 en 2012, les VSL, en cinq ans d'existence, ont ainsi soutenu des dizaines de comités d'organisation (22 pour la seule année 2012). La gestion du programme des VSL a été confiée au Service des sports. Celui-ci n'a pas vocation de se substituer aux organisateurs mais bien de les soutenir en agissant comme intermédiaire entre bénévoles et organisateurs de manifestations.

Ce programme, unique en Suisse, fait de Lausanne une pionnière en la matière. Son succès confirme le bien-fondé de cette démarche et peut être un exemple à suivre, y compris pour d'autres pans de la vie associative.

8. Intentions de la Municipalité

8.1 *Lignes directrices*

8.1.1 *Conditions-cadres*

Pour la Municipalité, les projets de renforcement du monde associatif et d'encouragement à l'engagement bénévole doivent provenir en premier lieu du monde associatif. Les associations connaissent mieux que quiconque les problèmes auxquels elles sont confrontées et se caractérisent généralement par leur créativité et leur réactivité. Elles sont donc les mieux placées pour trouver des solutions adaptées à leur environnement. Dans le respect de l'élan associatif, l'Etat ne doit jouer qu'un rôle subsidiaire. A ce titre, le subventionnement d'associations et le financement de projets constituent un élément central de la politique lausannoise en matière de soutien au monde associatif et au bénévolat.

La Municipalité considère, par conséquent, que son rôle consiste avant tout à créer un cadre propice à l'essor de la vie associative et à l'engagement bénévole. Dès lors, elle privilégie une politique consistant à développer les conditions-cadres dans lesquelles évoluent les associations et les bénévoles qui y sont actifs. La Municipalité s'engage donc

²⁹Athletissima bénéficie le jour du meeting de l'appui de plus de 500 bénévoles. Ces derniers s'inscrivent plusieurs mois à l'avance sur des listes d'attente.

³⁰Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2002, tome II, pp. 672-703. Plus précisément le principe N° 20, « Encourager, soutenir et développer le bénévolat sportif ».

³¹www.volontaireslausannois.ch

³²Les volontaires sportifs voient leur engagement reconnu au travers d'une lettre de remerciements personnalisée, de la remise d'un diplôme et d'un cadeau et participent annuellement à une soirée qui leur est dédiée. En fonction de leur engagement, à savoir le nombre de manifestations auxquelles ils auront participé, ils seront qualifiés « or », « argent », « bronze » ou « méritant » et recevront, en fonction de cette qualification, des prix et cadeaux supplémentaires.

activement à mettre en œuvre des mesures bénéficiant à l'ensemble des associations et susceptibles de faciliter le travail des uns et des autres.

8.1.2 Priorité aux mesures soutenant le monde associatif

La Municipalité relève que le bénévolat et la vie associative ne doivent pas être confondus. Si le bénévolat est fréquent dans le cadre de la vie associative, il n'est pas exclusif à ce secteur. De même, le monde associatif ne fonctionne pas uniquement sur le principe du bénévolat.

En revanche, force est de constater que les difficultés rencontrées pour trouver des bénévoles concernent en premier lieu le bénévolat dans le cadre associatif et plus particulièrement les petites associations. La Municipalité en conclut que pour encourager le bénévolat il faut avant tout privilégier les mesures de reconnaissance de l'action associative et améliorer les conditions de travail des associations plutôt que de chercher à récompenser ou accorder un privilège aux bénévoles.

8.2 Etude pour une Maison des associations

Les enquêtes menées par la DEJCS et les diverses interventions sur la scène politique ont clairement montré que l'accès à des locaux adaptés aux besoins des associations et à des prix abordables est actuellement un problème majeur du monde associatif lausannois. L'enquête de la DEJCS a fait ressortir que 81 % des associations interrogées étaient intéressées à bénéficier des facilités que pourraient proposer une Maison des associations.

Afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'un tel projet, la Municipalité a nommé en janvier 2010 un groupe de travail. Outre les collaborateurs du ST, ce groupe de travail était composé de l'USL³³, du FEEL³⁴, d'AVEC et de l'ASBV³⁵, ainsi que du COL. Le mandat de ce groupe de travail consistait à examiner l'opportunité de créer une Maison des associations dans le bâtiment de la Maison du peuple. En effet, le COL a proposé à la Municipalité d'héberger une Maison des associations dans son immeuble sis place Chauderon 5, la disparition du cinéma Eldorado ayant laissé vacante une vaste salle dans cet immeuble. En y ajoutant l'espace de l'actuelle Maison du peuple, le bâtiment pourrait offrir environ 1700 m² de surface au profit des associations lausannoises, dont 800 m² pour une grande salle pouvant accueillir plus de 400 personnes.

Le groupe de travail a estimé que la centralité et la facilité d'accès du lieu, ainsi que les espaces à disposition, font de ce site un endroit approprié pour accueillir une Maison des associations. Le groupe de travail a par la suite étudié plusieurs scénarii – location de bureaux, location de salles ou option mixte – afin d'esquisser un premier projet au sein de la Maison du peuple. Il a estimé que le lieu se prêtait à un projet non-résidentiel, mais privilégiant la mise à disposition de salles de tailles diverses et multifonctionnelles, dont une grande salle pouvant accueillir 400 personnes³⁶. Afin de répondre au mieux aux demandes du monde associatif et d'optimiser l'utilisation des locaux, il a été proposé que ces salles soient modulables³⁷. Cette modularité des salles permettrait à la Maison des associations d'être réactive en pouvant adapter son offre en fonction de l'évolution des besoins.

Toutefois, pour mettre ses locaux à disposition d'un projet de Maison des associations, le COL a fait une demande de subvention supplémentaire de 80'000 francs pour compenser la

³³ L'USL est l'association faitière regroupant les associations à but non lucratif ayant leur siège à Lausanne, une part de leurs intérêts ou de leur identité liés à la commune de Lausanne.

³⁴ Le FEEL est une organisation faitière qui regroupe les associations d'immigrés de Lausanne et qui fait office de relais avec les autorités politiques et l'administration communale.

³⁵ AVEC et ASBV ont pour mandat de soutenir l'action des associations et des bénévoles en leur proposant différents services.

³⁶ Cette salle permettrait à des associations d'organiser des événements comme des lotos pour récolter les fonds nécessaires à leurs activités.

³⁷ Les grandes salles devraient pouvoir être subdivisées en salles plus petites et les petites salles de réunions/conférences devraient être facilement transformables en salles de formation, bureaux, etc.

perte du revenu locatif. Cette demande a été présentée au Conseil communal qui l'a refusée lors de sa séance du 29 juin 2010. Vu les débats et le résultat du vote, et malgré l'intérêt du groupe de travail pour un projet à Chauderon 5, la Municipalité entend renoncer à poursuivre les études. Elle continuera la politique de développement des Maisons de quartier, et proposera de soutenir un projet de salle à disposition des seniors à la Riponne. Par ailleurs, les études menées par la DEJCS ayant démontré l'utilité d'une Maison des Associations pour le mouvement associatif lausannois, la Municipalité soutient, sur le principe, la création d'un tel lieu. Si un immeuble susceptible d'être exploité à cette fin était mis en vente sur le marché immobilier lausannois dans les prochaines années, la Municipalité ne manquerait pas d'entrer en négociation avec les vendeurs.

8.3 Engagement en faveur des Maisons de quartier

La Municipalité désire continuer son engagement pour le développement des Maisons de quartier en construction ou inscrites au plan des investissements qui permettent le développement de la vie associative et qui sont un soutien aux associations.

Les Maisons de quartier sont des biens collectifs facilitant la rencontre et contribuant au lien social. Elles vivent par et pour les habitants. Elles ne sont pas à une association ou à quelques habitants, elles sont à tous. Plusieurs acteurs associatifs ou individuels peuvent s'impliquer dans la gestion de la Maison. Elles sont un espace ouvert à tous, où chacun se sent invité à s'investir activement pour l'amélioration du cadre de vie. Ce faisant, les habitants, les associations et les organisations communautaires du quartier ainsi que les partenaires externes qui s'engagent dans les Maisons de quartier acquièrent plus de savoir-faire, plus d'expérience et peuvent régler désormais eux-mêmes certains problèmes collectivement sans avoir recours aux autorités.

Dans une Maison de quartier, l'activité est d'abord conduite comme un support à la relation et à l'échange. Le souci majeur est, en effet, celui de faciliter des ponts intergénérationnels, interculturels, sociaux et autres passerelles qui permettent aux personnes d'acquérir des compétences sociales, de se respecter, de se découvrir et d'œuvrer ensemble pour l'amélioration de leur cadre de vie.

8.4 Encouragement à l'engagement bénévole

L'année 2011 a été placée sous le signe de la promotion du bénévolat à travers toute l'Europe³⁸. En Suisse, plusieurs associations se sont mobilisées tout au long de l'année pour organiser diverses activités³⁹. C'est notamment le cas dans le canton de Vaud où l'association Bénévolat-Vaud, qui bénéficie d'un soutien financier du canton de Vaud pour soutenir le mouvement associatif et promouvoir le bénévolat, a mis en œuvre un programme sur l'ensemble de l'année.

Pour faire suite aux efforts déployés par l'association Bénévolat-Vaud durant cette année et appuyer les associations dans leur recrutement de bénévoles, la Municipalité propose que l'administration serve de canal de promotion. Ainsi, l'association Bénévolat-Vaud a participé dès le mois de septembre 2012 aux soirées d'accueil des nouveaux arrivants⁴⁰ organisée quatre fois par année par la Ville de Lausanne. Elle peut ainsi faire la promotion de l'engagement bénévole auprès d'un public venant récemment de s'installer dans la commune. Par ailleurs, la Ville de Lausanne étudiera les possibilités d'encouragement du bénévolat chez les jeunes dans le cadre de sa réponse au postulat « *Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement !* » déposé par Madame Isabelle Mayor.

³⁸ Le Conseil de l'Europe a solennellement déclaré l'année 2011 « Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active »

³⁹ www.anneedubenevolat2011.ch

⁴⁰ Chaque année, la Ville de Lausanne accueille près de 12'000 nouveaux habitants. Parmi eux, nombreux sont ceux qui doivent reconstruire un réseau social. A cet égard, l'engagement bénévole offre une opportunité d'intégration pour ces nouveaux arrivants.

De surcroît, au début de l'année 2012, la Ville de Lausanne a mis en ligne sur son site Internet une page web dédiée aux associations et aux bénévoles⁴¹. Cette page web recense les principales informations d'intérêt pour les associations et les bénévoles disponibles sur le site de la Ville et propose plusieurs liens Internet vers les principales organisations faîtières du monde associatif et du bénévolat.

9. Réponses aux objets déposés

9.1 Réponse à la motion de Madame Diane Gilliard et consorts

La Municipalité, au vu de l'échec du projet à la Maison du peuple proposé par le COL, désire mettre des locaux à disposition des associations dans les Maisons de quartier et des aînés par un partenariat avec Pro Senectute. A plus long terme, et pour autant qu'un immeuble susceptible d'accueillir un projet de Maison des Associations soit mis en vente, la Municipalité entamera des négociations en vue d'en faire l'acquisition.

9.2 Réponse à la motion de Monsieur Gilles Meystre et consorts

Par sa motion du 5 décembre 2006, transmise à la Municipalité le 27 mars 2007, Monsieur Gilles Meystre et consorts demandaient à la Municipalité d'étudier les points suivants :

Vérifier l'exhaustivité du recensement des salles lausannoises présenté dans la brochure du même nom. La base de données gérée par le DEVCOM est une mise à jour de cette brochure et elle est régulièrement actualisée. L'enquête de la DEJCS a permis de recenser 233 salles, parmi lesquelles plusieurs étaient situées dans des hôtels, restaurants et autres institutions à but lucratif. Afin d'inclure ces salles dans sa base de données, ces institutions ont été contactées par le DEVCOM au mois de septembre 2010 pour les inviter à s'enregistrer, via un formulaire en ligne. Ce dernier est dorénavant accessible depuis la page Web des salles et refuges (www.lausanne.ch/salles) pour permettre en tout temps de modifier ou introduire de nouvelles saisies.

- **Pour chacune d'elles, présenter leur taux d'occupation, leur tarif de location, leurs affectations possibles, les éventuelles restrictions émises quant à leur occupation, la présence ou non d'occupants à l'année, en donnant également, pour chacune d'elle, le nom des instances qui en sont propriétaires, respectivement locataire ou gérante.** La base de données gérée par le DEVCOM apporte des réponses à tous ces points, à l'exception du taux d'occupation et des locations à l'année. Les enquêtes⁴² menées par la DEJCS ont montré que peu de salles accueillent des locataires permanents et qu'une minorité d'institutions calculent les taux d'occupation des salles, la plupart des institutions interrogées n'ayant pu donner d'information à ce sujet. Par ailleurs, les données transmises montrent que ces taux d'occupation varient fortement d'une salle à l'autre et dépendent en partie du prix de location.
- **Parallèlement, mener une enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des sociétés locales afin de connaître la nature de leurs besoins en salles et de répertorier leurs difficultés en matière de taxe et d'émoluments.** Les travaux de la DEJCS ont mis en évidence que le principal besoin des associations concerne les petites et moyennes salles⁴³.

⁴¹www.lausanne.ch/association et www.lausanne.ch/associations.

⁴² Un questionnaire a été envoyé à 81 institutions pour déterminer le nombre de salles présentes à Lausanne, leur capacité d'accueil, leur taux d'occupation et la présence de locataires permanents. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 41%. Sur l'ensemble des salles répertoriées, nous disposons d'information pour 27% d'entre elles sur leur taux d'utilisation.

⁴³ Un questionnaire a été envoyé à 47 associations lausannoises pour évaluer leurs besoins en matière de locaux et autres services, ainsi que leur intérêt pour une Maison des associations. Par ailleurs, l'USL a transmis ce questionnaire à certains de ses membres. Sur les 47 associations de notre échantillon de départ, 35 associations ont répondu à notre questionnaire, soit un taux de réponse de 74%, auxquels il faut encore ajouter les réponses de 9 associations contactées par l'USL.

Par ailleurs, une enquête de la DEJCS a fait ressortir que 64% des associations sondées avaient payé des impôts, taxes ou émoluments ces trois dernières années. Le montant payé était inférieur à 5'000 francs pour 71% d'entre elles⁴⁴ et 20% ont mentionné avoir renoncé à l'organisation d'une activité à cause des impôts, taxes ou émoluments dont elles devaient s'acquitter.

- **Sur la base de ces travaux, présenter, s'il y a lieu, un projet susceptible de répondre aux attentes des acteurs de la vie associative locale.** La Municipalité estime répondre au problème soulevé en matière de location de salle à travers ce rapport-préavis qui prévoit l'adaptation permanente de la liste des salles par le DEVCOM et la mise en ligne de cette liste sur le Web.

Concernant les taxes et émoluments, la Municipalité a présenté le 14 avril 2010 un arrêté d'imposition pour les années 2011 à 2014⁴⁵ explicitant ses intentions en la matière. Dans cet arrêté d'imposition, la Municipalité propose une révision en profondeur de l'impôt sur les divertissements qui renforce le soutien de la Ville aux sociétés locales. La Municipalité estime donc qu'il n'y a pas lieu de proposer d'autres réformes.

- **Les soussignés demandent en outre à la Municipalité d'envisager la possibilité d'assouplir les conditions permettant aux associations à but idéal d'obtenir l'usage d'une salle une fois par année pour une manifestation sans visée lucrative.** Les sociétés membres de l'USL peuvent déjà obtenir une fois l'an la gratuité de la mise à disposition d'une des deux salles du Casino de Montbenon dans laquelle elles ont siégé ou présenté un spectacle. En cas d'utilisation des deux salles, la gratuité porte sur celle dont la location est la plus coûteuse.

9.3 Réponse au postulat de Monsieur Roland Philipoz et consorts

Par postulat du 8 avril 2008, transmis à la Municipalité le 25 novembre 2008, Monsieur Roland Philipoz et consorts demandaient à la Municipalité d'étudier les points suivants

- **Développer la collaboration avec les associations AVEC et ASBV sous la forme d'un mandat de prestations pour :**

Développer une communication qui valorise l'engagement bénévole et stimule l'engagement dans ces activités. La Municipalité estime avoir répondu à cette demande à travers la gestion par le DEVCOM des pages internet sur la vie associative à Lausanne, la possibilité de louer des salles dans notre ville d'une part, et l'intégration de Bénévolat Vaud dans les soirées d'accueil organisées par la Municipalité à l'intention des nouveaux habitants.

Valider l'engagement bénévole et sa durée par la remise de l'attestation de bénévolat reconnue sur le plan national. La remise de l'attestation de bénévolat est du ressort des associations. Il revient donc au monde associatif, en particulier les faïtières, d'encourager les associations à remettre cette attestation.

En revanche, la Municipalité propose de transmettre aux collaborateurs de la Ville de Lausanne en charge des ressources humaines une note leur rappelant l'intérêt à prendre également en compte, lors de recrutements de personnel, les compétences et aptitudes acquises à travers les activités bénévoles.

En outre, la Municipalité propose également d'adresser un courrier aux institutions subventionnées par la Ville de Lausanne pour les inciter à utiliser l'attestation de bénévolat.

⁴⁴ Un questionnaire a été envoyé à 108 associations, sélectionnées par l'USL sur la base de son répertoire. Au total, 54 associations ont répondu, soit un taux de réponse de 50%.

⁴⁵Rapport-Préavis N°2010/17

Faciliter l'accès à des manifestations par un « passeport de bénévole » offrant un accès gratuit ou un prix de faveur. Outre les difficultés de gestion qu'engendrerait l'introduction d'un passeport bénévole, une telle mesure serait difficilement profitable à tous les bénévoles et, par conséquent, inéquitable. C'est pourquoi, au lieu d'accorder des avantages à quelques bénévoles, la Municipalité entend privilégier les mesures de reconnaissance et d'amélioration des conditions-cadres des associations pour encourager l'engagement bénévole.

Encourager le bénévolat et la vie associative par la création d'un fonds qui permettrait de fournir des participations aux défraiements des bénévoles et acteurs de la vie associative. La Municipalité n'entend pas suivre cette proposition, les subventions allouées par la Ville de Lausanne pouvant déjà couvrir le défraiement des bénévoles lorsque ces frais sont clairement mentionnés dans le budget présenté et dûment justifiés.

Faciliter l'accès à des formations attestées ou certifiées pouvant être valorisées dans un CV ou portefeuille. La Municipalité n'entend pas suivre cette proposition. Le développement de formations pour les bénévoles revient aux associations ou autres institutions engagées dans la formation. L'offre en la matière n'est donc pas du ressort de la Municipalité. D'ailleurs, il existe déjà de nombreuses formations dans le domaine du bénévolat dans le canton de Vaud⁴⁶.

Par ailleurs, pour le personnel communal l'IA-RPAC 66.01 offre, dans une certaine mesure, la possibilité de suivre une formation liée à l'engagement associatif pouvant être valorisée professionnellement. De l'avis de la Municipalité, ces facilités favorisent déjà l'accès des collaborateurs de la Ville à des formations qualifiantes.

- **Créer un prix de la Ville sur le modèle du Mérite sportif à l'intention des personnes et associations engagées dans le bénévolat ou la vie associative.** Aux yeux de la Municipalité, l'attribution d'un prix n'apparaît pas être le meilleur moyen pour encourager le bénévolat. Au lieu d'une mesure mettant en avant une personne ou une association, la Municipalité préfère travailler à l'amélioration de l'information relative au bénévolat.
- **Faciliter auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale l'engagement bénévole.** La Municipalité estime que les dispositions du RPAC et de l'IA-RPAC facilitent déjà grandement l'engagement bénévole des collaborateurs de la Ville.
- **Lier la question de la valorisation du bénévolat à la création d'une Maison des Associations, proposant des salles polyvalentes et des outils pour les associations en impliquant dans l'organisation et la gestion ASBV et AVEC et leurs ressources propres.** La Municipalité entend suivre cette proposition à la condition qu'une opportunité intéressante se présente sur le marché immobilier.

9.4 Réponse à l'interpellation de Madame Rebecca Ruiz

Par son interpellation du 13 mars 2007, Madame Rebecca Ruiz posait les questions suivantes à la Municipalité :

- **Quelle est la politique de la Municipalité en matière de soutien au logement d'associations reconnues d'utilité publique en matière d'intégration et d'animation ?** Par ses subventions régulières, la Municipalité soutient de nombreuses associations lausannoises. Ce soutien peut prendre la forme d'une prise en charge de tout ou partie du loyer. La Ville soutient également un certain nombre d'associations dont les membres sont issus de la jeunesse lausannoise par

⁴⁶Voir la liste des formations sur le site de Bénévolat-Vaud : <http://www.benevolat-vaud.ch/formations>.

la mise à disposition de locaux sous la forme de prêts à usage. Cela étant, la Municipalité étudie les situations au cas par cas et n'a pas pour objectif d'offrir un lieu à toutes les associations reconnues d'utilité publique.

- **Plus spécifiquement, quelle est la politique de la Ville en matière de logement d'associations qui se sont vues contraintes de quitter leurs locaux ? Quels sont les critères d'attribution de locaux ou d'aide soutenue par la Ville que doivent remplir des associations pour pouvoir en bénéficier ?** La Ville et ses services tentent de trouver des solutions à chaque fois qu'une association les sollicite. Toutefois, les besoins en la matière sont considérables et la Ville n'a pas les moyens de proposer des locaux à toutes les associations qui le demandent.
- **Au vu de la pénurie de locaux subie par un certain nombre d'associations lausannoises, qu'en est-il de la motion Andrea Eggli⁴⁷ demandant la création d'une maison des associations à Lausanne ?** Le présent rapport-préavis répond à cette question.

Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2013/15 de la Municipalité, du 18 avril 2013;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif ;
2. d'adopter la réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations » ;
3. d'adopter la réponse à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises » ;
4. d'adopter la réponse au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise) » ;
5. d'adopter la réponse à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien »

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Mathieu Blanc (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Anne-Lise Ichters

⁴⁷La motion de Mme Andrea Eggli demandait la création d'une maison des associations sportives lausannoises. La Municipalité y a répondu favorablement dans son Rapport-préavis N°2004/11 en facilitant l'accès à des salles et un bureau au sein du Centre Sport-Etudes Lausanne. L'interpellatrice devait très probablement faire référence à la motion Diane Gilliard.

(PLR), Gaëlle Lapique (Les Verts), Roland Philippoz (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport polycopié de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice

Membres présents : Mmes Anne-Lise Ichters, Gaëlle Lapique, Anne-Françoise Decollogny, MM. Eddy-Louis Ansermet (remplaçant M. Gilles Meystre), Mathieu Blanc (remplaçant M. Bertrand Picard), Jean-Luc Chollet, Roland Philippoz, M. Roland Rapaz, Laurent Rebeaud.

Absent-e-s : Mme Evelyne Knecht.

Rapportrice : Mme Anne-Françoise Decollogny.

Représentant de la Municipalité : M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Administration : M. Michel Cambrosio Redmer, chef du Service du travail et Mme Alexandra Monnier, secrétaire de séance, que nous remercions pour ses excellentes notes.

Lieu : Service du travail, Place de la Riponne 10

Date : 14 juin 2013

Début et fin de séance : 8 h 30-10 h

Après avoir présenté les personnes qui l'accompagnent, M. Tosato résume le rapport-préavis en réitérant le soutien et l'engagement de la Municipalité pour le bénévolat et le monde associatif. M. Tosato relève l'importance que revêt l'engagement associatif dans la cohésion sociale.

Discussion générale

La plupart des commissaires soulignent l'importance de l'engagement financier et du soutien logistique de la Municipalité aux activités des associations ainsi qu'au bénévolat et expriment leur satisfaction. Le rapport-préavis met bien en évidence les efforts constants de la ville même si la situation financière n'est plus aussi favorable qu'il y a une vingtaine d'années. Plusieurs commissaires se déclarent toutefois insatisfaits de la réponse s'agissant de la création d'une maison des associations puisque la Municipalité se contente d'indiquer qu'elle ne manquerait pas d'entrer en négociation si un immeuble correspondant aux besoins venait à être disponible sur le marché. Ils expriment également leur déception que le projet prévoyant des locaux dans la Maison du Peuple n'ait pas abouti. Une commissaire relève également qu'une Maison des associations aurait pu être liée à un prix de la Ville de Lausanne récompensant le travail de telle ou telle association. Une maison des associations aurait donné une visibilité à l'engagement de la Ville et aurait permis la mise à disposition d'un secrétariat, d'une boîte aux lettres pour le courrier des associations, ainsi que de salles. S'agissant de la Maison du Peuple, M. Tosato indique que le projet ne peut pas être repris, la coopérative propriétaire envisageant d'autres avenir. M. Tosato relève que la Ville est active sur la question de la recherche de solutions.

Un commissaire relève également l'engagement de la Ville en faveur de la culture et du sport, qu'il ne faut pas oublier dans ce débat. Une commissaire relève aussi l'importance des prestations fournies par les associations, prestations souvent essentielles et que l'on ne peut chiffrer.

Différents thèmes sont abordés par les commissaires :

Les maisons de quartier

Certaines ne peuvent pas mettre à disposition de salles à l'intention des associations car leurs activités les occupent entièrement (Chailly, par exemple)

De nombreuses associations ne relèvent pas d'une logique de quartier, mais ont une orientation plus large.

Les associations ont en général comme principal besoin de pouvoir disposer de salles pour leurs réunions, avec des besoins fort différents, que les maisons de quartier ne peuvent de loin pas satisfaire. De plus, la question des coûts de location se pose, les loyers augmentent et les salles bon marché ont tendance à disparaître (arrière-salles de café, salles de paroisse, par exemple). La situation va s'aggraver avec la suppression des salles de la Gare.

Gouvernance des maisons de quartier et rôle de la FASL

Un commissaire souhaite savoir à qui, des associations des maisons de quartier et de la FASL, appartient la gouvernance des maisons de quartier. M. Tosato indique que la Municipalité subventionne la FASL et qu'elle a un rapport contractuel en termes de droit de bail. La FASL gère les éléments liés à cette location et est également l'employeur des animateurs socio-culturels. Il apparaît difficile à certains commissaires que les maisons de quartier, gérées par la FASL, puissent en même temps jouer le rôle de « maison des associations » du quartier, comme le préconise le rapport-préavis.

Sévelin 36 accueille de nombreuses associations. Or elle va être rénovée et tous les locataires ont reçu une résiliation de bail. Chaque association est priée de présenter une nouvelle demande de locaux.

Liste des salles à disposition

Les questions de l'exhaustivité de la liste publiée sur le site de la Ville et de sa mise à jour sont posées : après vérification après la séance, il apparaît que la liste est très complète (bien qu'elle dépende des informations qui lui sont transmises) et qu'elle est mise à jour une fois par année.

Diminution du bénévolat

Il apparaît que le canton de Vaud se situe en queue de peloton dans le domaine du bénévolat et que la situation ne va pas en s'améliorant. Le soutien de la Ville est donc essentiel. On relève l'importance du bénévolat pour le bon fonctionnement de la démocratie.

Votes de la Commission sur les conclusions du préavis 2013/15 :

Conclusion 1 : « Approuver les intentions de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif »

4 oui 1 non 4 abstention

Conclusion 2 : « Adopter la réponse à la motion Diane Gillard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une Maison des associations »

4 oui 1 non 4 abstention

Conclusion 3 : « Adopter la réponse à la motion Gilles Meystre et consorts « demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises »

4 oui 0 non 5 abstention

Conclusion 4 : « Adopter la réponse au postulat Roland Philipoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) »

8 oui 1 non 0 abstention

Conclusion 5 : « Adopter la réponse à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien » :

4 oui 1 non 4 abstention

Discussion

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Par ce préavis, la Municipalité répond à quatre initiatives déposées entre 2006 et 2008. Le temps a passé et les années ont permis d'apporter quelques réponses.

Le texte qui nous est proposé présente la politique de la Ville en matière de soutien au monde associatif, et les réalisations et les difficultés rencontrées pour apporter les réponses à ces initiatives. Globalement, la Municipalité se montre satisfaite et nous pouvons partager avec elle cette satisfaction. Le développement des maisons de quartier en est l'exemple le plus significatif, même si cette stratégie ne répond pas à l'idéal de certains d'avoir une vraie maison des associations et que les questions de gouvernance n'ont pas encore toutes trouvé des réponses satisfaisantes.

Quelques mots pour remercier la Municipalité de sa réponse au postulat que nous avons déposé avec notre ancien collègue Roland Rapaz pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et la vie associative. Si la Municipalité ne répond pas à toutes les propositions que nous avons formulées en 2008, nous ne pouvons que constater que beaucoup d'efforts ont été réalisés ces dernières années pour aller dans le sens de reconnaître la valeur de l'engagement bénévole, et nous nous en réjouissons. La dernière mesure votée par ce Conseil, il y a deux semaines, était contenue dans notre postulat et a trouvé une réponse positive avec le préavis *Bénévolat des jeunes pour les jeunes*, qui répondait à un postulat de M^{me} Mayor. Avec le congé jeunesse, les jeunes collaborateurs de la Ville pourront se consacrer à une activité bénévole sur leur temps de travail. C'est vraiment un encouragement et un exemple pour donner des impulsions qui devraient contribuer à développer le bénévolat, en perte de vitesse ces dernières années, en sensibilisant les jeunes collaborateurs de la Ville. Au nom du groupe socialiste, je vous propose d'accepter la conclusion 4, qui répond à notre postulat, et l'ensemble des conclusions de ce préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le groupe UDC a lu avec intérêt ce préavis, qui donne un large aperçu de ce qui se fait et de ce qui existe dans notre ville. Ce n'est tout de même pas rien, ce sont 900 associations liées à l'USL, qui se réunissent dans 230 salles ; ce sont 8 millions par année à la FASL. Ce n'est donc de loin pas rien ou anodin comme effort.

Nous avons pris acte que chaque association – et c'est parfaitement compréhensible – aimerait avoir une salle le plus possible pour elle. Imaginez les fanfares qui doivent à chaque fois libérer la salle et ramener leur matériel et instruments ; on peut les comprendre. Nous avons pris acte également du fait que la fermeture de certains cinémas a créé des espoirs, en particulier l'Eldorado. Nous prenons également acte du fait que la Municipalité n'a pas souhaité poursuivre les études ; idem pour le Colisée à la Sallaz, sans parler du Romandie pour le moment.

Le vote a été relativement éparpillé ce qui, à mon sens – mais cela n'engage que moi –, démontre qu'entre le vouloir et le faire, il y a une réalité : les finances communales. La Municipalité nous a déclaré très clairement qu'elle faisait un effort. Nous avons pris acte que, pour le moment, elle n'a pas les moyens d'aller au-delà et elle n'entend pas aller au-delà. Notre groupe accepte donc la prise de position de la Municipalité, donc sa réponse, et vous invite à l'accepter également.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – En préambule, je déclare mes intérêts : je préside l'Union des sociétés lausannoises (USL). Ce n'est évidemment pas à ce titre que je parle ce soir, mais je tenais à le dire. Je remercie aussi M. Chollet de nous donner autant de membres ; en fait, les 930 associations sont effectivement répertoriées par l'USL, mais nous avons un peu moins de membres ; bien sûr, on espère atteindre ce chiffre.

Au nom du PLR, je suis heureux de constater l'aspect positif de ce préavis, qui relève l'importance, la variété et la richesse de la vie associative lausannoise. Il relève aussi l'importance des bénévoles, le fait de pouvoir compter sur ce tissu associatif, aussi bien pour des motifs culturels que sportifs. Il faut continuer à le mettre en avant et à le valoriser dans la vie lausannoise. Nous sommes heureux de partager ce constat avec la Municipalité et nous la remercions pour ce préavis à ce sujet.

Nous sommes également contents de certains principes développés dans le préavis, par exemple le fait que l'activité de la Ville soit subsidiaire et qu'évidemment, le premier effort doit être celui des associations. Quand on nous dit que les projets de renforcement du monde associatif doivent provenir en premier lieu du monde associatif, nous y adhérons, mais il est en parallèle important que la Ville soutienne ces efforts, que ce soit dans le bénévolat ou dans le monde associatif. A cet égard, la création des maisons de quartier et les salles qu'elles contiennent sont un instrument important qu'il convient de continuer à privilégier ; nous adhérons aussi pleinement à cela.

Par rapport à la maison des associations et à la grande salle, le préavis lie forcément les deux points, ce qui est peut-être une petite faiblesse. On peut se référer notamment à l'ancien projet de la Maison du peuple, vu qu'on liait à la fois la question maison des associations et une grande salle. A notre sens, les deux projets peuvent être distingués. Je continue à penser qu'une salle plus importante à Lausanne fait défaut. C'est quelque chose d'important ; c'est aussi une préoccupation et une demande de l'USL depuis longtemps. M. Chollet citait les chorales. On en a un certain nombre, en tout cas une, qui cherche depuis plusieurs mois des locaux pour pouvoir laisser ses instruments à l'intérieur ; c'est un souci auquel il faut répondre. Mais, en substance, et dans sa globalité, le groupe PLR adhère au principe du préavis et souhaite qu'on continue à soutenir la vie associative lausannoise. Raison pour laquelle une grande majorité du groupe soutiendra ce préavis, avec quelques abstentions pour ces nuances que j'ai évoquées, et il souhaite qu'on aille peut-être plus loin sur certaines questions.

M. David Payot (La Gauche) : – Si je ne me trompe pas, nous nous apprêtons aujourd'hui à enterrer une doyenne du Conseil communal, une doyenne des initiatives, heureusement : il s'agit de la motion de M^{me} Diane Gilliard pour une maison des associations, déposée en 2001. Un projet avait été proposé en 2007 déjà. Le préavis était un projet de décentralisation des objectifs de la maison des associations dans les maisons de quartier. Les maisons de quartier devaient disposer d'un local administratif spécifique ainsi que d'un secrétariat de l'ordre de deux à quatre heures par semaine à l'intention des associations. Cette réponse à la motion a été refusée en février 2008 et nous ne pouvons que partager les remarques qui étaient alors faites par M^{me} Diane Gilliard. Elle disait que sa motion demandait une maison des associations, le but étant que ces associations puissent partager un lieu, des infrastructures, des locaux, une photocopieuse, etc., mais aussi des idées et des projets dans une démarche collective, voire solidaire.

La réponse de la Municipalité à cette demande c'est que les associations actives dans le quartier peuvent utiliser la maison de leur quartier. La condition d'utilisation, c'est la proximité géographique pour les associations généralistes, comme celles dont elle parlait plus haut, et dont on sait qu'elles n'ont pas toutes de locaux propres. Mais, surtout, la réponse de la Municipalité encourage ou maintient l'atomisation et la sérialisation des associations ; c'est le contraire de la solidarité et de quoi que ce soit qui puisse ressembler à un mouvement social. Suite à cela, nous avons une étude menée par le Département de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, qui soutient l'utilité d'une maison des associations et nous ne pouvons qu'approuver et partager ces conclusions. Elle propose du coup une réponse à la motion de M^{me} Diane Gilliard, en disant qu'elle soutient, sur le principe, la création d'un tel lieu : « si un immeuble susceptible d'être exploité à cette fin était mis en vente sur le marché immobilier lausannois dans les prochaines années, la Municipalité ne manquerait pas d'entrer en négociation avec les vendeurs ». A notre sens, cette réponse, qui attend une opportunité sur le marché immobilier lausannois, est

relativement irréaliste et elle risque probablement de laisser cette demande s'ensabler progressivement.

Le groupe La Gauche a un assez mauvais souvenir du destin des appartements Dominos qui avaient été demandés dans une initiative de M^{me} Andrea Eggli. Une réponse avait été donnée par la Municipalité comme quoi les logements seraient faits ultérieurement à l'avenue de Morges ; cela ne s'est pas fait à l'avenue de Morges. Nous nous en sommes rendu compte par la suite et, depuis, nous n'avons plus de perspective de réaliser ce que la Municipalité avait pourtant promis et qui avait permis le classement de l'initiative de M^{me} Eggli.

Pour éviter que la demande de M^{me} Gilliard se perde de la même manière, et parce que nous partageons avec la Municipalité l'idée qu'une maison des associations est utile, nous défendons le maintien de cette motion et nous refuserons donc la conclusion 2. Ce qui ne nous empêche naturellement pas d'approuver la politique de la Ville de Lausanne dans son soutien à la vie associative.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – A la lecture de ce rapport-préavis subsistent encore de nombreuses interrogations. Pour certains Verts, elles se sont mutées en insatisfactions, raison pour laquelle une moitié du groupe des Verts refusera une partie des conclusions, alors que l'autre moitié les acceptera.

Je ne vais pas revenir sur certains arguments qui ont été évoqués par mes préopinants sur l'importance de la vie associative. C'est vrai que la Ville de Lausanne mène une politique associative intéressante et courageuse ; il y a le congé jeunesse qu'on a voté récemment, le soutien important apporté à la FEDEVACO et à la coopération au développement, dont la Ville de Lausanne peut être fière. Une maison des associations aurait pu compléter ce dispositif associatif, car les associations lausannoises et leurs membres fournissent un travail essentiel pour la cohésion sociale. C'est un travail qui, la plupart du temps, est non rémunéré, qui se passe dans différents domaines – les droits des enfants, les droits des personnes handicapées, les droits des migrants, la protection de l'environnement, etc.

Lausanne peut être vraiment fière des associations qu'elle héberge, qui ont une renommée européenne, voire internationale, comme la fondation Terre des Hommes, Amnesty International ou encore la Déclaration de Berne. Or plusieurs de ces associations demandent depuis longtemps une maison des associations pour pallier le manque de locaux centraux et bon marché, pour pouvoir avoir un secrétariat, une boîte aux lettres, pour pouvoir y organiser des formations et préparer des manifestations. En effet, d'après une étude menée par la Ville de Lausanne, plus de deux tiers des associations lausannoises ont de la difficulté à trouver des locaux, et c'est une situation qui va encore s'aggraver avec la disparition des locaux à la gare.

Pour mon précédent employeur, qui était une importante ONG internationale de défense des droits humains, nous devions réserver certaines salles plus de huit mois à l'avance parce que, le week-end, les locaux centraux, bon marché et adaptés à des formations sont une denrée extrêmement rare. On peut observer à Genève que la maison des associations joue vraiment un rôle d'émulateur et rassemble sous son toit plus de 60 organisations ou associations, qui organisent plus 200 événements chaque année. C'est vraiment un pôle associatif important, qui contribue au rayonnement de la Genève internationale et qui joue le rôle d'émulation entre ces différentes organisations ; cela donne lieu à des collaborations.

La Ville de Lausanne peut vraiment être fière de la richesse de cette vie associative. A Lausanne, les associations font un travail formidable, essentiel, et on ne pourrait vraiment plus se passer du travail qu'elles fournissent. Aujourd'hui, ces associations souffrent d'une grave pénurie de locaux – personne dans cette salle ne peut nier qu'il y a une pénurie de locaux à Lausanne. Elles souffrent d'une pénurie de locaux non seulement pour stocker des outils ou des instruments de musique, par exemple, mais aussi pour organiser des réunions,

des formations, des manifestations, des conférences, pour avoir une adresse postale, pour héberger un secrétariat ; les besoins des associations sont multiples.

Pour finir, le monde associatif lausannois souhaite depuis longtemps qu'une maison des associations voie le jour pour mener à bien ce travail, mais, malheureusement, la Municipalité ne répond que partiellement à ce souhait et reste relativement floue quant à ses intentions futures. En raison de ces nombreuses interrogations qui se sont mutées en insatisfaction pour certains membres du groupe des Verts, au final, une moitié du groupe s'abstiendra sur un certain nombre de conclusions, alors que l'autre les acceptera.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Les besoins dans le domaine associatif ont été clairement identifiés il y a quelques années. On a la chance de traiter ce soir d'un préavis qui se fonde sur des données assez claires. On voit que la priorité porte sur des salles de petite et de moyenne taille ; les chiffres sont extrêmement nets.

Je souhaite rappeler que le projet de maison des associations, qui a échoué au stade de l'avant-projet mentionné dans le préavis, s'il avait fonctionné à la Maison du cercle ouvrier lausannois, avec notamment la salle de l'ancien cinéma Eldorado, n'aurait offert qu'une véritable nouveauté, probablement une seule, c'est une salle de grande taille – celle du cinéma –, qui a eu raison de la viabilité financière du projet, parce que la remettre aux normes coûtait extrêmement cher. De ce point de vue, on peut questionner, sans remettre en question certains aspects positifs de l'existence d'un lieu unique, l'utilité fondamentale de se doter à tout prix, à Lausanne d'une maison des associations ; c'est dans ce sens que je défendrai la position de la Municipalité dans son préavis. Si on se réfère à ce projet de Chauderon, il aurait mis à disposition quelques nouvelles salles de petite et de moyenne taille, on aurait peut-être pu en créer quelques-unes, soit une ou deux de plus par rapport à celles qui sont actuellement mises à disposition de tout un chacun – car les salles existantes à Chauderon ne sont pas réservées à qui que ce soit, elles peuvent être louées par toute association. La capacité totale en salles de taille moyenne et petite taille aurait donc un peu augmenté. On aurait donc fourni une seule vraie nouvelle prestation, la grande salle, et peut-être quelques bureaux partagés.

Cela doit nous amener à relativiser le concept même de maison des associations, parce que, sans une telle infrastructure, la vie associative à Lausanne s'est développée et n'a pas à pâlir de la comparaison avec des villes de taille similaire. On pourrait aller encore plus loin, avec des infrastructures plus adaptées, mais, enfin, il faut constater que l'absence d'une maison des associations n'a pas empêché la vie associative lausannoise de se développer. A mon avis, pour un motif que le préavis présente de façon trop discrète et pas suffisante, c'est que, précisément, la stratégie poursuivie pour développer des maisons de quartier un peu plus importantes, qui offrent un peu plus de salles – on peut penser à celle de Chailly, ou à celle de Saint-Luc, aux projets en cours, qui devraient se concrétiser dans les années à venir –, est peut-être, malgré tout, une façon de répondre plus précise aux besoins réels de la majorité des associations et, de ce point de vue, de répondre aux besoins prioritaires. D'après l'enquête, il y a peut-être un petit quart des associations qui ont besoin de très grandes salles, et ce besoin est très respectable, mais il y a une nette majorité, plus de la moitié, qui a des besoins non satisfaits en termes de petites et moyennes salles. Donc, le préavis se défend mal lui-même, si j'ose dire. En réalité, il devrait davantage assumer une politique de développement des salles dans les quartiers, étant entendu que le centre-ville est aussi un quartier, que la demande d'intégrer des salles dans le futur Pôle muséal a été entendue – elle a été retenue dans l'EMPD –, qu'il existe un centre socioculturel de la FASL au centre-ville, Pôle Sud. Enfin, il y a un certain nombre de salles au centre-ville ; Pro Senectute est à deux pas d'ici.

En réalité, la logique d'un réseau de lieux permet d'animer des quartiers et de faire en sorte que, de temps à autre, une manifestation d'ampleur communale ou cantonale ne se déroule pas au centre-ville, mais dans un quartier, parce que c'est là qu'il y avait une salle

disponible. A mon avis, c'est plutôt un point fort que le préavis ne met pas suffisamment en avant. Nous avons donc intérêt, comme je crois que cela a été dit tout à l'heure par M. Mathieu Blanc, qui est président de l'Union des sociétés lausannoises, à considérer que ce besoin d'une grande salle, qui a beaucoup rythmé le débat sur la vie associative depuis quelques années, est évidemment important, mais qu'il doit être un peu relativisé face aux besoins les plus prépondérants, qui sont ceux de salles de taille moyenne et petite, auxquelles la politique de la Municipalité présentée dans ce préavis répond pleinement ; c'est pour cela que je pense qu'on peut la soutenir de façon complète.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je voudrais abonder dans le sens de mon préopinant. Je prends acte avec satisfaction d'une vision commune polycentrique de la ville, avec des activités qui se développent sur l'ensemble du territoire communal, avec non pas une, mais des maisons des associations. Cela nous semble tout à fait légitime, pragmatique et lié à une dimension supplémentaire de la ville.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Le préavis que la Municipalité vous a présenté fait un état des lieux. Mais il ne fait pas simplement un état des lieux factuel, il présente également la somme des engagements que la Municipalité a pris ces dernières années, la somme des engagements qui ont accompagné les réponses données à ce préavis, et M. Payot l'a souligné, à des questions qui datent de 2001.

Les intentions de la Municipalité ne sont pas floues, elles laissent quelques portes ouvertes. C'est clair que, lorsque vous laissez une porte ouverte, il y a des faiblesses. Mais la question ou l'hypothèse que personne n'a relevée dans les discussions jusqu'à maintenant, c'est de savoir qui veut une maison des associations. Différents municipaux et services se sont achoppés sur cette question, car il faut définir qui veut une maison des associations. Je répondrai simplement à M^{me} Lapique que ce sont les ONG qui la veulent ; ensuite, il faut définir quelles sont ces ONG. Pour la dernière maison des associations, qui s'est créée à l'Espace Dickens, ce sont les ONG actives et engagées dans le développement durable, la solidarité nord-sud ou les droits humains. Alors, cela peut être toutes les associations, mais vous ne mettez pas toutes ces associations dans la même maison des associations, avec les fanfares, avec les associations de migrants, avec les associations actives dans le milieu syndical. Imaginer cette Tour de Babel est un leurre. Essayez de mettre ensemble, par exemple, les associations italiennes : je ne prendrai que cet exemple, elles ne veulent pas aller dans une même maison des associations.

Maintenant, qui veut aller dans une maison des associations et avec qui veut-on partager quelque chose ? Madame Lapique a raison, ce sont ceux qui ont des valeurs communes. Des valeurs, il y en a des différentes, et elles sont toutes honorables. Il nous faudrait alors une multitude de maisons des associations. Il est intéressant de voir quelles ONG se sont réunies à l'Espace Dickens, qui a été subventionné par la Ville de Lausanne dernièrement, où il faut le savoir, il y a beaucoup de salles. La Fondation pour le progrès de l'homme était en charge de ce projet ; elle a mis en place la maison des associations à l'Espace Dickens et pris exemple sur Pôle Sud. Pôle Sud est une des 13 maisons de quartier de la Fondation pour l'animation socioculturelle. Je cite un article dans le journal *Le Courrier*, « Les ONG veulent leur maison des associations » ; M^{me} Magnenat, animatrice du Centre socioculturel, dit : « une telle structure nous permettrait de développer des synergies ».

Donc, on le voit bien, les propositions de la Municipalité répondent à une multitude de besoins, qui se retrouvent autour de valeurs communes. On retrouve ces valeurs communes dans la Maison de quartier de Chailly, comme on les trouve à l'Espace Dickens, comme on les trouve à l'Espace Pro Senectute que vous avez accepté de soutenir dernièrement, ou comme on trouve, par exemple, dans une association de migrants, l'Institut suisse pour les études albanaises, à qui nous avons proposé d'occuper les anciens locaux de la Maissonnette à la Pontaise. Il ne faut pas oublier non plus le Forum pour les étrangers et les étrangères de Lausanne, qui a également des locaux entièrement subventionnés par la Ville de Lausanne. Mais nous avons aussi un certain nombre d'autres petites associations qu'on

retrouve autour de valeurs communes et qui ne veulent pas forcément être ensemble ; je prends l'exemple de l'Association des chômeurs, que nous soutenons et dont nous finançons les loyers, ainsi que celle de l'Association des demandeurs d'emploi. Si vous essayez de les mettre ensemble dans des locaux, ils ne le veulent peut-être pas, et nous devons respecter cette demande.

Et puis, tout d'un coup, nous avons une demande de l'Ecole des grands-parents, qui est d'accord d'aller dans l'Espace Riponne. Nous avons aussi une autre maison des associations, qui répond à d'autres valeurs, c'est Sévelin 36, où des associations développent des activités commerciales ; là aussi, nous mettons une maison à disposition.

Certains ont relevé qu'il faut faire une différence entre une maison des associations avec de petites et moyennes salles et avec une grande salle pour les sociétés locales ; c'est juste. Aujourd'hui, nous avons de grandes salles à disposition à la Fondation de Beaulieu ; il y a du potentiel pour trouver quelque chose avec une surface susceptible d'intéresser l'Union des sociétés locales que préside M. Blanc. Je salue d'ailleurs cette Union des sociétés, puisque dans ses locaux, à La Navigation, elle a décidé de s'organiser pour mettre à disposition une salle à des prix tout à fait concurrentiels pour toutes les associations ; c'est aussi une perspective intéressante.

La Ville de Lausanne se préoccupe également des associations. M^{me} Lapique a signalé une association caritative dans laquelle elle travaillait. J'en mentionnerai une autre : Terre des Hommes. Cette dernière a dit qu'elle voulait venir à Lausanne, alors qu'elle était au Mont-sur-Lausanne et avait beaucoup de locaux, mais elle voulait venir à Lausanne. La Ville de Lausanne participe aux frais de déménagement et donne une aide aux premiers loyers. Maintenant, cette association dit que s'il y a encore une autre maison des associations où on peut louer des salles, elle le fera, et c'est bien. Mais la Ville de Lausanne a soutenu toutes ces associations. Il y en a encore d'autres à sauver. Je pense au Centre pluriculturel d'Ouchy, où il faut faire d'énormes travaux ; un gros engagement financier. M. Chollet a raison quand il dit qu'il y a le vouloir, il y a le faire et puis, il y a les finances communales. Nous devons prévoir un certain nombre de subventionnements dans le plan des investissements pour aider les associations qui ont des besoins dans ce cadre.

Au nom de la Municipalité, je vous demande d'approuver ce préavis. Il fait un état des lieux, mais il offre des perspectives. Comme vous l'avez dit, monsieur Payot, on laisse une ouverture. Il est clair que nous pouvons tomber sur l'objet qui pourrait nous permettre d'avoir une maison des associations comme celle de Genève, que je connais parfaitement bien. J'ai été secrétaire du Centre de contact Suisse-Immigrés ; je l'ai fréquenté pendant des années. Je n'en ferai pas un descriptif aussi beau que celui M^{me} Lapique. Il n'y a pas tellement de ces salles, comme vous le dites. Pour trouver une grande salle de réunion, il faut généralement aller à l'extérieur. Mais ce préavis fait un état des lieux, il vous montre les nombreux financements et soutiens de la Ville aux associations, y compris les derniers que vous avez acceptés. En laissant l'ouverture, cela nous permet d'aller de l'avant. On fait un état des lieux, on répond maintenant, en 2014, à des questions qui datent de 2001, et puis on repart. De toute façon, on a toujours soutenu des projets dans les maisons de quartier. Aujourd'hui, aux Faverges, nous avons une maison de quartier en construction. Nous avons celle du Désert, qui est voulue par les habitants, où, à chaque forum de quartier, il y a entre 200 et 250 participants. On perçoit donc bien cette volonté d'avoir des lieux polycentriques.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – J'ai bien entendu les explications de M. Tosato, qui, pour la plupart, me semblent tout à fait convaincantes. Il y a néanmoins un point dans ce préavis qui n'est pas convaincant, c'est la question de la maison des associations.

Certes, les besoins sont multiples, diversifiés, et on ne peut pas mettre tout le monde dans la même maison. Les nombreux besoins doivent être satisfaits de différentes manières et tous les arguments avancés me paraissent pertinents. Néanmoins, il y a quelques années, la

Municipalité était prête à se lancer dans un projet de maison des associations à la Maison du Peuple. Elle a estimé à l'époque que ce projet était tout à fait valable, et elle mentionne dans le préavis les raisons pour lesquelles ce projet paraissait valable. La seule raison pour laquelle il n'a pas pu se réaliser, c'est un conflit autour de la subvention supplémentaire de 80 000 francs, qui n'a pas pu être résolu ; le projet a donc été abandonné. On peut dire après que ce n'est pas l'idéal de faire une maison des associations, qu'il y a plein d'autres choses qui peuvent être faites et qui sont faites – et heureusement qu'elles sont faites. N'empêche, pour moi, cette réponse n'est pas convaincante. On le sent d'ailleurs dans la suite du préavis, comme cela a été relevé, puisque la Municipalité dit qu'elle est toujours prête, si une occasion se présente, à se lancer dans un projet du même type, pas à la Maison du Peuple, mais ailleurs.

La discussion est close.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté la conclusion 1 par 4 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est adoptée par 74 voix et 10 abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 2 a été adoptée par 4 oui, 1 non, 4 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2 est adoptée par 55 voix contre 11 et 19 abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 3 a obtenu 4 oui, 0 non, 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 3 est adoptée par 74 voix et 9 abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 4 a été acceptée par 8 oui, 1 non et 0 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 4 est adoptée par 71 voix et 13 abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 5 a été acceptée par 4 oui, 1 non, 4 abstentions.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Sauf à vouloir être particulièrement imaginaire, il n'est pas dans les usages, ni dans le Règlement du Conseil d'adopter une réponse à une interpellation. Je suggère donc que nous passions au-delà de cette conclusion 5, telle qu'elle est formulée. Cela peut paraître tout à fait stupide d'intervenir et de faire perdre du temps, mais si le vote est négatif sur la réponse, on ne sera pas vraiment avancé. Parce que, selon le Règlement, la réponse a été apportée et cela suffit. Selon le résultat du vote, même si la réponse est tout à fait convenable et adoptée à l'unanimité, comme pour les autres conclusions, on se trouverait devant un problème. Je suggère donc que, par votre autorité, nous évitions ce problème et nous supprimions cette 5^e conclusion, qui n'est tout simplement pas conforme à notre Règlement.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité relit pas mal de fois les mêmes documents, pourtant elle a manifestement laissé passer une boulette. M. Rastorfer a raison, il n'y a pas à accepter ou à approuver la réponse à une interpellation. Elle existe et on peut exprimer un vœu si l'on veut, mais c'est tout. Nous sommes d'accord de retirer la conclusion N° 5, qui n'a pas de sens au point de vue réglementaire.

La présidente : – Nous remercions M. Rastorfer pour sa sagacité et pour veiller au grain, et nous remercions M. le syndic de nous éclairer sur cet élément. Je propose néanmoins un vote formel.

La suppression de la conclusion N° 5 est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/15 de la Municipalité, du 18 avril 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif ;
2. d'adopter la réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations » ;
3. d'adopter la réponse à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises » ;
4. d'adopter la réponse au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise) » ;

Par ailleurs, le Conseil communal de Lausanne

prend acte

de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ».

Motion de Hadrien Buclin : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie »

Rapport

Membres de la commission : M^mc et MM. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur, Hadrien Buclin (La Gauche), Jean-François Cachin (PLR), Sarah Neumann (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Laurent Rebeaud (Les Verts), Florian Ruf (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur

Rapporteur :

M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Libéral-Radical

Membres présents :

M. Charles-Denis PERRIN, Libéral-Radical

M. Jean-François CACHIN, Libéral-Radical

Mme Manuella MARTI, Socialiste (qui remplaçait Mme Anna ZÜRCHER, Socialiste)

M. Florian RUF, Socialiste

Mme Sarah NEUMANN, Socialiste

M. Laurent REBEAUD, Les Verts

M. Hadrien BUCLIN, La Gauche

Membres absents :

M. Giampiero TREZZINI, Les Verts

M. Raphaël ABBET, UDC

Ville de Lausanne :

M. Daniel BRELAZ, Syndic

M. Jean BORLOZ, Chef de service, SPeL (AGF)

Mme Catherine CREVOISIER

Notes de séance :

Mme Anne-Céline ROLLAND

Rappel du contexte par M. Buclin

M. Hadrien Buclin rappelle le contenu de la motion, en précisant que la mise sur pied d'un l'Indice des prix à la consommation (IPC) a toujours été un enjeu politique et sensible. L'Office fédéral de la statistique (OFS) n'a pas intégré l'évolution des primes d'assurance-maladie dans le calcul de l'IPC, mais invite les partenaires sociaux à intégrer l'Indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) au renchérissement annuel des salaires, autant dans le secteur public que dans les entreprises privées.

La motion reprend une ancienne revendication syndicale sur laquelle la Municipalité n'est jamais entrée en matière. Son but est donc de relancer le débat sur l'intégration de l'IPAM dans l'indexation salariale.

Introduction de M. le syndic

Le syndic commence par présenter les représentant-e-s du service du personnel (SPeL) présents :

M. Jean Borloz, chef du SPeL ; Mme Catherine Crevoisier, responsable Pilotage ; Mme Anne-Céline Rolland, chargée de recherche Equitas, qui prend le procès-verbal.

Il rappelle ensuite que, suite aux revendications du SSP sur le même sujet, une étude a déjà été faite par la Municipalité qui avait décidé de ne pas entrer en matière. En effet, deux arguments s'opposent notamment à cette demande : premièrement, l'intégration de l'IPAM dans les salaires ne se fait nulle part en Suisse ; deuxièmement, si la Ville avait adapté les salaires en fonction de l'évolution de l'IPAM sur ces 10 dernières années, cela aurait représenté environ 1 million de francs par année, soit 2 points d'impôt sur 10 ans.

Discussion sur la motion

Le syndic explique que le pouvoir d'achat des employés de la Ville progresse d'année en année, avec ou sans l'IPAM. Pour illustrer cela, deux documents (un rapport de présentation de l'étude réalisée par le SPeL, en annexe, ainsi qu'un dépliant de l'OFS expliquant l'IPC) sont distribués à chacun(e) des participant-e-s. Selon les scénarios et comparaisons exposés dans cette analyse, l'évolution moyenne des revenus des employé-e-s communaux/-ales n'implique pas de baisse du pouvoir d'achat et reste supérieure à l'évolution du revenu médian lémanique, malgré l'évolution de l'IPAM qui n'est pas prise en compte. Sur le dernier point du rapport, il précise que les allocations de résidence et les indemnités octroyées par la Municipalité constituent un motif supplémentaire pour ne pas allouer de prestations supplémentaires. En conclusion à cette présentation, la Municipalité n'est toujours pas favorable à entrer en matière.

Le motionnaire répond en estimant que d'après lui, les chiffres de l'étude sont biaisés à dessein car ils confondent deux niveaux. En effet, il y a d'une part les hausses des salaires réels, qui sont destinées à récompenser entre autres l'ancienneté et la productivité des employés, d'autre part les hausses de salaire destinées à compenser le renchérissement du coût de la vie et à maintenir le salaire réel. De plus, 1 million par année reste une somme modeste. Il estime qu'il ne faut pas faire peur aux contribuables avec des déformations de chiffres.

Le syndic réplique que ce que la Municipalité veut montrer, c'est qu'il n'y a pas de perte globale pour les employés de la fonction publique car le système interne de la Ville est généreux. En effet, les augmentations de salaires réglementaires sont supérieures à l'augmentation de l'IPAM et de l'IPC cumulés. Dans certains secteurs, il y a des pertes financières et des menaces sur l'emploi, ce qu'on ne trouve pas chez l'employeur Ville. Il serait également très difficile de faire accepter à la population l'intégration de l'IPAM dans les salaires, une action qui serait unique en Suisse. Pour la Municipalité, ce n'est pas cela acceptable.

Un commissaire prend la parole. Il trouve le fond de la motion raisonnable et remercie le SPeL pour la documentation fournie. Selon lui, il ne semble pas y avoir de manipulation de chiffres. Toutefois, cette motion ne fait pas partie du champ d'activité ordinaire du Conseil communal ; le législatif n'a pas à s'impliquer dans cette négociation, au vu des résultats des premières discussions entre la Municipalité et les syndicats. Il ne voit pas ce que le Conseil communal pourrait apporter comme plus-value sur ce sujet et refuse donc la motion.

Un autre commissaire est également très satisfait des réponses apportées au travers des documents reçus. Dans un contexte économiquement difficile, il ne serait pas raisonnable, voire indécent après les efforts accomplis pour la Caisse de pension, d'accepter le contenu de la motion, alors que l'on se bat pour maintenir le pouvoir d'achat de la population. Il refuse également la motion.

Une autre commissaire est aussi d'avis que ce n'est pas le bon moment pour entrer en matière sur cette motion, juste après le cas de la CPCL. Même si 1 million n'est pas une somme exorbitante, ce ne serait symboliquement pas correct envers les citoyens qui ne sont pas employés à la Ville de Lausanne d'appliquer son contenu et, de plus, cela ne favoriserait pas l'image des fonctionnaires. Elle aurait plutôt plaidé pour la transformation de la motion en postulat et exprime également son refus du contenu de la motion.

Le motionnaire reprend la parole en expliquant qu'il a déposé cette motion dans le but de débloquer une situation qui n'a jamais abouti, sachant qu'il y a déjà eu précédemment des négociations à ce sujet entre la Municipalité et le SSP. Il est d'accord sur le fait qu'il y a des différences entre les conditions des employés des secteurs publics et privés, mais cela peut être vu sous un autre angle, si l'on estime que l'employeur public se doit d'être un modèle pour le privé et de revendiquer des meilleures conditions de travail. Il constate que les représentants des socialistes et des Verts ici présents affichent des positions hostiles aux revendications d'un des principaux syndicats de la fonction publique en Suisse.

Le syndic approuve le fait que le SSP est un syndicat important. Pour revenir à la question de la négociation, il rappelle que la priorité fut la CPCL et que de nombreuses discussions ont été menées avec les partenaires sociaux dans le but de trouver un consensus. Il concède qu'il est normal de revendiquer certaines choses, mais que dans un contexte de contraintes financières, cela nuirait fortement à l'estime de la population pour la fonction publique, d'autant plus qu'il s'agirait d'un cas unique en Suisse. Autrefois, les fonctionnaires étaient facilement et considérablement critiqués, mais cette tendance s'est atténuée aujourd'hui. Accepter le contenu de la motion risquerait de desservir ce regain de confiance et de causer des dégâts de fond sur la réputation des employés du secteur public.

De plus, actuellement, plus de 60% des employés de la Ville ne résident pas à Lausanne. Leur octroyer des prestations salariales supplémentaires qui proviennent des impôts des

citoyens lausannois ne serait pas acceptable. L'adaptation des salaires en fonction de l'évolution de l'IPAM signifie aussi qu'il faudrait compenser ce coût, et actuellement, c'est impossible. En outre, des coûts supplémentaires sans compensation ne reflètent pas la volonté de la Municipalité.

Un commissaire approuve le fait que cette motion n'est pas en cohérence avec l'action de la Municipalité aujourd'hui. Même si l'augmentation de taxes ne serait pas énorme, elle serait symboliquement difficile à expliquer. Il est sensible à la situation du personnel de la Ville, mais ne trouve pas celle-ci catastrophique. Bien que l'étude soit déjà faite et que rien de neuf ne pourrait être apporté sur le sujet, il accepterait la transformation de la motion en postulat.

Le rapporteur, Pierre-Antoine Hildbrand, demande à M. Hadrien Buclin s'il souhaite maintenir la motion ou en faire un postulat. Il lui répond qu'il maintient la motion comme telle, afin que chaque parti prenne ses responsabilités face à la revendication contenue dans la motion.

Vote

Le rapporteur procède au vote sur la motion de M. Hadrien Buclin : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie » :

Acceptation : 1

Refus : 7

Abstention : 0

La commission préavise négativement.

Annexe

Rapport de présentation de l'étude du SPeL

Présentation pour la séance de la commission du 4 septembre 2013

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC)

- L'IPC mesure l'évolution des prix des biens et des services représentatifs de la consommation des ménages; ceci à travers un 'panier-type'.
- Le 'panier-type' est subdivisé en 12 domaines; la part consacrée à la santé représente 15.39 % en 2013 (deuxième plus grande part).
- La part 'santé' dans l'IPC se subdivise comme suit :
 - Matériel et médicaments : 2.903 %
 - Services de consultation externe : 6.449 %
 - Services hospitaliers : 6.038 %

Pourquoi l'IPC ne prend pas en compte l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire

- « Les primes d'assurance-maladie correspondent à des transferts versés aux assurances par les ménages privés. En cas de dommages, ces versements sont restitués aux ménages en guise de réparation. Ils servent donc uniquement à financer une certaine consommation à venir et ne font pas partie de la consommation privée à proprement parler [...] »

Source : L'indice suisse des prix à la consommation (IPC), publication OFS

- « [...] Les variations des primes ne peuvent être véritablement assimilées à une évolution des prix, car elles reflètent à la fois l'évolution des prix et celle des quantités consommées [...] »

Source : *L'indice suisse des prix à la consommation (IPC), publication OFS*

- L'IPC prend déjà en compte une part de l'évolution des coûts de la santé (env. 15 %).

Indexation Ville de Lausanne

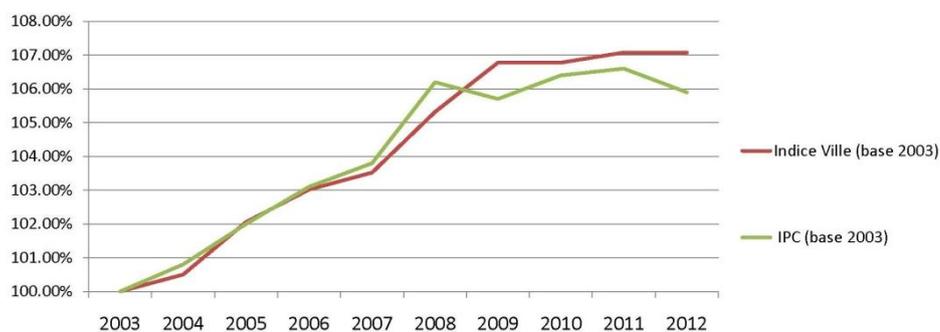
- La Municipalité indexe les traitements le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de l'IPC, de manière à compenser le renchérissement.

(Art. 33 al. 2 du RPAC)

- La Municipalité base son indexation sur un mois de référence (novembre). Celle-ci diffère donc sensiblement de l'IPC fédéral moyen annuel.

Evolution des indices de 2003 à 2012

IPC et indexation Ville

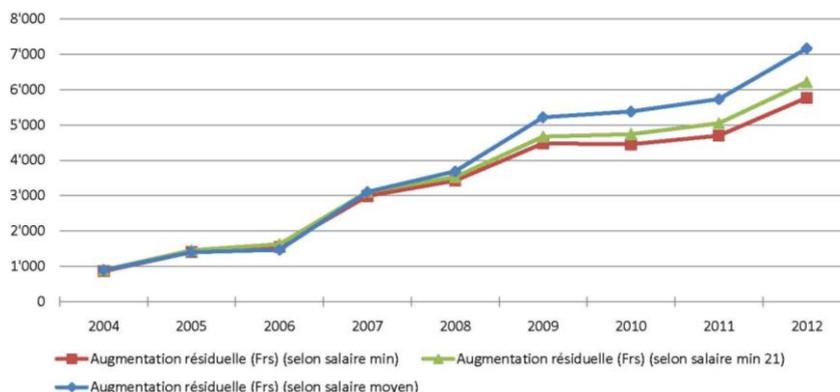


- Pas d'indexation négative lors d'une diminution de l'IPC = amélioration du pouvoir d'achat.
- Entre 2009 et 2012, cette amélioration s'est élevée à 0.8 % en moyenne ; cela correspond à un montant supplémentaire de 4.2 mios de francs par année, soit près de 17 mios de francs sur la période considérée.

Qu'est-ce que l'IPAM ?

- L'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) prend en compte l'évolution des primes moyennes de l'assurance obligatoire et des assurances complémentaires.
- Selon l'OFS, la part moyenne des dépenses des ménages pour l'assurance-maladie se montait en 2011 à 7,3 % du revenu (9 % pour le canton de Vaud). C'est uniquement sur cette part que l'évolution des primes d'assurance-maladie a un impact.

Evolution du revenu une fois pris en compte la politique salariale VdL et l'IPAM



- Pour les 3 revenus types et sur les 10 années observées, l'augmentation due à l'IPAM a été plus que compensée par les augmentations de revenu.
- Pour les 3 revenus types, le salaire disponible augmente tendanciellement.

Exemples pour des collaborateurs de la Ville

Deux dossiers examinés sur la période 2003-2012

Effets cumulés de l'indexation et des augmentations réglementaires de la Ville

Il est tenu compte :

- des mesures salariales 2004-2008
- des allocations familiales et de résidence versées
- du renchérissement réel du coût de la vie
- de l'évolution du coût des primes d'assurance-maladie selon l'IPAM et la situation familiale du collaborateur

Il n'est pas tenu compte :

- des indemnités et des primes éventuelles versées

Horticulteur, marié, deux enfants

	2003	2012
Classe	17	15
Salaire de base 13 mois (en francs)	74'354	87'289
Revenu du ménage 13 mois (en francs)	116'270	131'689
Part cotisation assurance maladie famille/revenu couple	8.84% (10'278 frs)	10.84% (14'276 frs)
Différence entre augmentations salariales* et augmentation IPAM + IPC	Solde résiduel fr. 5'603 soit 0.64% en moyenne par an	

Horticulteur, célibataire, sans enfant

	2003	2012
Classe	17	15
Salaire de base 13 mois (en francs)	74'354	87'289
Revenu (en francs)	75'254	89'074
Part cotisation assurance maladie famille/revenu 1 adulte	5.12% (3'854 frs)	6.01% (5'354 frs)
Différence entre augmentations salariales* et augmentation IPAM + IPC	Solde résiduel fr. 8'807 soit 1.07% en moyenne par an	

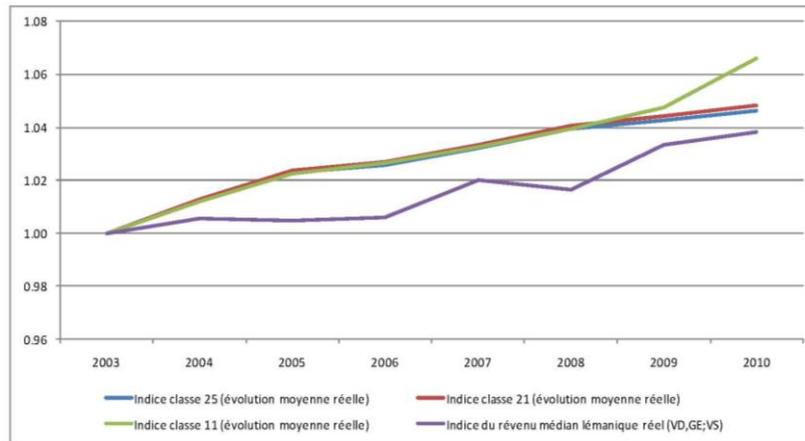
* indexation Ville, annuités et promotions perçues sur la période

Comparaison avec le revenu médian

- trois salaires types VdL (classes 25, 21 et 11) ont été comparés avec le salaire médian lémanique.
- Plusieurs scénarios ont été établis afin de prendre en considération les impacts liés aux mesures de fin d'année (progression constante ou progression durant une durée limitée avant promotion dans une nouvelle classe).
- L'inflation n'a pas été prise en considération. Le principe de cette dernière est de maintenir constant le pouvoir d'achat au fil des ans bien que les habitudes de consommation soient différentes dans chaque cas. Ceci tend à favoriser certains consommateurs par rapport à d'autres.
- Les évolutions du revenu brut d'employés ont été comparées une fois soustraite l'évolution de la prime d'assurance-maladie obligatoire moyenne VD.

Comparaison avec le revenu médian

- La progression moyenne de ces scénarios est comparée à l'évolution du salaire réel médian de la région lémanique (VD, VS, GE).



Comparaison avec le revenu médian

- Toute chose égale par ailleurs, les revenus des titulaires classés en 25, 21 et 11 ont progressé de manière sensiblement plus élevée que le revenu médian lémanique réel (hors indexation).

A noter que:

- l'évolution de la prime d'assurance maladie obligatoire moyenne a déjà été soustraite du revenu VdL;
- durant la période 2004-2008, les annuités ont été réduites compte tenu des mesures d'économie « Prestations 2004 » (dans nos exemples, -20 % d'annuité pour les classes 25 à 21, -60 % d'annuité pour la classe 11);
- l'octroi des allocations de résidence et des indemnités n'a pas été pris en considération.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – Quelques mots pour présenter et soutenir cette motion, que j'ai déposée au nom du groupe La Gauche. Elle demande une prise en compte de la hausse des primes de l'assurance-maladie dans l'indexation au renchérissement dont bénéficie annuellement le personnel de la Ville. Pour les employés de la Ville de Lausanne, comme pour l'ensemble des salariés de ce pays, la forte hausse ces dernières années des primes d'assurance-maladie, ou primes LAMAL, contribue de manière importante à l'érosion du pouvoir d'achat, en particulier des personnes ayant des revenus bas ou moyens et une charge de famille. S'agissant du personnel de la Ville, l'article 33 du Règlement pour le personnel de l'Administration (RPAC) prévoit qu'au 1^{er} janvier de chaque année, les salaires du personnel communal soient adaptés automatiquement au renchérissement tel que mesuré par l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Or ce dernier indice ne reflète pas l'évolution réelle du coût de la vie, en particulier parce qu'il n'intègre pas l'effet des augmentations continues des primes LAMAL sur l'évolution du revenu disponible. L'Office fédéral de la statistique le reconnaît lorsqu'il affirme dans un récent rapport sur l'IPC, je cite : « Il ne fait aucun doute que l'augmentation croissante des primes d'assurance-maladie observée depuis quelque temps grève toujours d'avantage le budget des ménages privés. »

C'est pour cette raison que l'Office fédéral de la statistique a mis sur pied un indice supplémentaire mesurant la hausse des primes LAMAL, appelé l'IPAM. Cet indice est disponible sur le site de la Confédération, avec la possibilité pour chacune et chacun de calculer très facilement l'impact de la hausse des primes sur son pouvoir d'achat. L'Office fédéral de la statistique invite en particulier les employeurs à prendre en compte cet indice dans les négociations salariales. Cela montre qu'il serait aisé pour la Ville d'intégrer l'IPAM au calcul du renchérissement servant de base à l'indexation, et c'est précisément ce que demande cette motion.

Selon l'indice IPAM, l'influence des primes de l'assurance-maladie – assurance de base et les complémentaires – sur la croissance du revenu disponible en Suisse a affecté négativement les revenus disponibles de 2000 à 2012 de moins 3,9 % sur douze ans. Pour un salaire mensuel brut de 6800 francs, cela représente une perte cumulée d'environ 4100 francs, ce qui est une somme non négligeable. Rappelons en outre que, selon l'enquête sur le budget des ménages réalisée en 2008 par l'OFS, la part des dépenses qui concerne l'assurance-maladie de base et complémentaire s'élève à 6,7 %. Sachant que le niveau des primes d'assurance-maladie pour le Canton de Vaud est parmi les plus élevés de Suisse, on peut estimer que cette part est de 9 % au moins en moyenne pour les employés de la Ville, et d'un pourcentage considérablement plus élevé pour les classes salariales inférieures.

Depuis quelques années, même si les traitements sont adaptés chaque année au renchérissement, l'érosion du pouvoir d'achat du personnel communal devient patente. Cette érosion est plus manifeste si l'on se rappelle que d'autres décisions ont été prises ces dernières années allant dans ce sens. Rappelons, par exemple, que depuis trois ans, les promotions et les doubles annuités sont octroyées de manière très restrictive, avec pas plus de 25 % des ayants droit potentiels concernés et que les employés ont été mis à contribution de manière significative pour l'assainissement de la Caisse de pensions.

L'intégration de la hausse des primes LAMAL dans l'indexation du renchérissement constitue une revendication ancienne des organisations du personnel de la Ville, en particulier, à ma connaissance, du Syndicat des services publics. Il y a quelques mois, ce syndicat a récolté quelque 1100 signatures d'employés de la Ville de Lausanne en faveur d'une prise en compte des primes LAMAL dans le calcul du renchérissement. Or la Municipalité a toujours opposé une fin de non-recevoir à cette revendication, qui paraît pourtant des plus légitimes aux yeux des membres du groupe La Gauche. En effet, il nous apparaît que cela devrait constituer une priorité politique pour un employeur à majorité de gauche que de se soucier du maintien des conditions salariales de ses employés et de veiller à ce que celles-ci ne soient pas péjorées.

Face à l'immobilisme de la Municipalité sur ce dossier, nous avons bon espoir que la majorité de gauche de ce Conseil soutienne cette motion et envoie ainsi un message clair aux travailleuses et travailleurs de cette Ville, à savoir que la gauche, toutes tendances confondues, se préoccupe des conditions salariales des employés et refuse toute érosion de leur pouvoir d'achat. C'est bien là une des raisons d'être de La Gauche que de se battre pour le progrès social et pour de meilleures conditions de travail pour les salariés, et c'est ce qui devrait la différencier de la droite.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – La motion qui nous est soumise aujourd'hui par M. Buclin pour La Gauche vise, comme il l'a rappelé, à indexer automatiquement le salaire des fonctionnaires lausannois non seulement sur l'indice suisse des prix à la consommation, l'IPC, mais également, et en plus, sur un autre indice, celui des primes d'assurance-maladie, et en fonction de l'augmentation de celles-ci.

Je pense que ce ne sera pas une surprise, le PLR s'oppose fermement à cette indexation, et ce pour plusieurs raisons, qui ne tiennent ni de l'épicerie, ni d'une position dogmatique vis-à-vis du personnel de la Ville de Lausanne. La première est que les salaires des employés communaux sont déjà indexés sur les prix à la consommation, comme cela a été

rappelé par mon préopinant, uniquement à la hausse et pas à la baisse – ce qui est une bonne chose. Cette indexation systématiquement positive a conduit, sur la période 2003 à 2012, à une amélioration réelle du pouvoir d'achat des employés communaux, comme le reconnaît la Municipalité, et comme elle l'a démontré dans les documents remis à la commission. Tout le monde le sait, d'autres secteurs, frappés par la crise, ont été contraints de limiter ces indexations au détriment d'un certain nombre d'employés, notamment dans le cadre du privé. Les employés communaux sont traités de manière parfaitement équitable, ce dont nous nous réjouissons, si on compare l'évolution de leur salaire avec celle d'autres salariés sur l'Arc lémanique.

Par ailleurs, et c'est la deuxième raison, les contribuables lausannois ont déjà consenti des efforts colossaux, notamment en l'espace de six ans, au bénéfice du redressement de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne. Je rappelle que ces efforts se sont chiffrés à plusieurs centaines de millions de francs. Dans ces circonstances, l'indexation demandée, même si elle n'est pas extraordinaire au niveau des charges communales, pourrait apparaître comme peu correcte, voire indécente aux yeux des contribuables lausannois, pour reprendre les termes utilisés par les conseillers communaux qui ont participé à la commission – ce n'est pas moi qui les invente.

Au surplus, je vous rappelle, et ce sera la centième fois dans le cadre de ces débats, que la Ville de Lausanne est fortement endettée, qu'elle est engagée dans un processus de maîtrise des charges courantes et que cette indexation supplémentaire irait clairement à l'encontre de cet objectif. Faudrait-il dès lors augmenter, même pour 1 ou 2 millions supplémentaires, l'impôt ou inventer des taxes pour les financer ?

Enfin, dernier argument, l'indice des prix à la consommation prend déjà partiellement en compte les coûts de la santé. Du reste, l'augmentation des primes maladie ne provient pas que de l'augmentation des coûts de la santé ; il ne s'agit pas de compenser une augmentation. L'augmentation des primes vient aussi de l'augmentation de la consommation en matière de santé. Il ne s'agit pas seulement d'une augmentation des charges, mais d'une augmentation de la consommation. D'ailleurs, aucune collectivité publique n'a jugé juste, utile ou équitable à ce jour de prévoir une indexation de ce type.

Compte tenu des circonstances, seuls un certain aveuglement corporatiste ou un certain jusqu'au-boutisme d'une formation comme La Gauche, pour qui la santé des finances communales et les efforts déjà consentis par les Lausannois comptent manifestement assez peu, peuvent expliquer une démarche de ce genre. Je me réjouis personnellement que les commissaires l'aient rejetée à l'unanimité, moins la voix de M. Buclin, et j'espère que vous ferez de même.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il y a une chose que je ne comprends pas : si nous accédons à la revendication de M. Buclin en prenant en compte l'IPAM, cela reviendrait à aider deux fois certaines catégories de personnel communal qui, comme n'importe quel citoyen de ce Canton est déjà aidé par le Canton, pour les catégories inférieures de revenu, pour le paiement des primes d'assurances-maladie ; cette aide est fonction du nombre d'enfants et de personnes dans le ménage. Cela reviendrait à dire qu'on intégrerait deux fois cette question de la prime d'assurance-maladie dans l'aide octroyée, et c'est une des raisons qui nous fait refuser totalement la motion proposée.

M. David Payot (La Gauche) : – Par rapport aux craintes de M. Chollet, je ne sais pas si cela le fera changer d'opinion, du moins puis-je le rassurer : en principe, si les salaires augmentent et les revenus déterminants augmentent, cet élément est aussi pris en compte par les subsides d'assurance-maladie et modifie du coup la prise en charge par les subsides. En tout cas, les employés communaux ne seraient pas au bénéfice, à mon avis, d'une aide double par ce biais.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Tout d'abord, je déclare mes intérêts : en tant qu'employé du Syndicat des services publics, j'ai participé aux démarches de ce syndicat,

qui ont été évoquées tout à l'heure par M. Buclin, dans la présentation de son point de vue sur cette motion.

Si la commission, suivant l'avis de la Municipalité, propose le rejet de cette motion, c'est principalement parce que les commissaires n'ont pas envie que la Ville de Lausanne fasse œuvre de collectivité pionnière, qui serait la première à utiliser cette possibilité offerte par l'OFAS, qui a justement créé cet indice sur l'impact de l'augmentation des primes d'assurance-maladie sur le revenu disponible dans le but qu'il puisse être utilisé lors de négociations salariales ou d'adaptation de rentes. C'est dans ce but que cet IPAM a été créé par la Confédération et c'est pour cette raison que nous soutenons l'idée de compléter ce que nous indique l'indice des prix à la consommation par ce que nous indique cet indice complémentaire. Malheureusement, la Ville de Lausanne ne veut pas faire œuvre de pionnière en la matière, d'après ce que je constate, ce qui est fort dommage parce que, contrairement à ce que dit M. Gillard, qui voit dans le personnel de la Ville uniquement des personnes qui occasionnent des coûts, je tiens à souligner que les 5000 employés de la Ville de Lausanne sont avant tout des personnes qui travaillent, qui œuvrent dans toute une multitude de services rendus à la population, qui créent de la valeur et qui ne sont pas seulement des gens qui génèrent des coûts, mais qui, au contraire, créent de la richesse pour la collectivité lausannoise. C'est pourquoi ils méritent d'être reconnus, et c'est parce que leurs salaires ont été plutôt comprimés au cours des dernières années, notamment à cause des mesures salariales de 2003 et 2004 concernant la Caisse de pensions, que plus de 1100 collaborateurs ont soutenu cette demande.

Cette demande se fait aussi dans un contexte où le fait qu'on n'embauche pas de personnel supplémentaire, à part dans certains secteurs comme la police et la petite enfance, fait que vos collaborateurs ressentent de la surcharge dans leur travail et ne voient pas la reconnaissance à laquelle ils s'attendent au niveau de leur progression salariale, d'où le soutien à cette pétition, qui est fort modeste, parce que la correction salariale qui impliquerait la prise en compte de l'IPAM ne représente qu'une très modeste correction sur le plan salarial ; mais ce serait un signal positif sur la manière dont l'employeur public de gauche entend considérer son personnel.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Les propos de M. Oppikofer me font rapidement réagir. Je crois avoir entendu clairement les propos de mon collègue Nicolas Gillard, qui a dit et répété un message que le PLR a répété à de nombreuses reprises : nous admirons le travail des employés communaux dans tous les services, quels qu'ils soient, et nous les remercions pour leurs efforts faits pour la collectivité. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a deux constats clairs : d'une part, les employés de la Ville sont très bien traités – leurs traitements sont régulièrement revus uniquement à la hausse – et, d'autre part, et c'est cela qui nous distingue de ce que disait le motionnaire, M. Buclin, le fait de se préoccuper ou non du sort des employés. Je dirais que, ce soir, dans ce débat, ce qui distingue le PLR de La Gauche, c'est de se poser des questions simples, mais responsables et de se demander qui finance. On a une responsabilité vis-à-vis des finances communales ; c'est ce qui conduit le PLR à refuser clairement cette motion en toute sérénité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Monsieur Payot, vous serez d'accord avec moi pour reconnaître qu'il apparaît comme normal que la subvention à l'assurance-maladie diminue au fur et à mesure que le salaire augmente pour cesser passé un certain niveau. On peut s'entendre ou ne pas s'entendre sur le montant de ce niveau. Vous admettez également, comme moi, qu'il était favorable, lors de l'entrée en fonction de M. le conseiller d'Etat Maillard, de chercher à lisser les effets de seuil, parce que ces effets de seuil sont particulièrement pervers et ils font que, si vous gagnez quelques centaines de francs de plus par année, vous perdez une part importante de la subvention à l'assurance-maladie et vous vous retrouvez plus pauvre après qu'avant, c'est-à-dire qu'en gagnant davantage il vous reste moins à la fin de l'année.

Pour le reste, il apparaît tout de même normal et valable de la part du Canton d'avoir une subvention à l'assurance inversement proportionnelle au salaire, et de lisser ces effets de seuil, sans avoir pris exemple sur la Ville de Lausanne, qui donne la même restitution de la taxe poubelles que l'on soit aux Services sociaux ou millionnaire.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Je m'exprime non pas en tant que président de la commission, mais en tant que membre du groupe PLR.

Entre 2009 et 2012, l'évolution moyenne des revenus des employés communaux n'implique pas de baisse du pouvoir d'achat et reste supérieure à l'évolution du revenu médian lémanique. C'est donc un élément déterminant d'appréciation par rapport à la prise en considération de cette motion.

De plus, dans plusieurs de nos débats – qu'on pense à la Caisse de pensions, qu'on pense au Règlement concernant le personnel – à certaines tentatives de la partie droite de l'hémicycle de durcir un certain nombre de conditions ou de rendre plus difficile l'accès à certains titres, fonctions, revenus, il a été opposé par la gauche le résultat des négociations entre partenaires sociaux, représentés par les syndicats, qui ont toute leur légitimité, et par la Municipalité, l'exécutif. Ce résultat a généralement été respecté par le Conseil communal, avec parfois de petites exceptions sur des points considérés comme moins importants. Si, aujourd'hui, on fait une exception dans l'autre sens, cela me semble porter de lourdes difficultés pour l'avenir par rapport à la réalité de la réussite des négociations salariales, c'est-à-dire qu'on introduit une composante supplémentaire, qui est le vote d'une majorité du Conseil communal. Cela peut avoir des effets positifs pour ce qu'on considère comme la juste défense des salariés, cela peut avoir des effets négatifs par rapport au pouvoir de négociation. C'est un élément dont on doit aussi tenir compte dans le cadre de la prise en considération ou non de cette motion.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'aimerais relever que MM. Blanc et Hildbrand en se posant en garants des finances communales et de la bonne tenue du ménage communal, nous rejouent à peu près le *Tartuffe* de Molière, puisqu'il y a un mois, ce même parti a déposé une motion demandant une baisse d'impôts qui aurait profité essentiellement aux plus riches contribuables et qui aurait représenté une baisse de recettes pour la Ville de 6 millions par année. Eh bien, MM. Hildbrand et Blanc viennent pousser des cris d'orfraie pour quelques centaines de milliers de francs par année sur les recettes. C'est une incohérence qui mérite d'être relevée.

Je m'étonne du silence du Parti socialiste et des Verts dans ce débat. Je trouve curieux qu'ils ne prennent pas la peine d'avancer une position en plénum par rapport à une revendication qui a récolté le soutien de plus d'un millier d'employés de la Ville ; je m'étonne que le Parti socialiste et les Verts ne prennent même pas la peine d'y répondre.

M. Daniel Brélaz, syndic : – C'est un débat qui a quelques côtés particuliers. Si j'applique les règles de la préfète, il ne devrait pas avoir lieu, parce que c'est typiquement la politique du personnel, une compétence de la Municipalité et non du Conseil communal, à l'exception du RPAC, bien sûr. Mais il a lieu et on va le traiter sur le fond.

Pour moi, et je crois que, pour la Municipalité, depuis que je suis là, soit depuis un certain nombre d'années, il n'y a jamais eu de confusion entre politique de gauche et politique plus ou moins irresponsable d'un point de vue financier. Il y a pas mal de gens dans la gauche européenne et à bien des endroits – gauche au sens large, y compris les Verts – qui ont été confrontés à des situations où ils ont dû faire des choix autres que démagogiques, avec parfois des risques politiques immédiats. Je ne devrais pas citer l'exemple du dernier gouvernement Schröder et des mesures qu'il a prises, dont tout le monde dit aujourd'hui à quel point elles ont sauvé l'Allemagne par rapport au reste de l'Europe ; mais, à l'époque, cela a eu un effet de hara-kiri instantané aux élections suivantes.

Heureusement, nous ne sommes pas dans des situations de ce genre, contrairement à ce que certains pourraient espérer, mais il faut savoir privilégier l'intérêt général par rapport à

des revendications sectorielles. Comme plusieurs l'ont dit ici, les employés de la Ville sont bien traités en comparaison romande, et même très bien traités pour les classes les plus basses de classification par rapport à d'autres employeurs. De plus, en appliquant vos principes, ce ne sont évidemment pas forcément les plus basses classes qui gagneraient le plus, suivant comment on ferait ce genre d'indexation. Une indexation, c'est un indice et avec un indice, c'est le chef de service qui est le mieux traité par rapport aux manœuvres et à la nettoyeuse. C'est vrai que la nettoyeuse, comme le dit M. Chollet, a des fois des subventions cantonales, mais pour ceux qui sont un peu plus au milieu, ce n'est pas tout à fait comme cela.

La question est de savoir si c'est vraiment une mesure sociale ; on peut en discuter. Ce qui est sûr, c'est que cela a un coût qui n'est pas négligeable, de l'ordre d'un million par an. Cela veut dire que, sur une dizaine d'années, si on l'avait appliqué en 2003, en même temps que les fameuses mesures salariales que certains ont évoquées, aujourd'hui on serait à l'équivalent de deux points d'impôts de plus pour les employés communaux pour cette mesure que personne n'applique en Suisse. C'est important de souligner que si personne ne l'applique en Suisse, c'est parce que les autres mesures, du moins là où les mesures sont correctes, font qu'il reste une progression salariale significative.

Une part de l'augmentation des coûts d'assurance-maladie figure déjà dans l'indice, même si elle est probablement insuffisante. On peut expliquer à la population que, parce qu'on est de gauche, il faut générer de l'argent supplémentaire à l'infini pour les fonctionnaires, y compris pour le 60 % qui n'habite pas Lausanne. Si je fais une projection tendancielle, dans dix ans, si cela continue de cette manière, il en restera 30 % à Lausanne, soit 10 % de moins, et si on suit M. Buclin, ils se partageront 10 millions de plus. Est-ce que vous pensez réellement que vous pouvez expliquer cela à votre électorat, sauf en le soûlant de paroles ? Parce que votre électorat est quand même très critique face à ce genre de chose.

La situation est très claire : d'abord, c'est contraire au Règlement que la préfète veut nous faire appliquer, mais cela n'est peut-être pas si important, et puis, c'est surtout contraire au bon sens ; c'est une sorte de fuite en avant dans le « je te donnerai dix francs de plus, c'est moi qui suis le plus gentil ». Je suis heureux qu'il y ait une majorité responsable du Conseil communal qui refuse ceci, parce que si on fait cela dans ce domaine, on peut le faire dans beaucoup d'autres et la banqueroute est pour bientôt – pas avec cette seule mesure, mais avec une addition de mesures du même genre.

La discussion est close.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La commission s'est prononcée ainsi : 1 oui, 7 refus, 0 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La motion est refusée par 67 voix contre 11 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Hadrien Buclin : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

La séance est levée à 20 h 20.